

Annexe 11.1 – Positionnement vis-à-vis des conclusions  
des MTD STS de décembre 2020 – (Auddicé  
environnement – Mars 2021)



# Annexe 11 : Positionnement vis-à-vis des meilleures techniques disponibles (MTD) - Traitement de surface utilisant des solvants (STS) - décembre 2020

Liencourt (60)

CGT ALKOR DRAKA

Version	Date	Description
Version 1	Mars 2020	Version initiale



## TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1. ANALYSE DES CONCLUSIONS DES MTD .....</b>	<b>5</b>
1.1 Evaluation des MTD .....	6
1.1.1 Système de management environnemental .....	6
1.1.2 Performance environnementale globale.....	9
1.1.3 Choix des matières .....	10
1.1.4 Stockage et manutention des matières premières .....	13
1.1.5 Distribution des matières premières.....	14
1.1.6 Application de revêtements .....	15
1.1.7 Séchage/durcissement .....	16
1.1.8 Nettoyage .....	18
1.1.9 Surveillance.....	18
1.1.10 Émissions lors d’OTNOC .....	22
1.1.11 Émissions dans les gaz résiduels .....	22
1.1.12 Efficacité énergétique.....	27
1.1.13 Consommation d’eau et production d’eaux usées.....	28
1.1.14 Rejets dans l’eau.....	29
1.1.15 Gestion des déchets .....	32
1.1.16 Odeurs .....	33
1.1.17 Conclusions sur les MTD pour la flexographie et l’impression en héliogravure non destinée à l’édition	34
<b>CHAPITRE 2. CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>



# CHAPITRE 1. ANALYSE DES CONCLUSIONS DES MTD

## 1.1 Evaluation des MTD

### 1.1.1 Système de management environnemental

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD1	<p>Afin d'améliorer les performances environnementales globales, la MTD consiste à mettre en place et à appliquer un système de management environnemental (SME) présentant toutes les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) engagement, initiative et responsabilité de l'encadrement, y compris de la direction, en ce qui concerne la mise en œuvre d'un SME efficace ;</li> <li>ii) analyse visant notamment à déterminer le contexte dans lequel s'insère l'organisation, à recenser les besoins et les attentes des parties intéressées, à mettre en évidence les caractéristiques de l'installation qui sont associées à d'éventuels risques pour l'environnement (ou la santé humaine), ainsi qu'à déterminer les exigences légales applicables en matière d'environnement ;</li> <li>iii) définition d'une politique environnementale intégrant le principe d'amélioration continue des performances environnementales de l'installation ;</li> <li>iv) définition d'objectifs et d'indicateurs de performance pour les aspects environnementaux importants, y compris pour garantir le respect des exigences légales applicables ;</li> <li>v) planification et mise en œuvre des procédures et actions nécessaires (y compris les actions correctives et, si nécessaire, préventives) pour atteindre les objectifs environnementaux et éviter les risques environnementaux ;</li> <li>vi) détermination des structures, des rôles et des responsabilités en ce qui concerne les aspects et objectifs environnementaux et la mise à disposition des ressources financières et humaines nécessaires ;</li> <li>vii) garantir (par exemple, par l'information et la formation) la compétence et la sensibilisation requises du personnel dont le travail est susceptible d'avoir une incidence sur les performances environnementales de l'installation ;</li> </ul>	En cours	<p>Le site n'est pas ISO 14001. Néanmoins, un système de management existe, intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique,</li> <li>- Définition des rôles,</li> <li>- Des objectifs et indicateurs (en cours de création)</li> <li>- Un processus HSE (en cours de création),</li> <li>- Une veille réglementaire,</li> <li>- Des procédures opérationnelles et des mesures d'urgences,</li> <li>- Programme annuel HSE</li> <li>- Plan de formation HSE,</li> </ul>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	<p>viii) communication interne et externe ;</p> <p>ix) inciter les travailleurs à s'impliquer dans les bonnes pratiques de management environnemental ;</p> <p>x) établissement et tenue à jour d'un manuel de gestion et de procédures écrites pour superviser les activités ayant un impact significatif sur l'environnement, ainsi que de registres pertinents ;</p> <p>xi) planification opérationnelle et contrôle des procédés efficaces ;</p> <p>xii) mise en œuvre de programmes de maintenance appropriés ;</p> <p>xiii) protocoles de préparation et de réaction aux situations d'urgence, y compris la prévention ou l'atténuation des incidences (environnementales) défavorables des situations d'urgence ;</p> <p>xiv) lors de la (re)conception d'une (nouvelle) installation ou d'une partie d'installation, prise en considération de ses incidences sur l'environnement sur l'ensemble de son cycle de vie, qui inclut la construction, l'entretien, l'exploitation et la mise à l'arrêt définitif ;</p> <p>xv) mise en œuvre d'un programme de surveillance et de mesurage; si nécessaire, des informations peuvent être obtenues dans le rapport de référence du JRC relatif à la surveillance des émissions dans l'air et dans l'eau provenant des installations relevant de la directive sur les émissions industrielles;</p> <p>xvi) réalisation régulière d'une analyse comparative des performances, par secteur ;</p> <p>xvii) audits indépendants internes (dans la mesure du possible) et externes réalisés périodiquement pour évaluer les performances environnementales et déterminer si le SME respecte les modalités prévues et a été correctement mis en œuvre et tenu à jour ;</p> <p>xviii) évaluation des causes de non-conformité, mise en œuvre de mesures correctives pour remédier aux non-conformités, examen de l'efficacité des actions correctives et détermination de l'existence ou non de cas de non-conformité similaires ou de cas potentiels ;</p> <p>xix) revue périodique, par la direction, du SME et de sa pertinence, de son adéquation et de son efficacité ;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication HSE</li> <li>- Programme d'audit interne HSE (suite création processus HSE)</li> </ul>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	<p>xx) suivi et prise en considération de la mise au point de techniques plus propres.</p> <p>En ce qui concerne en particulier le traitement de surface utilisant des solvants organiques, la MTD consiste également à intégrer les éléments suivants dans le SME :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) interaction avec le contrôle et l'assurance de la qualité, et considérations relatives à la santé et à la sécurité ;</li> <li>ii) planification visant à réduire l'empreinte environnementale d'une installation ; il s'agit notamment des éléments suivants :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>a) évaluation de la performance environnementale globale de l'unité (voir la MTD 2) ;</li> <li>b) prise en compte de considérations multimilieux, en particulier le maintien d'un juste équilibre entre la réduction des émissions de solvants et la consommation d'énergie (voir la MTD 19), d'eau (voir la MTD 20) et de matières premières (voir la MTD 6) ;</li> <li>c) réduction des émissions de COV résultant des procédés de nettoyage (voir la MTD 9)</li> </ul> </li> <li>iii) inclusion des éléments suivants :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un plan de prévention et de contrôle des fuites et des déversements [voir la MTD 5 a)] ;</li> <li>b) un système d'évaluation des matières premières permettant d'utiliser des matières premières ayant une faible incidence sur l'environnement, et un plan visant à optimiser l'utilisation de solvants dans le procédé (voir la MTD 3) ;</li> <li>c) un bilan massique des solvants (voir la MTD 10) ;</li> <li>d) un programme de maintenance visant à réduire la fréquence et les conséquences environnementales des OTNOC (voir la MTD 13) ;</li> <li>e) un plan d'efficacité énergétique [voir la MTD 19 a)] ;</li> <li>f) un plan de gestion de l'eau [voir la MTD 20 a)] ;</li> <li>g) un plan de gestion des déchets [voir la MTD 22 a)] ;</li> <li>h) un plan de gestion des odeurs (voir MTD 23).</li> </ul> </li> </ul>		

## 1.1.2 Performance environnementale globale

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 2	<p>Afin d'améliorer la performance environnementale globale de l'unité, notamment en ce qui concerne les émissions de COV et la consommation d'énergie, la MTD consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les zones/segments/étapes des procédés qui contribuent le plus aux émissions de COV et à la consommation d'énergie, et qui présentent le plus grand potentiel d'amélioration (voir également la MTD 1) ;</li> <li>- Déterminer et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les émissions de COV et la consommation d'énergie ;</li> <li>- Faire régulièrement (au moins une fois par an) le point de la situation et assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures définies.</li> </ul>	Oui	<p>Les procédés contribuant le plus aux émissions de COV sont clairement identifiés sur le site : INKA et ROSA.</p> <p>Analyse des procédés réalisées afin d'identifier les parties du process contribuant aux plus grandes émissions de COV et d'énergie</p> <p>Le PGS est suivi pour l'ensemble des 2 lignes</p> <p>Des bonnes pratiques sont mises en place pour réduire les émissions de solvants (par exemple fermeture des fûts et bidons après utilisation) et les captations sont prévues sur les lignes de production</p>

### 1.1.3 Choix des matières

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<p><b>MTD 3</b></p>	<p>Afin d'éviter ou de réduire l'incidence sur l'environnement de la consommation de matières premières, la MTD consiste à appliquer les deux techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Utilisation de matières premières ayant une faible incidence sur l'environnement</li> <li>b) Optimisation de l'utilisation des solvants dans le procédé</li> </ul>	<p>Oui</p>	<p>a) Les matières premières suivent un circuit de validation interne. Le service HSE, au vu de l'analyse effectuée (FDS, REACH, etc.) peut refuser un produit si ce dernier est considéré « trop dangereux » ou incompatible avec les règles établies. Si un choix est à faire, la MP ayant le moins d'incidence sur l'environnement sera retenue.</p> <p>b) <u>ROSA</u> :</p> <p>Mélange des encres en petite quantité afin d'éviter les déchets + COV</p> <p>Les matières premières non utilisées sont reconditionnées et de nouveau stockées dans l'emballage d'origine.</p> <p><u>INKA</u> :</p> <p>Le vernis/solvant servant au nettoyage est conservé et dilué dans les productions suivantes = zéro perte.</p> <p>Adaptation des quantités en cours selon production.</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 4	<p>Afin de réduire la consommation de solvants, les émissions de COV et l'incidence globale sur l'environnement de la consommation de matières premières, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Utilisation de peintures/ revêtements/vernis/ encres/colles solvantés à haut extrait sec</li> <li>b) Utilisation de peintures/ revêtements/encres/ vernis/colles à base aqueuse</li> <li>c) Utilisation d'encres/ revêtements/peintures/ vernis/colles réticulés par rayonnement</li> <li>d) Utilisation de colles bicomposants sans solvant</li> <li>e) Utilisation colles thermofusibles</li> <li>f) Utilisation de revêtements par poudre</li> <li>g) Utilisation de film laminé pour l'application de revêtements en continu</li> <li>h) Utilisation de substances autres que des COV ou de COV à faible volatilité</li> </ul>	Non <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) : plus de solvant à engager pour obtenir la viscosité de dépose nécessaire</li> <li>b) : process non compatible (puissance de chauffe nécessaire trop faible / cylindre de vernissage non adapté). De plus pas de vernis base aqueuse développé pour liner et membranes piscine</li> <li>c) : process non adapté (pas de tunnel UV) et pas assez de recul sur la résistance au chlore sur vernis réticulés par rayonnement</li> <li>d), e), f) : Non applicable</li> <li>g) : pour assurer la soudabilité des liners, l'utilisation de couche laminé n'est pas possible, la tenue au chlore n'est pas garantie avec un pelliculage</li> <li>h) : dépendance de la chimie employée par les fabricants des vernis</li> </ul>

(1) : afin de réduire la consommation de solvants, les émissions de COV et l'incidence globale sur l'environnement de la consommation de matières premières, la technique utilisée est la suivante : récupération du solvant de nettoyage dans sa totalité. Ce dernier est réintégré à la production suivante (avec dilution de solvant propre). Possibilité d'utiliser ce procédé dans la mesure où l'aspect qualitatif n'est pas altéré. De plus, lors du nettoyage, l'emploi de solvant est réduit à son strict nécessaire

« En application de l'article R. 515-62 du code de l'environnement, lorsque les prescriptions de l'autorisation sont fixées sur la base d'une meilleure technique disponible qui n'est décrite dans aucune des conclusions sur les meilleures techniques disponibles applicables, cette technique est déterminée en accordant une attention particulière aux 12 critères de l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 2013 » :

1. Utilisation de techniques produisant peu de déchets : Pas de déchets liquides + Réemploi du solvant
2. Utilisation de substances moins dangereuses : Non Applicable

3. *Développement des techniques de récupération et de recyclage des substances émises et utilisées dans le procédé et des déchets, le cas échéant* : la technique utilisée permet la récupération du solvant dans sa totalité
4. *Procédés, équipements ou modes d'exploitation comparables qui ont été expérimentés avec succès à une échelle industrielle* : Procédé proposé par les membres du service qui, de par les résultats qualitatifs, ont pérennisé ce procédé.
5. *Progrès techniques et évolution des connaissances scientifiques* : Non Applicable
6. *Nature, effets et volume des émissions concernées* : gain estimatif d'1T de solvant par mois.
7. *Dates de mise en service des installations nouvelles ou existantes* : octobre 2020
8. *Délai nécessaire à la mise en place de la meilleure technique disponible* : Pas de MTD disponibles (voir analyse des MTD ci-dessus) actuellement
9. *Consommation et nature des matières premières (y compris l'eau) utilisées dans le procédé et efficacité énergétique* : Non Applicable
10. *Nécessité de prévenir ou de réduire à un minimum l'impact global des émissions sur l'environnement et des risques qui en résultent pour ce dernier* : Non Applicable
11. *Nécessité de prévenir les accidents et d'en réduire les conséquences sur l'environnement* : Non Applicable
12. *Informations publiées par des organisations internationales publiques* : Non Applicable

## 1.1.4 Stockage et manutention des matières premières

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 5	<p>Afin d'éviter ou de réduire les émissions diffuses de COV lors du stockage et de la manipulation de matières contenant des solvants et/ou de matières dangereuses, la MTD consiste à appliquer les principes de bonne gestion interne à l'aide de toutes les techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>Techniques de gestion</p> <p>a) Établissement et mise en œuvre d'un plan de prévention et de contrôle des fuites et des déversements</p> <p>Techniques de stockage</p> <p>b) Fermeture étanche ou couverture des conteneurs et zone de stockage entourée d'une bordure de protection</p> <p>c) Réduction au minimum du stockage des matières dangereuses dans les zones de production</p> <p>Techniques de pompage et de manutention des liquides</p> <p>d) Techniques de prévention des fuites et des déversements lors du pompage</p> <p>e) Techniques de prévention des débordements lors du pompage</p> <p>f) Captage des vapeurs de COV lors de la livraison de matières contenant des solvants</p> <p>g) Mesures de rétention et/ou absorption rapide lors de la manutention de matières contenant des solvants</p>	Oui	<p>a) un contrôle préventif est prévu mensuellement lors de l'inventaire</p> <p>b) les matières sont stockées dans des zones dédiées (local encre, zones de stockage quai INKA) au sein de zone sous rétention ou dans des armoires retensionnées</p> <p>c) il n'y a pas de stockage de matières dangereuses dans les zones de production, seuls les « En cours » de production sont présents, dans des zones sous rétention, et remis en stockage en fin de production</p> <p>d) et e) Les pompages sont réalisés grâce à des pompes pneumatiques directement vissées sur les bondes des fûts de matières.</p> <p>L'opérateur, par le biais d'un bouton, actionne la pompe et remplit les récipients. L'opération se fait au-dessus d'une rétention.</p> <p>A la fin de l'opération et avant de reposer le tuyau, l'opérateur fait le vide d'air via une soupape qui permet de chasser la présence de liquide dans le tuyau qui pourrait se répandre.</p> <p>f) Sans objet (pas de livraison en vrac)</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
			g) les solvants en cours d'utilisation sont entreposés dans des zones retenues. Des kits d'absorbants pour gérer une situation de déversement ou fuite sont situés à proximité de toutes les zones de manipulation

### 1.1.5 Distribution des matières premières

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 6</b>	<p>Afin de réduire la consommation de matières premières et les émissions de COV, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Livraison centralisée des matières contenant des COV (par exemple, encres, revêtements, colles, produits de nettoyage)</li> <li>b) Systèmes de mélange perfectionnés</li> <li>c) Livraison des matières contenant des COV (par exemple, encres, revêtements, colles et agents de nettoyage) au point d'application au moyen d'un circuit fermé</li> <li>d) Automatisation du changement de couleur</li> <li>e) Regroupement par couleur</li> <li>f) Application avec purge réduite</li> </ul>	Oui	<p>a) b) c) d) et f) : non concerné</p> <p>e) : 1 poste = 1 couleur et 6 postes en tout.</p>

## 1.1.6 Application de revêtements

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<p><b>MTD 7</b></p>	<p>Afin de réduire la consommation de matières premières et l'incidence globale sur l'environnement des procédés d'application de revêtements, la MTD consiste à recourir à une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>Techniques d'application sans pulvérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Application au rouleau</li> <li>b) Rouleau plus racle/ racleur</li> <li>c) Application sans rinçage (à sec) pour le laquage en continu sur bobine</li> <li>d) Application au rideau (coulée)</li> <li>e) Revêtement électrolytique</li> <li>f) Immersion</li> <li>g) Coextrusion</li> </ul> <p>Techniques de pulvérisation ou d'atomisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>h) Pulvérisation sans air assistée par air</li> <li>i) Atomisation pneumatique avec gaz inertes</li> <li>j) Atomisation haut volume basse pression (HVBP)</li> <li>k) Atomisation électrostatique (entièrement automatisée)</li> <li>l) Pulvérisation avec ou sans air avec assistance électrostatique</li> <li>m) Pulvérisation à chaud</li> <li>n) Application par «pulvérisation, raclette et rinçage» pour le revêtement de bobines</li> </ul> <p>Automatisation de l'application par pulvérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o) Application robotisée</li> <li>p) Application à la machine</li> </ul>	<p>Oui</p>	<p>b) Application par rouleau plus racle.</p>

## 1.1.7 Séchage/durcissement

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 8	<p>Afin de réduire la consommation énergétique et l'incidence globale sur l'environnement des procédés de séchage/durcissement, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Séchage/durcissement par convection de gaz inerte</li> <li>b) Séchage/durcissement par induction</li> <li>c) Séchage par micro- ondes ou à haute fréquence</li> <li>d) Durcissement par rayonnement</li> <li>e) Séchage combiné par convection/rayonnement infrarouge</li> <li>f) Séchage/durcissement par convection combinée à la récupération de chaleur</li> </ul>	Non <sup>(1)</sup>	<p><u>Inka</u> :</p> <p>a) : à ce jour pas de procédé proposant ce type de séchage et/ou compatible avec les équipements et les produits utilisés machine et nos produits</p> <p>b) : l'induction n'est pas applicable dans la mesure où le vernis à sécher ne doit pas être en contact avec une surface chaude – aspect sécurité : présence de solvant et matière PVC combustible</p> <p>c) : procédé incompatible avec les produits : détérioration des caractéristiques des feuilles PVC</p> <p>d) et e) : procédé adapté à la technologie Flexographie. Sur le site, procédé Héliogravure utilisé. Le séchage par rayonnement nécessite l'utilisation d'encres non solvantées</p> <p>f) : étude de solution en cours pour récupérer la chaleur des RTO. A ce jour, la récupération de chaleur n'est ni optimum ni rentable.</p>

(1) : Afin de réduire la consommation énergétique et l'incidence globale sur l'environnement des procédés de séchage/durcissement la technique utilisée est la suivante : Séchage via soufflerie d'air chaud (convection « simple ») sur la bande PVC. La chaleur est produite via des échangeurs eau chaude/air ou électricité/air

« En application de l'article R. 515-62 du code de l'environnement, lorsque les prescriptions de l'autorisation sont fixées sur la base d'une meilleure technique disponible qui n'est décrite dans aucune des conclusions sur les meilleures techniques disponibles applicables, cette technique est déterminée en accordant une attention particulière aux 12 critères de l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 2013 » :

1. Utilisation de techniques produisant peu de déchets : Pas de déchets générés

2. Utilisation de substances moins dangereuses : utilisation de l'air et donc, moins dangereux que les gaz rares

3. *Développement des techniques de récupération et de recyclage des substances émises et utilisées dans le procédé et des déchets, le cas échéant* : récupération de l'air chargé en COV pour traitement RTO
4. *Procédés, équipements ou modes d'exploitation comparables qui ont été expérimentés avec succès à une échelle industrielle* : procédés connus et utilisés jusqu'à présent dans le vernissage-impression de film PVC
5. *Progrès techniques et évolution des connaissances scientifiques* : semble être le process le plus adapté et le plus évolué
6. *Nature, effets et volume des émissions concernées* : Non Applicable
7. *Dates de mise en service des installations nouvelles ou existantes* : 2018
8. *Délai nécessaire à la mise en place de la meilleure technique disponible* : étude MTD sur 2021 et 2022
9. *Consommation et nature des matières premières (y compris l'eau) utilisées dans le procédé et efficacité énergétique* : Non Applicable
10. *Nécessité de prévenir ou de réduire à un minimum l'impact global des émissions sur l'environnement et des risques qui en résultent pour ce dernier* : Non Applicable
11. *Nécessité de prévenir les accidents et d'en réduire les conséquences sur l'environnement* : Non Applicable
12. *Informations publiées par des organisations internationales publiques* : Non Applicable

## 1.1.8 Nettoyage

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 9	<p>Afin de réduire les émissions de COV résultant des procédés de nettoyage, la MTD consiste à réduire au minimum l'utilisation d'agents de nettoyage à base solvantée et à appliquer une combinaison des techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Protection des zones et des équipements de pulvérisation</li> <li>b) Élimination des solides avant nettoyage complet</li> <li>c) Nettoyage manuel à l'aide de chiffons pré- imprégnés</li> <li>d) Utilisation d'agents de nettoyage à faible volatilité</li> <li>e) Nettoyage à base aqueuse</li> <li>f) Laveuses fermées</li> <li>g) Purge avec récupération des solvants</li> <li>h) Nettoyage par pulvérisation d'eau à haute pression</li> <li>i) Nettoyage par ultrasons</li> <li>j) Nettoyage à la neige carbonique (CO2)</li> <li>k) Nettoyage à la grenaille de plastique</li> </ul>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Élimination des solides avant nettoyage complet &amp;</li> <li>c) Les opérations de nettoyage s'effectuent en utilisant des chiffons pré-imprégnés</li> </ul>

## 1.1.9 Surveillance

### 1.1.9.1 Bilan massique des solvants

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 10	<p>La MTD consiste à surveiller les émissions totales et les émissions diffuses de COV en établissant, au moins une fois par an, un bilan massique des solvants entrés dans l'unité et sortis de celle-ci, comme défini à l'annexe VII, partie 7, point 2) de la directive 2010/75/UE, ainsi qu'à réduire le plus possible l'incertitude des</p>	Oui	<p>a) Technique appliquée via l'établissement du PGS (cf. annexe XX du DAE ; PGS du ?)</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	<p>données relatives au bilan massique des solvants en appliquant toutes les techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>a) Détermination et quantification complètes des entrées et sorties de solvants pertinents, avec incertitude associée</p> <p>b) Mise en œuvre d'un système de suivi des solvants</p> <p>c) Suivi des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur l'incertitude des données relatives au bilan massique des solvants</p> <p>Applicabilité                      Le niveau de détail du bilan massique des solvants est fonction de l'ampleur et de la complexité de l'installation, de l'éventail de ses effets possibles sur l'environnement ainsi que du type et de la quantité de matières utilisées.</p>		<p>b) Technique appliquée via gestion des stocks, quantification des déchets, maîtrise du process et suivi des consommations</p> <p>c) Procédure d'approbation des nouvelles matières premières</p>

### 1.1.9.2 Émissions dans les gaz résiduaire

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site																			
MTD 11	La MTD consiste à surveiller les émissions dans les gaz résiduaire au moins à la fréquence indiquée ci-après et conformément aux normes EN. En l'absence de normes EN, la MTD consiste à recourir aux normes ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données d'une qualité scientifique équivalente.	Oui	Les émissions solvantées de la ligne INKA sont traitées au travers d'un incinérateur thermique régénératif (RTO). Des mesures sont effectuées annuellement. Le dernier rapport de mesure des émissions atmosphériques est daté du 30-07-2020.																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Substance/ Paramètre</th> <th>Secteurs/sources</th> <th>Normes</th> <th>Fréquence minimale de surveillance</th> <th>Surveillance associée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Poussière</b></td> <td>Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques — revêtement par pulvérisation</td> <td>EN 13284-1</td> <td>Une fois par an <sup>(1)</sup></td> <td>MTD 18</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>COVT</b></td> <td>Toute cheminée où le flux de COVT est &lt; 10 kg C/h</td> <td>EN 12619</td> <td>Une fois par an <sup>(1) (2) (3)</sup></td> <td>MTD 14</td> </tr> <tr> <td>Toute cheminée où le flux de COVT est ≥ 10 kg C/h</td> <td>Normes génériques <sup>(4)</sup> EN</td> <td>En continu</td> <td>MTD 15</td> </tr> </tbody> </table>			Substance/ Paramètre	Secteurs/sources	Normes	Fréquence minimale de surveillance	Surveillance associée	<b>Poussière</b>	Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques — revêtement par pulvérisation	EN 13284-1	Une fois par an <sup>(1)</sup>	MTD 18	<b>COVT</b>	Toute cheminée où le flux de COVT est < 10 kg C/h	EN 12619	Une fois par an <sup>(1) (2) (3)</sup>	MTD 14	Toute cheminée où le flux de COVT est ≥ 10 kg C/h	Normes génériques <sup>(4)</sup> EN	En continu	MTD 15
	Substance/ Paramètre			Secteurs/sources	Normes	Fréquence minimale de surveillance	Surveillance associée															
<b>Poussière</b>	Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques — revêtement par pulvérisation	EN 13284-1	Une fois par an <sup>(1)</sup>	MTD 18																		
<b>COVT</b>	Toute cheminée où le flux de COVT est < 10 kg C/h	EN 12619	Une fois par an <sup>(1) (2) (3)</sup>	MTD 14																		
	Toute cheminée où le flux de COVT est ≥ 10 kg C/h	Normes génériques <sup>(4)</sup> EN	En continu	MTD 15																		

N°	Dispositions					Mise en œuvre	Situation du site
	<b>DMP</b>	Revêtement de textiles, de films métalliques et de papier	Pas de norme EN <sup>(6)</sup>	Une fois tous les trois mois <sup>(1)</sup>	MTD 15		
	<b>NOx</b>	Traitement thermique des effluents gazeux	EN 14792	Une fois par an <sup>(7)</sup>	MTD 17		
	<b>CO</b>	Traitement thermique des effluents gazeux	EN 15058	Une fois par an <sup>(7)</sup>	MTD 17		
<p>(1) Autant que possible, les mesures sont effectuées au niveau d'émission le plus élevé prévu dans les conditions normales de fonctionnement.</p> <p>(2) Dans le cas d'un flux de COVT inférieur à 0,1 kg C/h, ou d'un flux de COVT sans dispositif de réduction et stable inférieur à 0,3 kg C/h, il est possible de ramener la fréquence de surveillance à une fois tous les 3 ans, ou de remplacer le mesurage par un calcul, pour autant que celui-ci fournisse des données d'une qualité scientifique équivalente.</p> <p>(3) Pour le traitement thermique des effluents gazeux, la température dans la chambre de combustion est mesurée en continu. Un système d'alarme est associé à cette surveillance, pour les cas où les températures sortent de la fenêtre de température optimale.</p> <p>(4) Les normes EN génériques pour les mesures en continu sont EN 15267-1, EN 15267-2, EN 15267-3 et EN 14181.</p> <p>(5) La surveillance ne s'applique que si du DMF est utilisé dans les procédés.</p> <p>(6) En l'absence de norme EN, la mesure concerne également le DMF contenu dans la phase condensée.</p> <p>(7) Dans le cas d'une cheminée où le flux de COVT est inférieur à 0,1 kg C/h, la fréquence de surveillance peut être ramenée à une fois tous les 3 ans.</p>							

### 1.1.9.3 Rejets dans l'eau

N°	Dispositions					Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 12</b>	La MTD consiste à surveiller les rejets dans l'eau au moins à la fréquence indiquée ci-après et conformément aux normes EN. En l'absence de normes EN, la MTD consiste à recourir aux normes ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données d'une qualité scientifique équivalente.					Sans objet	Non concerné, l'activité du site n'entre pas dans les secteurs d'activité présentés au sein de cette MTD
	<b>Substance/ Paramètre</b>	<b>Secteurs</b>	<b>Normes</b>	<b>Fréquence minimale de surveillance</b>	<b>Surveillance associée</b>		
	<b>MEST <sup>(1)</sup></b>	Revêtement des véhicules Laquage en continu Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	EN 872	Une fois par mois <sup>(2) (3)</sup>	MTD 21		

N°	Dispositions				Mise en œuvre	Situation du site
	<b>DCO</b> <sup>(1) (4)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	Pas de norme EN			
	<b>COT</b> <sup>(1) (4)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	EN 1484			
	<b>Cr (VI)</b> <sup>(5) (6)</sup>	Revêtement des aéronefs Laquage en continu	EN ISO 10304-3 ou EN ISO 23913			
	<b>Cr</b> <sup>(6) (7)</sup>	Revêtement des aéronefs Laquage en continu	Plusieurs normes EN (par exemple EN ISO 11885, EN ISO 17294-2, EN ISO 15586)			
	<b>Ni</b> <sup>(6)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu				
	<b>Zn</b> <sup>(6)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu				
	<b>AOX</b> <sup>(6)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	EN ISO 9562			
	<b>F-</b> <sup>(6) (8)</sup>	Revêtement des véhicules Laquage en continu Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	EN ISO 10304-1	Une fois par mois <sup>(2) (3)</sup>	MTD 21	
<p>(1) La surveillance ne s'applique qu'en cas de rejet direct dans une masse d'eau réceptrice.</p> <p>(2) La fréquence de surveillance peut être ramenée à une fois tous les 3 mois s'il est démontré que les niveaux d'émission sont suffisamment stables.</p> <p>(3) En cas de rejets discontinus à une fréquence inférieure à la fréquence minimale de surveillance, la surveillance est effectuée une fois par rejet.</p> <p>(4) Le paramètre à surveiller est soit le COT, soit la DCO. La surveillance du COT est préférable car elle n'implique pas l'utilisation de composés très toxiques.</p> <p>(5) La surveillance de Cr (VI) ne s'applique que si des composés du chrome (VI) sont utilisés dans les procédés.</p> <p>(6) En cas de rejet indirect dans une masse d'eau réceptrice, il est possible de réduire la fréquence de surveillance si l'unité de traitement des eaux usées en aval est conçue et équipée de manière appropriée pour réduire les polluants concernés.</p> <p>(7) La surveillance de Cr ne s'applique que si des composés du chrome sont utilisés dans les procédés.</p> <p>(8) La surveillance de F- ne s'applique que si des composés du fluor sont utilisés dans les procédés.</p>						

## 1.1.10 Émissions lors d'OTNOC

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 13</b>	<p>Afin de réduire la fréquence d'OTNOC et de réduire les émissions lors d'OTNOC, la MTD consiste à appliquer les deux techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Détermination des équipements critiques</li> <li>b) Inspection, maintenance et surveillance</li> </ul>	Oui	<p>a) Le RTO, équipement critique, est encadré par un contrat annuel de maintenance avec le fournisseur BROFIND.</p> <p>b) Ce contrat comprend des inspections, une surveillance quotidienne et des réparations/remplacement de pièces si nécessaire.</p>

## 1.1.11 Émissions dans les gaz résiduaire

### 1.1.11.1 Émissions de COV

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 14</b>	<p>Afin de réduire les émissions de COV dans les zones de production et de stockage, la MTD consiste à appliquer la technique a) et une combinaison appropriée des autres techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Choix, conception et optimisation du système</li> <li>b) Extraction d'air aussi près que possible du point d'application de matières contenant des COV</li> <li>c) Extraction d'air aussi près que possible du point de préparation des peintures/revêtements/colles/encre</li> <li>d) Extraction de l'air provenant des procédés de séchage/durcissement</li> </ul>	Oui	<p><u>INKA</u> :</p> <p>a) Les captations d'air ont été placées au plus proche des sources de COV. Elles ont été dimensionnées selon les débits utiles. Une CTA, au plafond de l'atelier, renouvelle l'air de ce dernier de façon à ce que son flux chasse l'air « ancien » vers les captations.</p> <p>b) Les extractions d'air sont situées au plus près de la source, elles se situent dans les cellules, au niveau des enciers.</p> <p>g) les zones de stockage et d'en cours contenant des solvants sont pourvues de dispositif de captation reliées au RTO.</p> <p><u>ROSA</u> :</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	<ul style="list-style-type: none"> <li>e) Réduction au minimum des émissions diffuses et des déperditions de chaleur au niveau des étuves/sécheurs, soit par fermeture hermétique de l'entrée et de la sortie des étuves de durcissement/sécheurs, soit par application d'une pression sub- atmosphérique lors du séchage.</li> <li>f) Extraction de l'air de la zone de refroidissement</li> <li>g) Extraction de l'air des zones de stockage des matières premières, des solvants et des déchets contenant des solvants</li> <li>h) Extraction de l'air des zones de nettoyage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les captations d'air ont été placées au plus proche des sources de COV. Elles ont été dimensionnées selon les débits utiles. Un renouvellement d'air, dans l'atelier, se fait grâce à 3 gilles de reprise en partie basse. Une compensation en air neuf, statique, en points hauts et en opposition.</li> <li>b) Les extractions d'air sont situées au plus près de la source, elles se situent dans les cellules, au niveau des encriers.</li> <li>g) les zones de stockage et d'en cours contenant des solvants sont pourvues de dispositif d'aération.</li> </ul>
<p><b>MTD 15</b></p>	<p>Afin de réduire les émissions de COV dans les gaz résiduaire et d'utiliser plus efficacement les ressources, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>I. Captage et récupération des solvants dans les effluents gazeux                             <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Condensation</li> <li>b) Adsorption au moyen de charbon actif ou de zéolithes</li> <li>c) Absorption à l'aide d'un liquide approprié</li> </ul> </li> <li>II. Traitement thermique, avec valorisation énergétique, des solvants contenus dans les effluents gazeux                             <ul style="list-style-type: none"> <li>d) Transfert des effluents gazeux vers une installation de combustion</li> <li>e) Oxydation thermique avec récupération</li> </ul> </li> </ul>	<p>Oui</p>	<p><u>Ligne INKA et stockage en cours :</u>                      II.f) Oxydation thermique régénérative à lits multiples ou avec distributeur d'air rotatif sans soupape</p> <p><u>Ligne ROSA :</u>                      I.b) Adsorption au moyen de charbon actif</p> <p>Il est prévu un raccordement de la ROSA au RTO</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	f) Oxydation thermique régénérative à lits multiples ou avec distributeur d'air rotatif sans soupape g) Oxydation catalytique. III. Traitement des solvants contenus dans les effluents gazeux sans valorisation énergétique ni récupération des solvants h) Traitement biologique des effluents gazeux i) Oxydation thermique		
<b>MTD 16</b>	Afin de réduire la consommation énergétique du système de réduction des COV, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.  a) Maintien de la concentration de COV dans les effluents gazeux envoyés vers le système de traitement au moyen de ventilateurs à variateur de fréquence b) Concentration interne des solvants contenus dans les effluents gazeux c) Concentration externe, par adsorption, des solvants contenus dans les effluents gazeux d) Chambre de détente (plénum) pour réduire le volume de gaz résiduaire	Partielle	<u>INKA</u> a) Maintien de la concentration de COV dans les effluents gazeux envoyés vers le système de traitement au moyen de ventilateurs à variateur de fréquence.  <u>ROSA</u> : A venir lors du projet de raccordement de la ROSA au RTO

### 1.1.11.2 Émissions de NO<sub>x</sub> et de CO

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site												
MTD 17	<p>Afin de réduire les émissions de NO<sub>x</sub> dans les gaz résiduaire tout en limitant les émissions de CO dues au traitement thermique des solvants contenus dans les effluents gazeux, la MTD consiste à appliquer la technique a) ou les deux techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>a) Optimisation des conditions de traitement thermique (conception et fonctionnement)                      b) Utilisation de brûleurs bas NO<sub>x</sub></p> <p><b>Tableau 1</b> : Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions de NO<sub>x</sub> dans les gaz résiduaire et niveau indicatif d'émission pour les émissions de CO dans les gaz résiduaire résultant du traitement thermique des effluents gazeux</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)</th> <th>Niveau d'émission indicatif <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NO<sub>x</sub></td> <td>mg/Nm<sup>3</sup></td> <td>20-130 <sup>(2)</sup></td> <td>Pas de niveau indicatif</td> </tr> <tr> <td>CO</td> <td>mg/Nm<sup>3</sup></td> <td>Pas de NEA-MTD</td> <td>20-150</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Le NEA-MTD et le niveau indicatif ne s'appliquent pas lorsque des effluents gazeux sont envoyés dans une installation de combustion.                      (2) Le NEA-MTD peut ne pas s'appliquer si des composés azotés [par exemple, DMF ou NMP (N-méthylpyrrolidone)] sont présents dans les effluents gazeux.</p> <p>La surveillance associée est indiquée dans la MTD 11</p>	Paramètre	Unité	NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)	Niveau d'émission indicatif <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)	NO <sub>x</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	20-130 <sup>(2)</sup>	Pas de niveau indicatif	CO	mg/Nm <sup>3</sup>	Pas de NEA-MTD	20-150	Oui	<p><u>INKA</u></p> <p>a) Les émissions solvantées de la ligne INKA sont traitées au travers d'un incinérateur thermique régénératif (RTO).</p> <p>Les niveaux d'émissions associées sont les suivants (rapport de mesure du 30-07-2020 - Cf §2.6.2.3 - tableau 49) :</p> <p>- NO<sub>x</sub> : à déterminer lors de la prochaine campagne. Garantie constructeur &lt; 100(mg eq NO<sub>2</sub>/Nm<sup>3</sup>)</p> <p>- CO : à déterminer lors de la prochaine campagne. Garantie constructeur &lt; 100 mg/Nm<sup>3</sup></p> <p><u>ROSA</u></p> <p>Non concerné, traitement par filtre à charbon</p>
Paramètre	Unité	NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)	Niveau d'émission indicatif <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)												
NO <sub>x</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	20-130 <sup>(2)</sup>	Pas de niveau indicatif												
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	Pas de NEA-MTD	20-150												

### 1.1.11.3 Émissions de poussières

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site											
MTD 18	<p>Afin de réduire les émissions de poussières dans les gaz résiduaire des procédés de préparation de la surface, de découpe, d'application de revêtement et de finition dans les secteurs et pour les procédés énumérés dans le tableau 2, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Cabine de pulvérisation à séparation humide (à rideau d'eau)</li> <li>b) Épuration par voie humide</li> <li>c) Séparation des résidus de pulvérisation secs avec matériau prérecouvert</li> <li>d) Séparation des résidus de pulvérisation secs à l'aide de filtres</li> <li>e) Electrofiltre</li> </ul> <p><b>Tableau 2</b> : Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions de poussière dans les gaz résiduaire</p>	Sans objet	Non concerné, l'activité du site n'entre pas dans les secteurs d'activité présentés au sein de cette MTD											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="367 815 517 922">Paramètre</th> <th data-bbox="517 815 824 922">Secteur</th> <th data-bbox="824 815 1111 922">Procédé</th> <th data-bbox="1111 815 1238 922">Unité</th> <th data-bbox="1238 815 1496 922">NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="367 922 517 1355" rowspan="3">Poussière</td> <td data-bbox="517 922 824 1070">Revêtement des véhicules</td> <td data-bbox="824 922 1111 1070">Application par pulvérisation</td> <td data-bbox="1111 922 1238 1355" rowspan="3">mg/Nm<sup>3</sup></td> <td data-bbox="1238 922 1496 1355" rowspan="3">&lt; 1- 3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1070 824 1209">Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques</td> <td data-bbox="824 1070 1111 1209">Application par pulvérisation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1209 824 1355">Revêtement des aéronefs</td> <td data-bbox="824 1209 1111 1355">Préparation (sablage, grenailage, par exemple), revêtement</td> </tr> </tbody> </table>			Paramètre	Secteur	Procédé	Unité	NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)	Poussière	Revêtement des véhicules	Application par pulvérisation	mg/Nm <sup>3</sup>	< 1- 3	Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques
Paramètre	Secteur	Procédé	Unité	NEA-MTD <sup>(1)</sup> (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)										
Poussière	Revêtement des véhicules	Application par pulvérisation	mg/Nm <sup>3</sup>	< 1- 3										
	Revêtement d'autres surfaces métalliques et plastiques	Application par pulvérisation												
	Revêtement des aéronefs	Préparation (sablage, grenailage, par exemple), revêtement												

N°	Dispositions				Mise en œuvre	Situation du site	
		Revêtement et impression des emballages métalliques	Application par pulvérisation				
		Revêtement de surfaces en bois	Préparation, revêtement				
La surveillance associée est indiquée dans la MTD 11							

### 1.1.12 Efficacité énergétique

N°	Dispositions				Mise en œuvre	Situation du site
MTD 19	<p>Afin d'utiliser efficacement l'énergie, la MTD consiste à appliquer les techniques a) et b) et une combinaison appropriée des techniques c) à h) indiquées ci-dessous.</p> <p>Techniques de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Plan d'efficacité énergétique</li> <li>b) Bilan énergétique</li> </ul> <p>Techniques liées au procédé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>c) Isolation thermique des réservoirs et cuves contenant des liquides refroidis ou chauffés, ainsi que des systèmes de combustion et de vapeur</li> <li>d) Récupération de chaleur par cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) ou trigénération (production combinée de froid, de chaleur et d'électricité)</li> <li>e) Récupération de la chaleur des flux de gaz chauds</li> </ul>				Oui	<p>Techniques de gestion :</p> <p>a) et b) les éléments sont présentés dans la documentation technique de BROFIND</p> <p>Techniques liées au procédé :</p> <p>e) cf. § 2.12.2 du DAE</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site								
	<p>f) Réglage du débit de l'air de procédé et des effluents gazeux g) Remise en circulation de l'effluent gazeux de la cabine de pulvérisation h) Utilisation d'un turbulateur pour optimiser la circulation d'air chaud dans une cabine de séchage de grand volume.</p> <p><b>Tableau 3</b> : Niveaux de performance environnementale associés à la MTD (NPEA-MTD) pour la consommation spécifique d'énergie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Type de produit</th> <th>Unité</th> <th>NPEA-MTD (moyenne annuelle)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flexographie et impression en héliogravure non destinée à l'édition</td> <td>Tous les types de produits</td> <td>Wh/m<sup>2</sup> de surface imprimée</td> <td>50 - 350</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Les NPEA-MTD peuvent ne pas être applicables lorsque la ligne de laquage en continu fait partie d'une installation de production plus vaste (par exemple, une aciérie), ou dans le cas des lignes combinées galvanisation-peinture. La surveillance associée est indiquée dans la MTD 19b)</p>	Secteur	Type de produit	Unité	NPEA-MTD (moyenne annuelle)	Flexographie et impression en héliogravure non destinée à l'édition	Tous les types de produits	Wh/m <sup>2</sup> de surface imprimée	50 - 350		
Secteur	Type de produit	Unité	NPEA-MTD (moyenne annuelle)								
Flexographie et impression en héliogravure non destinée à l'édition	Tous les types de produits	Wh/m <sup>2</sup> de surface imprimée	50 - 350								

### 1.1.13 Consommation d'eau et production d'eaux usées

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 20	<p>Afin de réduire la consommation d'eau et la production d'eaux usées par les procédés aqueux (par exemple, dégraissage, nettoyage, traitement de surface, épuration par voie humide), la MTD consiste à appliquer la technique a) et une combinaison appropriée des autres techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>a) Plan de gestion de l'eau et audits de l'eau b) Rinçage en cascade inverse c) Réutilisation et/ou recyclage de l'eau</p>	Sans objet	<p>Non concerné</p> <p>Les procédés ne consomment pas d'eau dans leur fonctionnement</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site																						
	<p><b>Tableau 4</b> : Niveaux de performance environnementale associés à la MTD (NPEA-MTD) pour la consommation spécifique d'eau</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Type de produit</th> <th>Unité</th> <th>NPEA-MTD (moyenne annuelle)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Revêtement des véhicules</td> <td>Voitures particulières</td> <td rowspan="4">m<sup>3</sup>/véhicule revêtu</td> <td>0,5-1,3</td> </tr> <tr> <td>Camionnettes</td> <td>1 – 2,5</td> </tr> <tr> <td>Cabines de camion</td> <td>0,7 – 3</td> </tr> <tr> <td>Camions</td> <td>1 - 5</td> </tr> <tr> <td>Laquage en continu</td> <td>Bobines d'acier et/ou d'aluminium</td> <td>1/m<sup>2</sup> de bobine laquée</td> <td>0,2 – 1,3 <sup>(1)</sup></td> </tr> <tr> <td>Revêtement et impression d'emballages métalliques</td> <td>Cannettes EE en deux parties</td> <td>1/1000 canettes</td> <td>90 - 110</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Les NPEA-MTD peuvent ne pas être applicables lorsque la ligne de laquage en continu fait partie d'une installation de production plus vaste (par exemple, une aciérie), ou dans le cas des lignes combinées galvanisation-peinture.                      La surveillance associée est indiquée dans la MTD 20 a)</p>	Secteur	Type de produit	Unité	NPEA-MTD (moyenne annuelle)	Revêtement des véhicules	Voitures particulières	m <sup>3</sup> /véhicule revêtu	0,5-1,3	Camionnettes	1 – 2,5	Cabines de camion	0,7 – 3	Camions	1 - 5	Laquage en continu	Bobines d'acier et/ou d'aluminium	1/m <sup>2</sup> de bobine laquée	0,2 – 1,3 <sup>(1)</sup>	Revêtement et impression d'emballages métalliques	Cannettes EE en deux parties	1/1000 canettes	90 - 110		
Secteur	Type de produit	Unité	NPEA-MTD (moyenne annuelle)																						
Revêtement des véhicules	Voitures particulières	m <sup>3</sup> /véhicule revêtu	0,5-1,3																						
	Camionnettes		1 – 2,5																						
	Cabines de camion		0,7 – 3																						
	Camions		1 - 5																						
Laquage en continu	Bobines d'acier et/ou d'aluminium	1/m <sup>2</sup> de bobine laquée	0,2 – 1,3 <sup>(1)</sup>																						
Revêtement et impression d'emballages métalliques	Cannettes EE en deux parties	1/1000 canettes	90 - 110																						

### 1.1.14 Rejets dans l'eau

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
MTD 21	<p>Afin de réduire les rejets dans l'eau et/ou de faciliter la réutilisation et le recyclage de l'eau résultant des procédés aqueux (dégraissage, nettoyage, traitement de surface, épuration par voie humide, etc.), la consiste à appliquer une combinaison des techniques énumérées ci-dessous.</p> <p>Traitement préliminaire, primaire et général</p> <p>a) Homogénéisation</p>	Sans objet	<p>Non concerné</p> <p>Les procédés ne consomment pas d'eau dans leur fonctionnement</p>

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site															
	<p>b) Neutralisation                      c) Séparation physique, notamment au moyen de dégrilleurs, tamis, dessableurs ou décanteurs primaires, et séparation magnétique</p> <p>Traitement physico-chimique</p> <p>d) Adsorption                      e) Distillation sous vide                      f) Précipitation                      g) Réduction chimique                      h) Échange d'ions                      i) Stripage</p> <p>Traitement biologique</p> <p>j) Traitement biologique</p> <p>Élimination finale des matières solides</p> <p>k) Coagulation et floculation                      l) Sédimentation                      m) Filtration                      n) Flottation</p> <p><b>Tableau 5 : Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les rejets directs dans une masse d'eau réceptrice</b></p> <table border="1" data-bbox="367 1098 1494 1388"> <thead> <tr> <th data-bbox="367 1098 799 1134">Substance/ Paramètre</th> <th data-bbox="799 1098 1155 1134">Secteur</th> <th data-bbox="1155 1098 1494 1134">NEA-MTD <sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="367 1134 799 1209">Matières en suspension totales (MEST)</td> <td data-bbox="799 1134 1155 1209">Revêtement des véhicules Laquage en continu</td> <td data-bbox="1155 1134 1494 1209">5-30 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="367 1209 799 1284">Demande chimique en oxygène (DCO) <sup>(2)</sup></td> <td data-bbox="799 1209 1155 1284">Revêtement et impression des emballages</td> <td data-bbox="1155 1209 1494 1284">30-150 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="367 1284 799 1359">Composés organohalogénés adsorbables (AOX)</td> <td data-bbox="799 1284 1155 1359">métalliques (uniquement pour les canettes EE)</td> <td data-bbox="1155 1284 1494 1359">0,1-0,4 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="367 1359 799 1388">Fluorure (F-) <sup>(3)</sup></td> <td data-bbox="799 1359 1155 1388"></td> <td data-bbox="1155 1359 1494 1388">2-25 mg/l</td> </tr> </tbody> </table>	Substance/ Paramètre	Secteur	NEA-MTD <sup>(1)</sup>	Matières en suspension totales (MEST)	Revêtement des véhicules Laquage en continu	5-30 mg/l	Demande chimique en oxygène (DCO) <sup>(2)</sup>	Revêtement et impression des emballages	30-150 mg/l	Composés organohalogénés adsorbables (AOX)	métalliques (uniquement pour les canettes EE)	0,1-0,4 mg/l	Fluorure (F-) <sup>(3)</sup>		2-25 mg/l		
Substance/ Paramètre	Secteur	NEA-MTD <sup>(1)</sup>																
Matières en suspension totales (MEST)	Revêtement des véhicules Laquage en continu	5-30 mg/l																
Demande chimique en oxygène (DCO) <sup>(2)</sup>	Revêtement et impression des emballages	30-150 mg/l																
Composés organohalogénés adsorbables (AOX)	métalliques (uniquement pour les canettes EE)	0,1-0,4 mg/l																
Fluorure (F-) <sup>(3)</sup>		2-25 mg/l																

N°	Dispositions			Mise en œuvre	Situation du site																					
	Nickel (exprimé en Ni)	Revêtement des véhicules	0,05-0,4 mg/l																							
	Zinc (exprimé en Zn)	Laquage en continu	0,05-0,6 mg/l <sup>(4)</sup>																							
	Chrome total (exprimé en Cr) <sup>(5)</sup>	Revêtement des aéronefs	0,01-0,15 mg/l																							
	Chrome hexavalent [exprimé en Cr (VI)] <sup>(6)</sup>	Laquage en continu	0,01-0,05 mg/l																							
	<p>(1) Les périodes d'établissement des moyennes sont définies dans la rubrique « Considérations générales ».</p> <p>(2) Le NEA-MTD pour la DCO peut être remplacé par un NEA-MTD pour le COT. La corrélation entre la DCO et le COT est déterminée au cas par cas. Le NEA-MTD pour le COT est l'option privilégiée car la surveillance du COT n'implique pas l'utilisation de composés très toxiques.</p> <p>(3) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés fluorés sont utilisés dans les procédés.</p> <p>(4) La valeur haute de la fourchette de NEA-MTD peut être de 1 mg/l dans le cas de supports contenant du zinc ou prétraités au zinc.</p> <p>(5) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés du chrome sont utilisés dans les procédés.</p> <p>(6) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés du chrome (VI) sont utilisés dans les procédés.</p> <p>La surveillance associée est indiquée dans la MTD 12</p> <p><b>Tableau 6 : Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les rejets indirects dans une masse d'eau réceptrice</b></p> <table border="1" data-bbox="369 837 1491 1262"> <thead> <tr> <th data-bbox="369 837 801 874">Substance/ Paramètre</th> <th data-bbox="801 837 1155 874">Secteur</th> <th data-bbox="1155 837 1491 874">NEA-MTD <sup>(1) (2)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="369 874 801 946">Composés organohalogénés adsorbables (AOX)</td> <td data-bbox="801 874 1155 946">Revêtement des véhicules Laquage en continu</td> <td data-bbox="1155 874 1491 946">0,1-0,4 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="369 946 801 1078">Fluorure (F-) <sup>(3)</sup></td> <td data-bbox="801 946 1155 1078">Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)</td> <td data-bbox="1155 946 1491 1078">2-25 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="369 1078 801 1118">Nickel (exprimé en Ni)</td> <td data-bbox="801 1078 1155 1118">Revêtement des véhicules</td> <td data-bbox="1155 1078 1491 1118">0,05-0,4 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="369 1118 801 1158">Zinc (exprimé en Zn)</td> <td data-bbox="801 1118 1155 1158">Laquage en continu</td> <td data-bbox="1155 1118 1491 1158">0,05-0,6 mg/l <sup>(4)</sup></td> </tr> <tr> <td data-bbox="369 1158 801 1198">Chrome total (exprimé en Cr) <sup>(5)</sup></td> <td data-bbox="801 1158 1155 1198">Revêtement des aéronefs</td> <td data-bbox="1155 1158 1491 1198">0,01-0,15 mg/l</td> </tr> <tr> <td data-bbox="369 1198 801 1262">Chrome hexavalent [exprimé en Cr(VI)] <sup>(6)</sup></td> <td data-bbox="801 1198 1155 1262">Laquage en continu</td> <td data-bbox="1155 1198 1491 1262">0,01-0,05 mg/l</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Les NEA-MTD peuvent ne pas être applicables si l'unité de traitement des eaux usées en aval est dûment conçue et équipée pour réduire les polluants concernés, à condition qu'il n'en résulte pas une pollution accrue de l'environnement.</p> <p>(2) Les périodes d'établissement des moyennes sont définies dans la rubrique « Considérations générales ».</p> <p>(3) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés fluorés sont utilisés dans les procédés.</p>			Substance/ Paramètre	Secteur	NEA-MTD <sup>(1) (2)</sup>	Composés organohalogénés adsorbables (AOX)	Revêtement des véhicules Laquage en continu	0,1-0,4 mg/l	Fluorure (F-) <sup>(3)</sup>	Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	2-25 mg/l	Nickel (exprimé en Ni)	Revêtement des véhicules	0,05-0,4 mg/l	Zinc (exprimé en Zn)	Laquage en continu	0,05-0,6 mg/l <sup>(4)</sup>	Chrome total (exprimé en Cr) <sup>(5)</sup>	Revêtement des aéronefs	0,01-0,15 mg/l	Chrome hexavalent [exprimé en Cr(VI)] <sup>(6)</sup>	Laquage en continu	0,01-0,05 mg/l		
Substance/ Paramètre	Secteur	NEA-MTD <sup>(1) (2)</sup>																								
Composés organohalogénés adsorbables (AOX)	Revêtement des véhicules Laquage en continu	0,1-0,4 mg/l																								
Fluorure (F-) <sup>(3)</sup>	Revêtement et impression des emballages métalliques (uniquement pour les canettes EE)	2-25 mg/l																								
Nickel (exprimé en Ni)	Revêtement des véhicules	0,05-0,4 mg/l																								
Zinc (exprimé en Zn)	Laquage en continu	0,05-0,6 mg/l <sup>(4)</sup>																								
Chrome total (exprimé en Cr) <sup>(5)</sup>	Revêtement des aéronefs	0,01-0,15 mg/l																								
Chrome hexavalent [exprimé en Cr(VI)] <sup>(6)</sup>	Laquage en continu	0,01-0,05 mg/l																								

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
	(4) La valeur haute de la fourchette de NEA-MTD peut être de 1 mg/l dans le cas de supports contenant du zinc ou prétraités au zinc. (5) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés du chrome sont utilisés dans les procédés. (6) Le NEA-MTD ne s'applique que si des composés du chrome (VI) sont utilisés dans les procédés. La surveillance associée est indiquée dans la MTD 12		

### 1.1.15 Gestion des déchets

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 22</b>	Afin de réduire la quantité de déchets à éliminer, la MTD consiste à appliquer les techniques a) et b) et une des techniques c) ou d), ou les deux, indiquées ci-dessous.  a) Plan de gestion des déchets b) Surveillance des quantités de déchets c) Récupération/recyclage des solvants d) Techniques propres aux flux de déchets	Oui	a) et b) Procédure de gestion déchets + Registre des déchets  Autre technique :  d) Le site suit la traçabilité des déchets produits périodiquement afin de pouvoir intervenir en cas de dérives (registre)

## 1.1.16 Odeurs

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site
<b>MTD 23</b>	<p>Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les dégagements d'odeurs, la MTD consiste à établir, mettre en œuvre et réexaminer régulièrement, dans le cadre du système de management environnemental (voir la MTD 1), un plan de gestion des odeurs comprenant l'ensemble des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole précisant les actions et le calendrier ;</li> <li>- Un protocole des mesures à prendre pour gérer des problèmes d'odeurs signalés (dans le cadre de plaintes, par exemple) ;</li> <li>- Un programme de prévention et de réduction des odeurs destiné à déterminer la ou les sources d'odeurs, à caractériser les contributions de la ou des sources et à mettre en œuvre des mesures de prévention et/ou de réduction.</li> </ul> <p>Applicabilité                      L'applicabilité est limitée aux cas de nuisance olfactive probable ou avérée dans des zones sensibles.</p>	Sans Objet	<p>Aucune nuisance olfactive du site</p> <p>Aucune plainte du voisinage</p>

## 1.1.17 Conclusions sur les MTD pour la flexographie et l'impression en héliogravure non destinée à l'édition

N°	Dispositions	Mise en œuvre	Situation du site																		
<p>MTD pour la flexographie et l'impression en héliogravure non destinée à l'édition (§1.12)</p>	<p>Les niveaux d'émission indiqués ci-dessous pour la flexographie et l'héliogravure non destinée à l'édition sont associés aux conclusions générales sur les MTD figurant à la section 1.1.</p> <p><b>Tableau 28</b> : Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions totales de COV résultant de la flexographie et de l'impression en héliogravure non destinée à l'édition</p> <table border="1" data-bbox="400 544 1594 687"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>NEA-MTD (moyenne annuelle)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des émissions de COV calculé d'après le bilan massique des solvants</td> <td>kg de COV par kg d'extraits secs utilisés</td> <td>&lt; 0,1-0,3</td> </tr> </tbody> </table> <p>En lieu et place du NEA-MTD indiqué dans le tableau 28, il est possible d'utiliser les NEA-MTD qui figurent dans le tableau 29 et dans le tableau 30.</p> <p><b>Tableau 29</b> : Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions diffuses de COV résultant de la flexographie et de l'impression en héliogravure non destinée à l'édition</p> <table border="1" data-bbox="400 884 1594 1027"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>NEA-MTD (moyenne annuelle)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Émissions diffuses de COV calculées d'après le bilan massique des solvants</td> <td>Pourcentage (%) des solvants utilisés à l'entrée</td> <td>&lt; 1 - 12</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Tableau 30</b> : Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions de COV dans les gaz résiduels résultant de la flexographie et de l'impression en héliogravure non destinée à l'édition</p> <table border="1" data-bbox="439 1142 1556 1286"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>NEA-MTD (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COVT</td> <td>mg C/Nm3</td> <td>1 – 20</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) La valeur haute de la fourchette de NEA-MTD est 50 mg C/Nm3 en cas d'utilisation de techniques permettant de réutiliser/ recycler le solvant récupéré. (2) Pour les unités utilisant la MTD 16 c) en combinaison avec une technique de traitement de l'effluent gazeux, un NEA-MTD supplémentaire inférieur à 50 mg C/Nm3 s'applique pour le gaz résiduel du concentrateur.</p>	Paramètre	Unité	NEA-MTD (moyenne annuelle)	Total des émissions de COV calculé d'après le bilan massique des solvants	kg de COV par kg d'extraits secs utilisés	< 0,1-0,3	Paramètre	Unité	NEA-MTD (moyenne annuelle)	Émissions diffuses de COV calculées d'après le bilan massique des solvants	Pourcentage (%) des solvants utilisés à l'entrée	< 1 - 12	Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)	COVT	mg C/Nm3	1 – 20	<p>Oui</p>	<p>Les niveaux d'émissions utilisés sont ceux des tableaux 29 et 30. Ils ont été comparé à titre informatif au sein du rapport (Cf §2.6.2.3)</p>
Paramètre	Unité	NEA-MTD (moyenne annuelle)																			
Total des émissions de COV calculé d'après le bilan massique des solvants	kg de COV par kg d'extraits secs utilisés	< 0,1-0,3																			
Paramètre	Unité	NEA-MTD (moyenne annuelle)																			
Émissions diffuses de COV calculées d'après le bilan massique des solvants	Pourcentage (%) des solvants utilisés à l'entrée	< 1 - 12																			
Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne journalière ou moyenne sur la période d'échantillonnage)																			
COVT	mg C/Nm3	1 – 20																			

## CHAPITRE 2. CONCLUSION



L'analyse du positionnement du site, pour les lignes de production INKA et ROSA, vis-à-vis des conclusions des MTD a été menée en s'appuyant sur les conclusions des meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement de surface à l'aide de solvants organiques adoptées le 22 juin 2020 et publiées le 9 décembre 2020.

**Le site est dans sa globalité en adéquation avec les MTD qui lui sont applicables.**

Seules les MTD suivantes sont en cours de mise en œuvre :

- MTD 1 : « *mettre en place et à appliquer un système de management environnemental (SME)* » : Le site n'est pas ISO 14001. Néanmoins, un système de management existe.
- MTD 16 : « *réduire la consommation énergétique du système de réduction des COV* » est partiellement appliquée à ce jour, lorsque la ligne ROSA sera raccordée au RTO en 2023, elle sera mise en œuvre en globalité sur le site.

Concernant les MTD 4 et 8, l'analyse apporte des éléments afin de proposer **une technique alternative** pour chaque MTD :

- **MTD 4** : « *Réduire la consommation de solvants, les émissions de COV et l'incidence globale sur l'environnement de la consommation de matières premières* » : **récupération du solvant de nettoyage dans sa totalité.**
- **MTD 8** : « *Réduire la consommation énergétique et l'incidence globale sur l'environnement des procédés de séchage/durcissement* », la technique proposée est la suivante : **Séchage via soufflerie d'air chaud** (convection « simple ») sur la bande PVC. La chaleur est produite via des échangeurs eau chaude/air ou électricité/air

Ces deux techniques ont été déterminées en accordant une attention particulière aux 12 critères de l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 2013.



Annexe 11.2 – Rapport de base sur l'état des sols et des  
eaux souterraines du site CGT ALKOR – Bureau Véritas –  
réf. 797624- 9633257-1 - Version 1 – Nov. 2020



**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Immeuble le Patio  
38 Avenue Lingenfeld  
77 200 TORCY  
FRANCE



CGT Alkor  
75 rue Pasteur  
60 140 LIANCOURT

A l'attention de Monsieur Julian LEROY  
Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement  
Tel: +33 (0)3.44.69.11.85  
Julian.Leroy@cgtower.com

## ***Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site CGT ALKOR – LIANCOURT (60)***

***Préparé pour CGT ALKOR par  
Service MDR HSE, Agence de Torcy***

Rapport 797624- 9633257-1 v2 – 08/12/2020

***Move Forward with Confidence***



**BUREAU  
VERITAS**

**Bureau Veritas Exploitation,**  
 8, cours du Triangle  
 92800 PUTEAUX

SAS – RCS 790 184 675  
 Code NAF : 7120B : Analyses, essais et inspections techniques  
 Représentant légal : Jacques Pommeraud

Pour en savoir plus [www.bureauveritas.fr](http://www.bureauveritas.fr)

<b>Emetteur du Rapport</b>	<b>Bureau Veritas Exploitation</b> <b>Service Maitrise des Risques HSE</b> Immeuble le Patio 38 Avenue Lingenfeld 77 200 TORCY			
<b>Téléphone</b>	01 60 06 97 60			
<b>Fax</b>	01 60 17 16 40			
<b>Votre contact</b>	Céline VEY Chef de projets sites et sols pollués			
<b>Téléphone</b>	06 42 78 93 91			
<b>Mail</b>	celine.vey@bureauveritas.com			
<b>Référence du rapport : 797624-9633257-1</b>				
<b>Version</b>	V0	V1	V2	
<b>Date</b>	21/10/2020	18/11/2020	08/12/2020	
<b>Rédacteur</b>	Charlotte GALLIER	Charlotte GALLIER	Charlotte GALLIER	
<b>Chef de Projet</b>	Céline VEY	Céline VEY	Céline VEY	
<b>Superviseur</b>	/	Mathieu LAVALARD	Mathieu LAVALARD	

**Note de version (principales modifications effectuées) :**

*v0 : version de travail*

*V1 : version définitive*

*V2 : version révisée suite aux commentaires du client envoyé par email le 7 décembre 2020*

# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	8
1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE.....	8
1.2.1 Périmètre géographique .....	8
1.2.2 Périmètre analytique.....	9
1.3 CONTENU DU RAPPORT.....	9
<b>2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE .....</b>	<b>10</b>
2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE.....	10
2.2 PRESTATIONS REALISEES .....	11
2.3 SOURCES D'INFORMATION .....	11
<b>3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>13</b>
3.1 LOCALISATION .....	13
3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....	15
3.2.1 Typologie du site / utilisation actuelle.....	15
3.2.2 Présentation générale des activités du site.....	16
3.2.3 Présentation détaillée des installations .....	16
3.2.4 Pollutions / accidents déjà constatés .....	20
3.2.5 Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux.....	20
3.2.6 Visite des abords .....	20
3.2.7 Mesures de mise en sécurité à prendre .....	21
3.3 HISTORIQUE DU SITE .....	22
3.3.1 Configuration actuelle du site.....	22
3.3.2 BASIAS Anciens sites industriels et sites pollués .....	22
3.3.3 BASOL .....	25
3.3.4 ARIA.....	26
3.3.5 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).....	27
3.3.6 Revue des archives .....	28
3.3.7 Revue des photographies aériennes .....	28
3.3.8 Evolution des activités .....	36

3.3.9	<i>Evolution de la situation administrative</i>	37
<b>3.4</b>	<b>MATRICE DES SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES</b>	<b>40</b>
3.4.1	<i>Définition</i>	40
3.4.2	<i>Matrice des substances dangereuses pour la rubrique 3670 « Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques »</i>	41
<b>3.5</b>	<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>42</b>
3.5.1	<i>Topographie</i>	42
3.5.2	<i>Contexte météorologique</i>	42
3.5.3	<i>Géologie</i>	43
3.5.4	<i>Hydrogéologie</i>	46
3.5.5	<i>Hydrologie</i>	50
3.5.6	<i>Zones naturelles remarquables</i>	51
3.5.7	<i>Risques naturels</i>	52
<b>3.6</b>	<b>SYNTHESE DE LA VULNERABILITE</b>	<b>54</b>
<b>3.7</b>	<b>IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE</b>	<b>55</b>
<b>3.8</b>	<b>SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL</b>	<b>58</b>
3.8.1	<i>Cibles retenues</i>	58
3.8.2	<i>Sources identifiées</i>	58
3.8.3	<i>Exposition</i>	58
<b>4.</b>	<b>CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES</b>	<b>61</b>
4.1	<b>DONNEES DISPONIBLES</b>	61
4.2	<b>RESUME DES DONNEES DISPONIBLES</b>	66
<b>5.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>69</b>
	<b>ANNEXE 1 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE</b>	<b>72</b>
	<b>ANNEXE 2 : FICHE BASIAS PIC6002802</b>	<b>82</b>
	<b>ANNEXE 3 : FICHE BASIAS PIC6002805</b>	<b>87</b>
	<b>ANNEXE 4 : RESULTATS DES ANALYSES SOLS – CAMPAGNE 2006 – SOCIETE ENVIRON</b>	<b>92</b>
	<b>ANNEXE 5 : RESULTATS DES ANALYSES SOLS – CAMPAGNE 2008 – ICF ENVIRONNEMENT – REF CON/08/091/LIANCOURT/V1</b>	<b>94</b>
	<b>ANNEXE 6 : RESULTATS DES ANALYSES EAUX SOUTERRAINES – CAMPAGNE 2008 A 2020 – PLAN DE GESTION MAJ 2020 – REF PICP170273</b>	<b>97</b>

## ABREVIATIONS

AEP : Alimentation en Eau Potable

AP : Arrêté Préfectoral

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes

COHV : Composés Organiques Halogénés Volatils

COT : Carbone Organique Total

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

HCT : Hydrocarbures Totaux

FDS : Fiches de Données Sécurité

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IED : Directive sur les Emissions Industrielles

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

LQ : Limite de Quantification

NGF : Nivellement Général de la France

MS : Masse Sèche

PVC : Polychlorure de vinyle

RTO : Regenerative Thermal Oxidizer

VCI : Valeur de Constat d'Impact

VDSS : Valeur de Définition de Source Sol

# Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site de CGT Alkor – Liancourt (60)

## AVANT-PROPOS : LIMITATIONS

*Le présent rapport a été préparé pour et à la demande de CGT Alkor (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 10/09/2020 sous la référence OA201096 à notre proposition commerciale 0797624/200804-0620 Rev0 du 4 août 2020.*

*Il est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.*

*L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.*

*Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.*

*Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.*

*Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.*

## RESUME NON TECHNIQUE

N° d'affaire :	9633257-1
Type de mission	Rapport de Base
Nom du client	CGT ALKOR
Localisation du périmètre d'étude et parcelles cadastrales	75 rue Pasteur – Liancourt (70) Le périmètre d'étude (= périmètre IED) est situé sur une partie des parcelles cadastrales AC 3 et AB 54
Surface du périmètre d'étude	Environ 2000 m <sup>2</sup>
Dossiers SSP antérieurs pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Final Report Phase II Environmental Site Assessment – ENVIRON – 21/04/2006,</li> <li>• Evaluation of the soil and groundwater contamination and associated risk levels for the site of ALKOR DRAKA liancourt (France) Definitions of actions - ATOS Environnement – 13/02/2007 - 60613/S44 RT 02</li> <li>• Phase II Environmental Site Assessment – ICF Environnement – 29/10/2008 - CON/08/091/LIANCOURT/V1</li> <li>• Campagne de prélèvement d'air ambiant /gaz du sol – Egis - 07/12/2015 - EPI/SDe/SDt</li> <li>• Campagne de prélèvement des eaux souterraines – Egis - 07/12/2015 - EPI/SDe/SDt</li> <li>• Plan de gestion – ICF Environnement - 18/05/2018 - N°PICP170273-A-V1</li> <li>• Mise à jour du Plan de Gestion – ICF Environnement – 10/05/2019 - PICP170273/B</li> <li>• Mise à jour du Plan de Gestion – ICF Environnement – 22/06/2020 - PICP170273/B</li> </ul>
Usage du périmètre d'étude au moment de l'étude	Activité d'impression sur film PVC Activité de vernissage sur bâches PVC
Usage futur considéré	Pas de changement d'usage – augmentation de la capacité de la vernisseuse à plus de 150 kg/heure
Statut IED	Dans le cadre de la demande d'autorisation, le site sera soumis à la rubrique principale IED 3670 (Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques).
Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux	<p><u>Contexte de l'étude historique :</u></p> <p>Au vu des photographies historiques et des informations recueillies par le client, le périmètre d'étude était un terrain à vocation agricole et forestier avant d'être occupé par des activités industrielles dans un premier temps aux alentours de 1973 (zone correspondant à l'activité d'imprimerie) et dans un second temps aux alentours de 1997 (zone correspondant à l'activité de vernissage).</p>

	<p>L'activité d'imprimerie est présente depuis 2015 sur le site de CGT ALKOR.</p> <p>Le bâtiment qui accueille l'activité de vernissage depuis 2018 était occupé auparavant par la société MAPA puis Hutchinson pour une activité de production de gants en élastomère depuis 1997.</p> <p>Le site CGT ALKOR est référencé dans la base de données BASIAS sous les références :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PIC6002802 : Mapa SNC (ex. Mapa Hutchinson)</li> <li>• PIC6002805 : Lafip SA (Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt ; ex. Manufacture de caoutchouc de Liancourt),</li> </ul> <p><u>Substances retenues dans le cadre du rapport de base IED</u></p> <p>Les zones mettant en œuvre les substances pertinentes suivantes ont été retenues dans le périmètre d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de stockage et de préparation des encres,</li> <li>• Ligne d'impression et stockage des encres,</li> <li>• Ligne de vernissage,</li> <li>• Stockage extérieur de fûts de solvant et de vernis,</li> <li>• Stockage intérieur de fûts de solvant et de vernis.</li> </ul> <p>L'ensemble des produits (hormis une partie du stockage extérieur) sont stockés sur rétention limitant leur impact sur les sols et les eaux souterraines du périmètre du site.</p> <p><u>Vulnérabilité des milieux :</u></p> <p>La nappe des alluvions et des sables est présente à partir de 1 m de profondeur et est fortement vulnérable.</p> <p>Le périmètre d'étude ne serait pas présent dans un périmètre de protection de captages d'eau potable cependant la présence de puit privé ne peut être exclu.</p> <p>Deux rivières sont vulnérables et sensibles (activité de pêche pour la rivière de la Brèche) car présentes en aval hydraulique à environ 200 et 450 m du périmètre d'étude</p> <p>L'environnement du site est sensible (présence d'habitations et d'établissement dits sensibles à proximité du site).</p>
<p>Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles</p>	<p>Les précédentes études permettent d'établir un état des sols et des eaux souterraines du site.</p> <p>Les concentrations relevées lors des études décrites dans le rapport serviront d'état des milieux sols et eaux souterraines au titre du présent rapport de base.</p>
<p>Recommandations</p>	<p>Aucune investigation complémentaire n'est jugée nécessaire puisque les études antérieures permettent de faire l'état des sols et des eaux souterraines du périmètre d'étude.</p> <p>Nous vous recommandons d'assurer la transmission et la conservation des résultats de la présente étude et des études ultérieures en cas de transfert de propriété ou en cas d'un réaménagement futur du site.</p> <p>Notons que les conclusions et recommandations ici apportées ne sont valables qu'en fonction des investigations menées et de l'usage considéré dans cette étude.</p>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la transposition en droit français de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite « directive IED » qui s'applique à l'usine CGT ALKOR sur la commune de Liancourt (60) dans le cadre d'une demande d'autorisation.

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « *les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation* » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP ») ;

Dans le cadre de la demande d'autorisation, le site sera à terme concerné par la rubrique IED 3670 « **Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques** ».

Ce rapport a été préparé sur la base des informations collectées durant les études historique et documentaire réalisées entre le 30 septembre 2020 et le 21 octobre 2020.

## 1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE

### 1.2.1 Périmètre géographique

La présente étude se limite au « périmètre IED »<sup>1</sup> tel que défini par CGT ALKOR correspondant à l'ensemble des zones regroupant les activités actuelles et futures (projet

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article R 515-58 du code de l'environnement, il s'agit du périmètre accueillant les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 et les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines.

**NB :** Conformément aux recommandations du guide méthodologique, le périmètre d'influence correspond à la zone qui pourrait être polluée en cas d'accident. A noter cependant que les impacts potentiels sur les sols superficiels hors du périmètre du site ne seront pas considérés.

d'augmentation de la quantité d'application de vernis par jour) d'imprimerie et de vernissage et les stockages associés.

### 1.2.2 Périmètre analytique

Conformément à l'article R 515-59 du code de l'environnement, le périmètre analytique est limité aux **substances et mélanges dangereux<sup>2</sup> pertinents, c'est à dire utilisés, produits, rejetés actuellement ou à l'avenir au sein des installations IED et susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.**

Le périmètre analytique sera défini précisément à l'issue de l'étape décrite au chapitre 1. Seules les substances qui en font partie seraient recherchées si des investigations complémentaires étaient requises dans le cadre de la présente étude.

**NB :** S'il existe des pollutions historiques, les prestations associées à la collecte d'informations spécifiques et/ou à leur gestion (que ce soit sur site ou hors site) sont explicitement exclues de la présente prestation mais pourront être réalisées sous forme de prestations complémentaires si nécessaire.

## 1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire comprend :

- ✓ La présente introduction ;
- ✓ Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue ;
- ✓ Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux ;
- ✓ Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles
- ✓ Conclusions et recommandations

---

<sup>2</sup> Les **substances et mélanges considérés comme « dangereux »** sont ceux mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n°1272/2008 (dit « CLP »).

## 2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

L'objectif du rapport de base est d'établir, au moment de sa réalisation, un état des lieux représentatif de la pollution des sols et des eaux souterraines au droit des installations soumises à la réglementation IED.

Cet outil permettra de fixer les conditions de remise en état d'une installation en cas de cessation d'activité, afin de satisfaire aux obligations de la directive IED, sans préjudice de celles prévues par le droit national.

L'arrêté d'application fixant le contenu du rapport de base n'est toujours pas paru à ce jour.

### 2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE

Les textes et outils de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. **Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013** portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles ;
2. Le **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** du MEDDE (version de février 2014)
3. La politique nationale en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans
  - ✓ **la note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007.
  - ✓ Les « **Outils de gestion** » regroupant les guides méthodologiques permettant de mettre en œuvre les différentes démarches de gestion possibles sur un site pollué. (outil du Ministère et outil d'appui développé par des tiers).
4. La norme NF X 31-620 et documents associés définissant notamment les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.
5. Les textes spécifiques au site et notamment :
  - ✓ Arrêté Préfectoral du 21 août 1990 autorisant la société GRIFFINE MARCHAL à exploiter les installations situées dans son établissement de Liancourt,
  - ✓ Arrêté complémentaire du 9 juin 2017 actant les modifications des activités exercées par la société ALKOR DRAKA à Liancourt.

## 2.2 PRESTATIONS REALISEES

Les prestations réalisées par Bureau Veritas incluent :

- ✓ La visite du site (prestation A100 de la norme NF X 31-620-2) interview de responsables du site pour collecte d'informations sur le site et ses activités, son historique (y compris accidents environnementaux) et son environnement ( dans un rayon de 300 m autour du site) ;
- ✓ L'étude historique et documentaire (prestation A110 de la norme NF X 31-620-2) ;
- ✓ L'étude de vulnérabilité (prestation A120 de la norme NF X 31-620-2) ;
- ✓ L'élaboration de la matrice des substances et mélanges dangereux pertinents et détermination du risque de contamination du sol et des eaux souterraines ;
- ✓ La compilation et l'évaluation des données disponibles sur l'état des sols et des eaux souterraines ;
- ✓ La rédaction du présent rapport.

## 2.3 SOURCES D'INFORMATION

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des sources suivantes :

**Tableau 1: Sources d'information**

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION	COMMENTAIRE
Etat actuel du site d'étude	Société	Visite de site	30/09/2020	
	Cadastre	<a href="http://www.cadastre.gouv.fr/">www.cadastre.gouv.fr/</a>	30/09/2020	
	Service Urbanisme de la collectivité de commune	Contact par mail	30/09/2020	Absence de PLU pour la commune de Liancourt Application du RNU (Règlement National d'Urbanisme) (pas de retour de la commune pour avoir des précisions à la date du rapport)
Historique des activités	BASIAS BASOL	<a href="http://www.georisques.gouv.fr/">www.georisques.gouv.fr/</a> <a href="http://www.basol.developpement-durable.gouv.fr/">www.basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>	15/10/2020	
	Base de données ICPE	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations</a>	15/10/2020	
	IGN – remonter le temps	<a href="http://remonterletemps.ign.fr/">http://remonterletemps.ign.fr/</a>	15/10/2020	
Données environnementales et vulnérabilité	Géoportail Infoterre	<a href="http://www.geoportail.gov.v.fr">http://www.geoportail.gov.v.fr</a> <a href="http://infoterre.brgm.fr/">http://infoterre.brgm.fr/</a>	15/10/2020	
	Géorisques	<a href="http://www.georisques.gouv.fr/">www.georisques.gouv.fr/</a>	15/10/2020	

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION	COMMENTAIRE
	Cartélie	<a href="http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr">http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr</a>	15/10/2020	

Les documents transmis par le client sont :

- Arrêté préfectoral du 31 juillet 1990 autorisant la société Griffine Maréchal à exploiter les installations situées dans son établissement de Liancourt,
- Arrêté complémentaire du 9 juin 2017 actant les modifications des activités exercées par la société ALKOR DRAKA à Liancourt,
- Plan de masse du site – Réf GA 159
- Porter à connaissance – Septembre 2015 dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité d'impression,
- Document technique Oxydateur,
- Plan du bâtiment INKA – 21/05/2018,
- Fiches de données de sécurité des encres utilisées,
- Fiche de données de sécurité de l'acétone,
- Fiches de données de sécurité des vernis,
- Fiche de donnée de sécurité du MEK,
- Courriers de la préfecture concernant une pollution accidentelle de la Béronelle le en juillet 1996,
- Diagnostic antérieur de pollution des sols :
  - Final Report Phase II Environmental Site Assessment – ENVIRON – 21/04/2006,
  - Evaluation of the soil and groundwater contamination and associated risk levels for the site of ALKOR DRAKA Liancourt (France) Definitions of actions - ATOS Environnement – 13/02/2007 - 60613/S44 RT 02
  - Phase II Environmental Site Assessment – ICF Environnement – 29/10/2008 - CON/08/091/LIANCOURT/V1
  - Campagne de prélèvement d'air ambiant /gaz du sol – Egis - 07/12/2015 - EPi/SDe/SDt
  - Campagne de prélèvement des eaux souterraines – Egis - 07/12/2015 - EPi/SDe/SDt
  - Plan de gestion – ICF Environnement - 18/05/2018 - N°PICP170273-A-V1
  - Mise à jour du Plan de Gestion – ICF Environnement – 10/05/2019 - PICP170273/B
  - Mise à jour du Plan de Gestion – ICF Environnement – 22/06/2020 - PICP170273/B

## 3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 3.1 LOCALISATION

Le site de CGT ALKOR est situé au 75 rue Pasteur dans la commune de Liancourt dans le département de l'Oise (60) aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes (prises approximativement au centre du site) :

X = 660 640 m

Y = 6 914 800 m

La côte altimétrique est d'environ + 55 m NGF

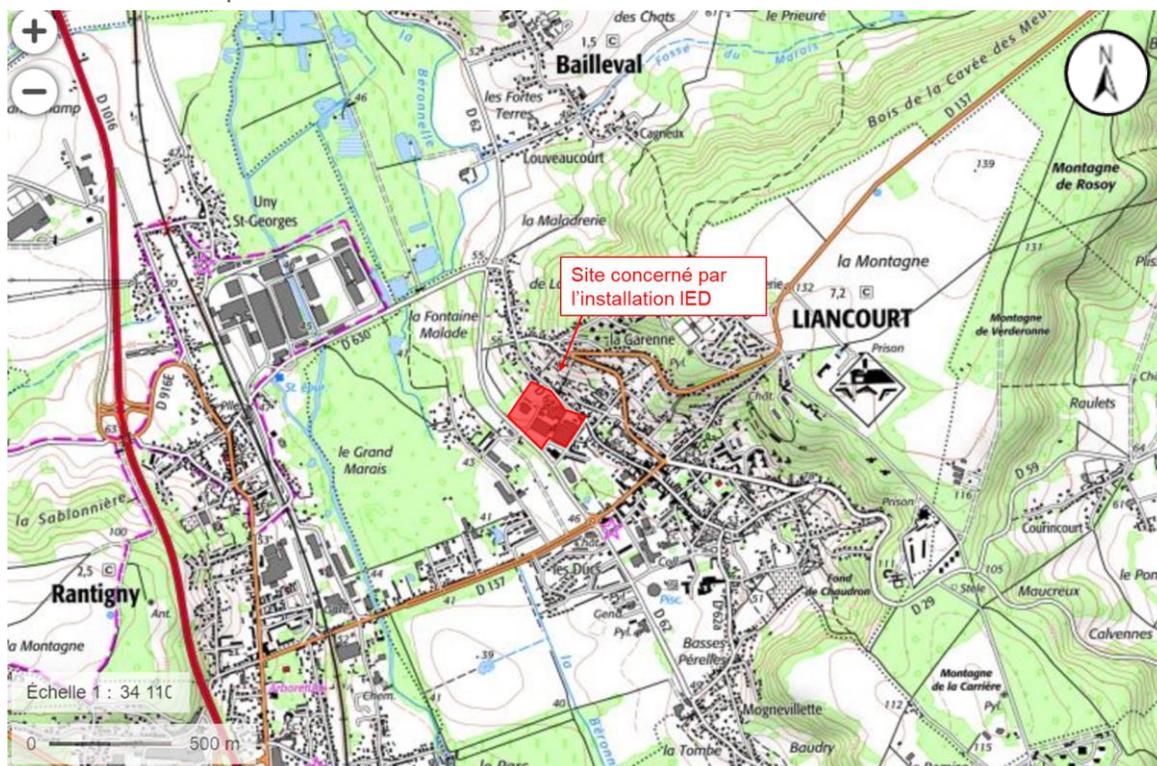
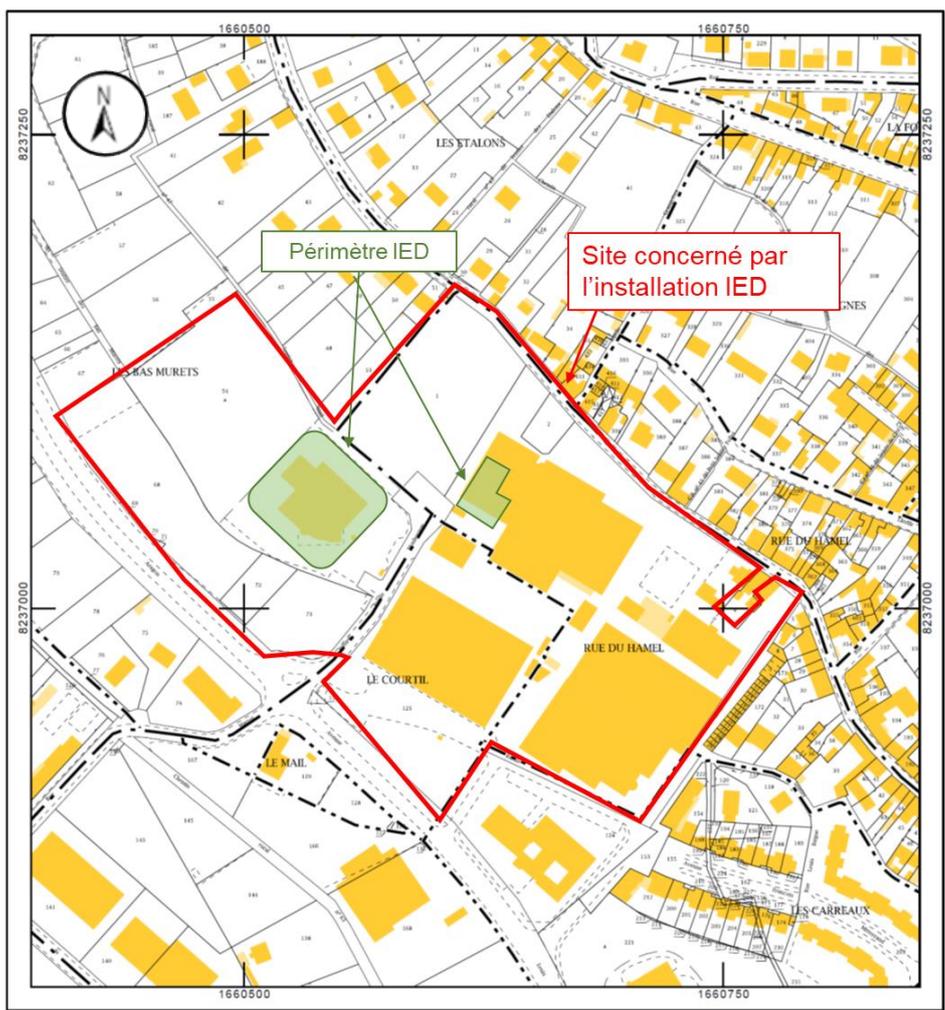


Figure 1 : Localisation du site concerné par l'installation IED (Source Géoportail : Extrait de la carte IGN)

Le site CGT ALKOR a une superficie totale de 55 840 m<sup>2</sup> mais le périmètre d'étude concerne uniquement les activités de vernissage et d'impression présentes sur une partie du site. Il est d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> et est localisé en partie sur les parcelles cadastrales suivantes (voir Tableau 2) :

**Tableau 2 : Parcelles cadastrales du périmètre d'étude**

<b>Références de la parcelle 000 AC 3 En partie</b>	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AC 3
Contenance cadastrale	20 190 mètres carrés
Adresse	RUE PASTEUR 60140 LIANCOURT
<b>Références de la parcelle 000 AB 54 En partie</b>	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AB 54
Contenance cadastrale	11 568 mètres carrés
Adresse	LES BAS MURETS 60140 LIANCOURT



**Figure 2 : Extrait du plan cadastral de la commune de Liancourt (source : cadastre.gouv.fr)**

La commune de LIANCOURT est en Règlement National d'Urbanisme (RNU), le Plan Local d'Urbanisme de la commune est actuellement en cours d'élaboration. Les détails concernant le RNU ne nous ont pas été communiqués.

## 3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les informations collectées lors de la visite de site. Il correspond au compte rendu de visite de site prévu dans la prestation A100 de la norme NF X 31-620.

**Questionnaire rempli par :** Charlotte GALLIER

---

**Date(s) de(s) visite(s):** 30/09/2020

---

**Personne(s) rencontrée(s)** Julian LEROY

---

(Nom Prénom, Fonction, tél et mail) Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement

---

+33 (0)3.44.69.11.85 [Julian.Leroy@cgtower.com](mailto:Julian.Leroy@cgtower.com)

---

### 3.2.1 Typologie du site / utilisation actuelle

Décharge                       Site industriel                       Habitations, écoles  
 Friche industrielle             Agriculture                         Commerces

Site clôturé :    OUI     NON             Clôture efficace :    OUI     NON   
 Site surveillé :    OUI     NON

Populations présentes sur le site ou à proximité

Aucune présence                       Présence régulière  
 Présence occasionnelle              Nombre de personnes 150

Typologie des populations présentes sur le site ou à proximité

Travailleurs  
 Adultes  
 Personnes sensibles (enfants...)

### 3.2.2 Présentation générale des activités du site

La société CGT ALKOR est spécialisée dans la production de films PVC flexibles notamment :

- des revêtements de sol finis, personnalisés pour une utilisation dans les studios de divertissement et de danse et pour les événements,
- des écrans de cinéma,
- des bâches étanches pour les bassins de rétention,
- des packagings de liquide non alimentaire (ex : lessive, javel...),
- des adhésifs publicitaires (ex sur les trains et les avions),
- des bâches étanches pour le marché des piscines,
- des plafonds tendus,
- conduits de ventilation, isolation diélectrique ou protection nucléaire...

Pour la réalisation des différents produits décrits ci-avant, les différentes étapes de productions sont réparties dans les unités suivantes :

- le calandrage : les matières nécessaires à la fabrication des films PVC (pigments, matières plastiques) sont mélangées dans le préparateur puis sont chauffées dans un four. La préparation est ensuite pressée entre plusieurs cylindres pour avoir pour finalité un film PVC,
- le laminage : intégration de matériaux supplémentaire aux films PVC pour les rigidifier (grillage, mousse thermique)
- la finition : redécoupage des films PVC,
- l'impression : impression par héliogravure qui est une technique d'impression par des cylindres gravées,
- Le vernissage : applicable d'un vernis sur des bâches destinées pour les piscines pour les étanchéfier.

**Les activités rentrant dans le périmètre IED sont l'impression (bâtiment ROSA) et le vernissage (bâtiment INKA).**

### 3.2.3 Présentation détaillée des installations

Les installations/activités présentes dans le périmètre d'étude sont :

- Activité d'impression (bâtiment ROSA) qui comprend :
  - une zone de stockage des encres pour utilisation directe sur l'imprimeuse organisée aux pieds de celles-ci ;
  - une imprimeuse par héliogravure d'une longueur de 10 m environ ;
  - une zone de stockage des bobines de film PVC, en attente d'impression, en racks sur trois hauteurs (produits semi-finis) ;
  - Une zone de préparation des encres,

- Une zone de stockage des fûts d'encre et de l'acétone,
- Une zone de stockage des cylindres encres en racks sur trois hauteurs ;
- Activité de vernissage présente dans le bâtiment INKA qui comprend :
  - Une vernisseuse,
  - Un système de traitement des rejets atmosphériques de la vernisseuse (RTO Regenerative Thermal Oxidiser),
  - Un stockage de fûts de solvant (MEK),
  - Un stockage de fûts de vernis (vernis mat et vernis brillant),
  - Un stockage intérieur de vernis sur rétention,
  - Stockage de bobines PVC vernis,
  - Une chaudière gaz,
  - Un transformateur TGBT,
  - Une zone de stockage extérieur des fûts de vernis et de solvants non utilisés (certains fûts sont stockés dans des armoires dédiées avec rétention).

Les déchets en lien avec l'activité d'imprimerie et de vernissage sont principalement des fûts vides et des fûts contenant les EPI (gants de manutention) et des chiffons souillés qui sont stockés en extérieur à proximité du bâtiment INKA et ROSA.

Les autres installations/activités présentes sur le site sont :

- une chaufferie gaz,
- un laboratoire R&D,
- un local maintenance,
- une activité de calandrage,
- une activité de finition,
- une activité de laminage,
- un atelier de recyclage des matières plastiques.

Les autres stockages présents sur le site sont :

- Zone de stockage de matières premières plastiques,
- 7 silos de 50 à 90 t de plastiques pulvérulents,
- 3 cuves de stockage de 44 000L unitaire de plastifiant dans une rétention béton commune,
- Cuve aérienne de fioul domestique de 3000 L dans une rétention béton,
- Cuve aérienne inertée selon le client (la technique d'inertage n'est pas connue) ayant contenu précédemment du fioul lourd dans une rétention béton,
- Zone de stockage de produits liquides, principalement des huiles

Les autres déchets sont stockés au nord-est du site d'étude et sont principalement des DIB (Déchet Industriel Banal) stockés dans une benne dédiée et des fûts d'huiles usagés.

Plusieurs piézomètres ont également été identifiés lors de la visite site.

Une partie du site est recouvert d'enrobé au niveau des voiries et des parkings, et de dalles bétons au niveau du bâtiment.

Des espaces enherbés et des arbres sont présents principalement à l'ouest du site.



Figure 3 : Localisation des installations présentes sur le site CGT ALKOR (sur fond de vue aérienne Google maps)

Le reportage photographique est présenté en Annexe 1.

### 3.2.4 Pollutions / accidents déjà constatés

Aucune pollution/accident n'a déjà été constatée dans le périmètre IED selon l'exploitant.

Cependant une pollution accidentelle (matières en suspension, matières organiques, nitrites, phosphates, sels de potassium et sels ammoniacaux) de la rivière Béronnelle située à 200 m environ du périmètre IED est survenue le 25 juillet 1996. Cette pollution fut causée par le rejet d'eaux de lavage des tamis et bacs de rinçage utilisés par la société MAPA présente historiquement sur le site (hors périmètre IED) dans le cadre de la fabrication de gants en caoutchouc. Cette pollution a été causée dans le cadre d'une détérioration d'une canalisation placée dans une galerie technique non étanche implantée dans la cour de l'usine.

### 3.2.5 Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux

Non  Oui  :

### 3.2.6 Visite des abords

Une visite des abords du périmètre IED a également été réalisée dans un rayon d'environ 300 m.

La visite de site visait à déterminer :

- La typologie d'occupation des zones autour du site ;
- Les industries/activités potentiellement polluantes ;
- Les usages considérés comme sensibles : école, crèche, hôpitaux, ...
- Les espaces verts, de loisirs : lac, terrains de sports, ...
- Les ouvrages de prélèvement d'eau visibles : puits, captages, piézomètres, ...

Le périmètre IED est bordé :

- au nord par la rue Pasteur et des habitations,
- au sud par un ancien bâtiment occupé historiquement par la société MAPA et non utilisé à ce jour et l'avenue Louis Aragon,
- à l'est par un local HT, les bâtiments de la société CGT ALKOR utilisés pour le laminage, le calandrage et la finition,
- à l'ouest par des espaces verts, des espaces forestiers et des champs agricoles

Les premières habitations sont présentes autour du site occupé par CGT ALKOR.

L'établissement sensible le plus proche est le groupe scolaire Albert Camus (école maternelle et élémentaire), situé à environ 300 mètres à l'Est du périmètre.

Les éléments mis en évidence lors de cette visite des abords sont présentés sur la carte suivante.

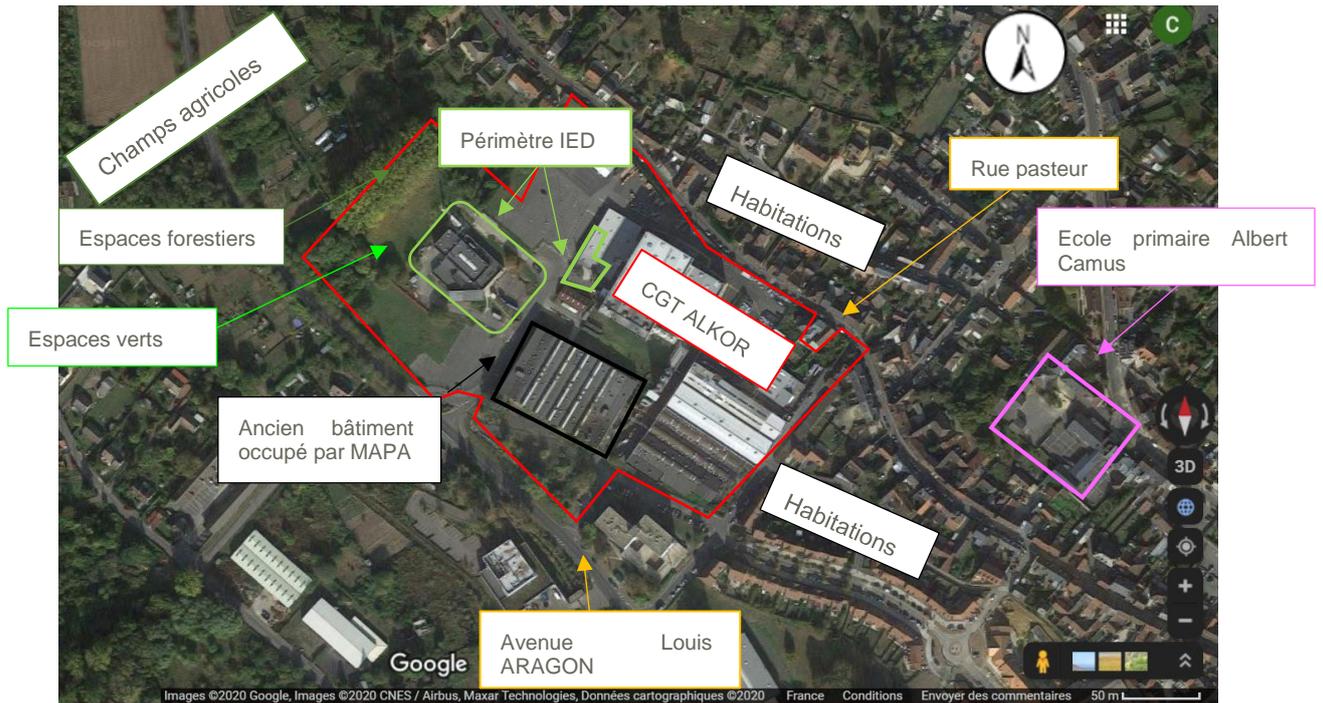


Figure 4 : Environnement direct du périmètre d'étude (sur fond de carte Source : Géoportail)

### 3.2.7 Mesures de mise en sécurité à prendre

Lors de la visite de site, les déchets liés à l'exploitation de la ligne d'impression étaient stockés en extérieur sans rétention. Nous préconisons de placer ces déchets sur rétention (voir Annexe 1 – Reportage Photographique).

### 3.3 HISTORIQUE DU SITE

Ce chapitre présente un résumé de l'historique du site tel que reconstitué sur la base des informations collectées lors de la visite du site, les données transmises par le client et lors de la revue des photographies aériennes.

#### 3.3.1 Configuration actuelle du site

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la société CGT ALKOR

La description de la configuration actuelle du site est donnée au paragraphe 3.2.

#### 3.3.2 BASIAS Anciens sites industriels et sites pollués

BASIAS constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols. La finalité de la base de données est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Il est important de préciser que cet inventaire couvre une période de recherche de 1666 à 1995 inclus. Les sites inventoriés, les activités retenues sont principalement les installations soumises à autorisation préfectorale, celles à déclaration et celle à redevance annuelle, c'est-à-dire toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) des groupes d'activités 1 et 2 définis par la DPPR/SEI, ainsi que celles de l'industrie agroalimentaire (bien qu'étant en groupe 3) et les activités intéressant l'ANDRA. Il a également été pris en compte la nomenclature plus ancienne en application de la loi du 19/12/1917 [les établissements dangereux, incommodes et insalubres (EDII) de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> classe].

Par décision du comité de pilotage du 15 janvier 2003, la plupart des industries agroalimentaires ont été écartées de l'inventaire. Ne sont retenues finalement que :

- - les sucreries (code NAF : DA 15.8) ;
- - les clos d'équarrissage (code NAF : DA 15.1) ;
- - les industries des corps gras (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif)
- hors huile minérale (code NAF : DA 15.4).

Les coopératives agricoles (classées en groupe 1) sont cependant retenues dans la démarche nationale et donc conservées dans l'inventaire.

Pour ce qui est de la taille minimale des sites à inventorier, la seule limite demandée a été d'écartier de l'inventaire les garages et carrossiers de surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> ainsi que les dépôts de Liquides Inflammables (DLI) d'un volume inférieur à 10 m<sup>3</sup>.

Le site CGT ALKOR est référencé dans la base de données BASIAS sous les références :

- PIC6002802 : Mapa SNC (ex. Mapa Hutchinson)
- PIC6002805 : Lafip SA (Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt ; ex. Manufacture de caoutchouc de Liancourt),

Les fiches descriptives de ces deux sites BASIAS sont présentées en Annexe 2 et 3.

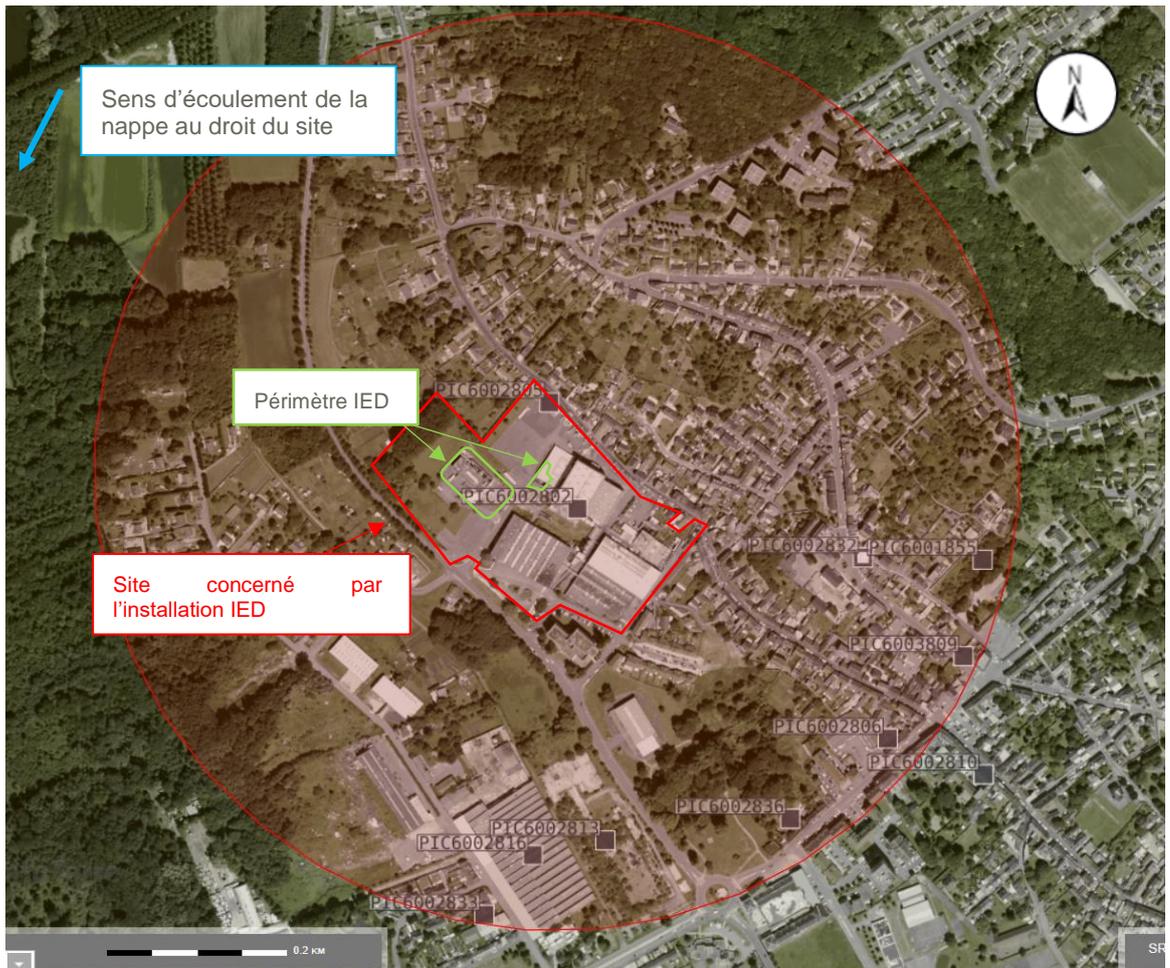


Figure 5 : Emplacement des sites BASIAS dans un rayon de 500 m autour du site CGT Alkor (Source : Infoterre)

Plusieurs sites BASIAS sont situés dans un rayon de 500 m à l'est et au sud-est du périmètre d'étude. Ils sont situés en latéral et en aval hydraulique par rapport au périmètre d'étude.

Au vu de leurs localisations, un impact direct ou indirect de ces sites BASIAS sur les sols et les eaux du périmètre d'étude peut être écarté.

Tableau 3 : Liste des sites BASIAS présents dans un rayon de 500 m autour du site

Distance par rapport au site (m)	Direction/site	IDENTIFIANT	Coordonnées Lambert 2 étendu		Etat du site	Raison Sociale	Commune	Activités
			X (m)	Y (m)				
<b>CGT ALKOR</b>								
Sur site	Nord	PIC6002802	608890	2481572	En activité	Mapa SNC (ex Mapa Hutchinson)	LIANCOURT	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Production, transport et distribution d'électricité ; Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné
Sur site	Nord	PIC6002805	608858	2481690	En activité	La Franco-italienne des plastiques SA (ex Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt, ex Manufacture de caoutchouc de Liancourt)	LIANCOURT	Compression, réfrigération ; Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives
<b>Hors périmètre du site</b>								
359	Sud	PIC6002813	608924	2481203	Activité terminée	Perfect Cicle Monopole SA (ex SA Floquet Monopole)	LIANCOURT	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2) ; Fonderie ; Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique
377	Sud	PIC6002816	608844	2481186	En activité	Siccardi SA	LIANCOURT	Mécanique industrielle ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements ; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique
408	Sud-Est	PIC6002836	609128	2481229	En activité	Mory et cie (Ets)	LIANCOURT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
421	Sud-Est	PIC6002806	609235	2481319	En activité	Didier henri (Ets) (ex Magasin de cycle et d'auto Montauban)	LIANCOURT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) ; Compression, réfrigération ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
450	Est	PIC6001855	609338	2481519	Activité terminée	EDF/GDF (ex Ets Annebique, ex Ets Labaillif, ex Ets Salles, ex Ets Latour Frères)	LIANCOURT	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales) ; Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)
453	Sud	PIC6002833	608791	2481118	Activité terminée	Pageot (Ets)	LIANCOURT	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries ; Chaudronnerie, tonnellerie ; Fabrication de coutellerie
453	Est	PIC6003809	609318	2481411	Activité terminée	Idasiak (Ets)	LIANCOURT	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

### 3.3.3 BASOL

BASOL<sup>3</sup> est la base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) – Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données BASOL. Trois sites BASOL sont présents dans un rayon d'1 km autour du site concerné par le rapport de base :

- Ancienne usine à gaz,
- PCE (Perfect Circle Europe),
- Ateliers Siccardi.

Les sites sont situés en latéral ou en aval hydraulique. Leur impact indirect sur les sols et les eaux du périmètre d'étude peut être écarté.

---

<sup>3</sup> BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

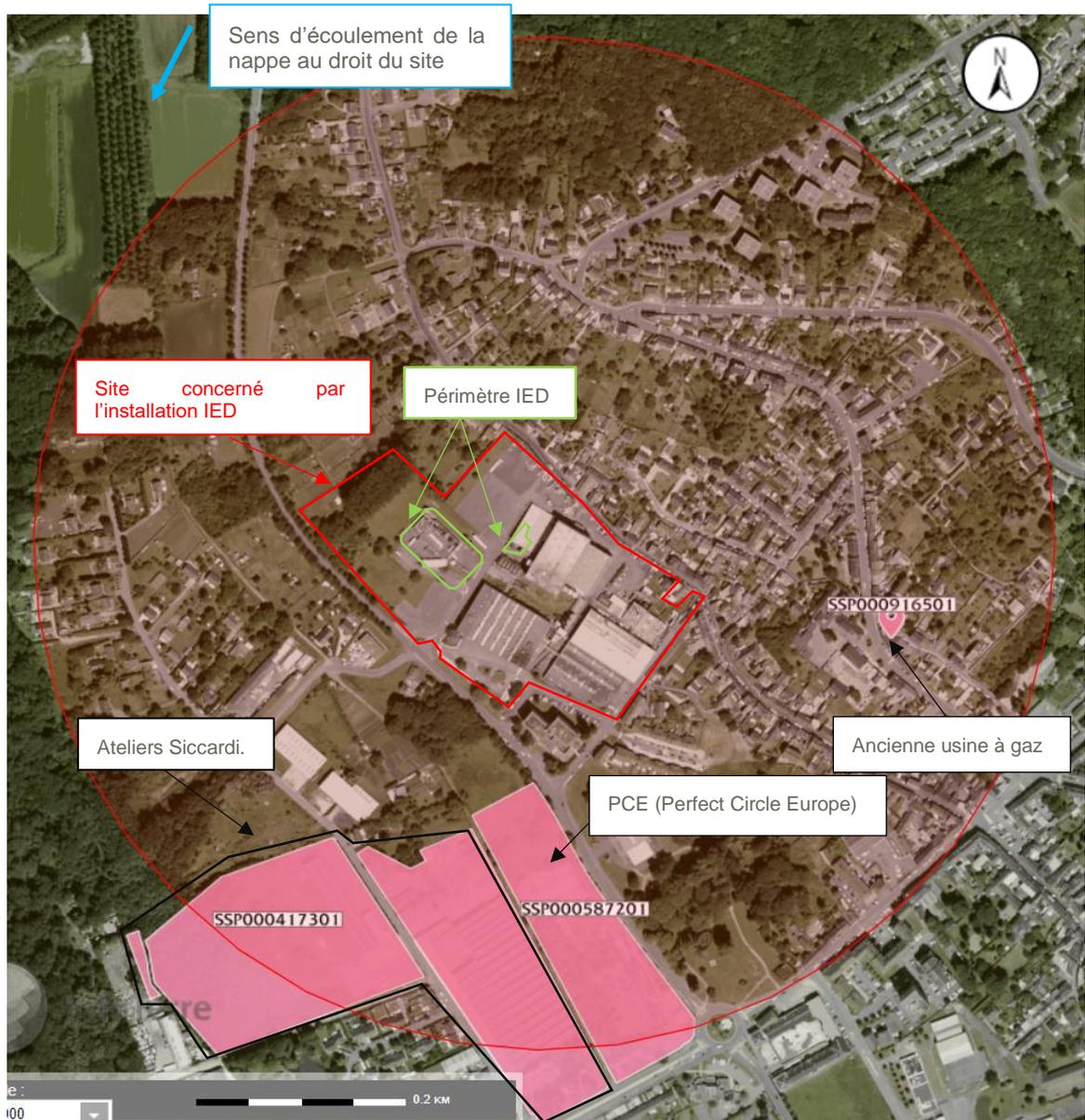


Figure 6 Emplacement des sites BASOL présents dans un rayon de 500 m autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre)

### 3.3.4 ARIA

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement. Ces événements résultent :

- de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de
- la législation relative aux Installations Classées ;
- du transport de matières dangereuses par rail, route, voie fluviale ou maritime ;
- de la distribution et de l'utilisation du gaz ;
- des équipements sous pression ;
- des mines et stockages souterrains ;

- des digues et barrages.

6 incidents sont recensés sur la plateforme ARIA. Les incidents concernent :

- une fuite de gaz enflammée sur un coffret de gaz,
- le déclenchement d'un portique de détection radiologique dans un site de traitement de déchets,
- une pollution aquatique par des eaux usées,
- une rupture canalisation rétention / bac de décantation – Pollution des eaux superficielles,
- une pollution par des hydrocarbures du Pilpot
- une pollution du ru Pilpôt et de la rivière Brèche.

Ces incidents ne semblent pas s'être déroulés sur le périmètre d'étude (la pollution aquatique date de juillet 2008).

### 3.3.5 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

*L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.*

Le site d'étude n'est pas localisé dans un SIS. Un SIS est présent dans un rayon d'1 km autour du site. Il s'agit du site Ateliers Sicardi (également référencé dans la base de données BASOL). Ce SIS étant situé en aval hydraulique, son impact indirect sur les sols et les eaux du périmètre d'étude peut être écarté.

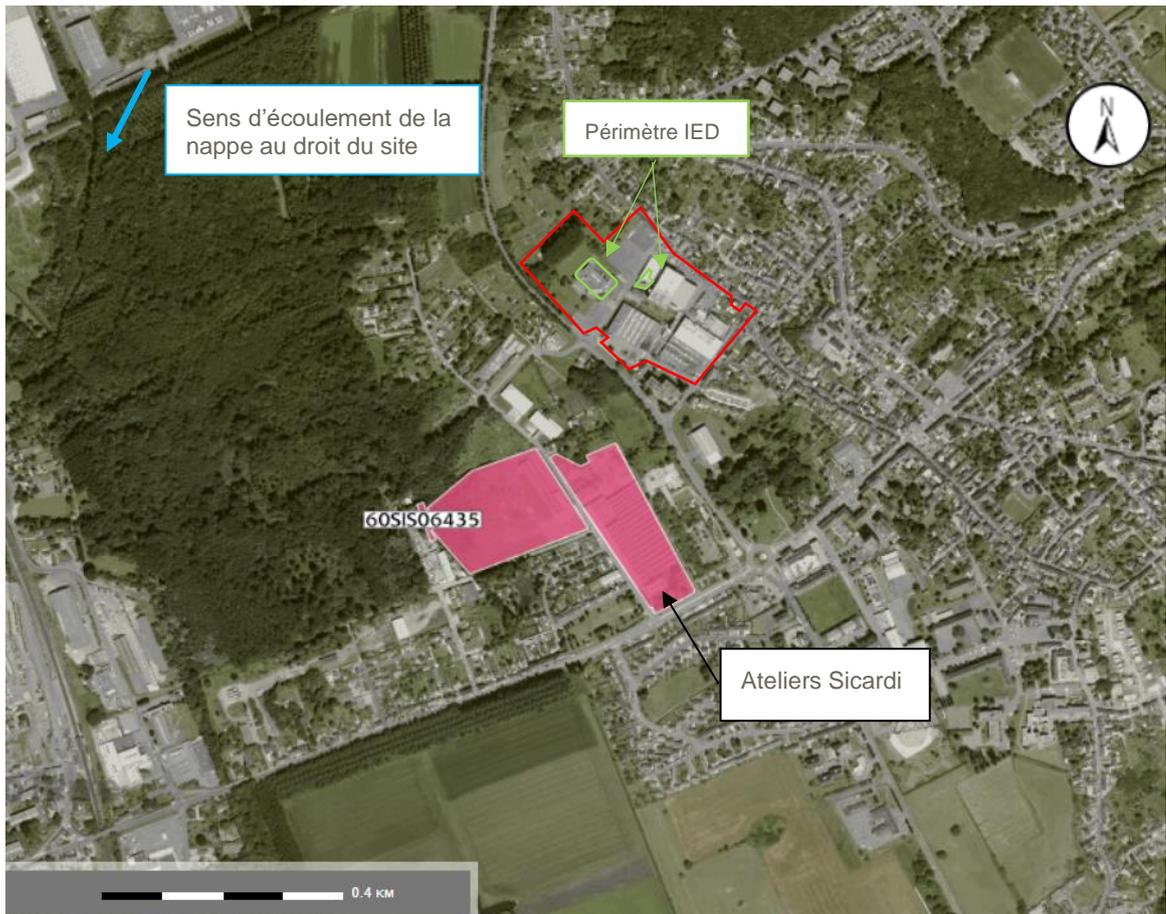


Figure 7 : SIS présents aux alentours du site (Source : Infoterre)

### 3.3.6 Revue des archives

Aucune archive n'a été consultée dans le cadre de la rédaction du rapport de base.

### 3.3.7 Revue des photographies aériennes

Les pages suivantes présentent les photographies aériennes disponibles librement sur Géoportail qui permettent de retracer les changements de configuration du site d'étude. Les vues aériennes couvrent la période de 1939 à 2010.

Etant donné le nombre important de clichés disponibles, toutes les campagnes disponibles ne sont pas présentées.

Année : 1939

Réf mission et cliché : C2311-0081\_1939\_F2311\_0005



**Observation sur site :**

La photographie aérienne de 1939 est de mauvaise qualité. Le périmètre d'étude semble être occupé par des champs agricoles.

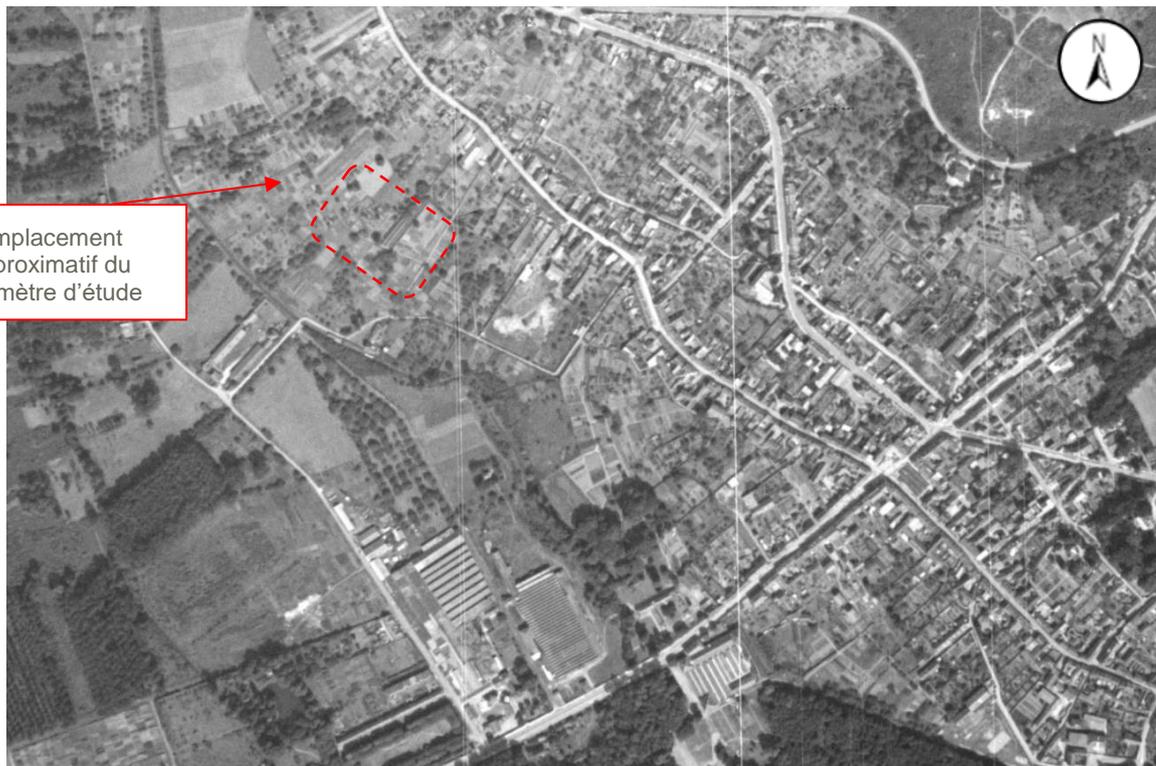
**Observation hors site :**

Les alentours du site semblent également des terrains nus à vocation agricole.

Des bâtiments semblent être présents à l'est du périmètre d'étude (carré rose)

Année : 1947

Réf mission et cliché : C2311-0071\_1947\_F2311-2511\_0045



Emplacement  
approximatif du  
périmètre d'étude

**Observation sur  
site :**

En 1947, le périmètre d'étude semble toujours être un terrain nu à vocation agricole

**Observation hors  
site :**

Le périmètre d'étude semble toujours être entouré de terrains nus à vocation agricole. La qualité de la photographie ne nous permet pas de déterminer les bâtiments qui se trouvent le long de la route au nord-est du site (habitations ?).

Année : 1963

Réf mission et cliché : C2312-0121\_1963\_F2312\_0007



**Observation sur site :**

Le périmètre d'étude est un terrain forestier sur la photographie de 1963

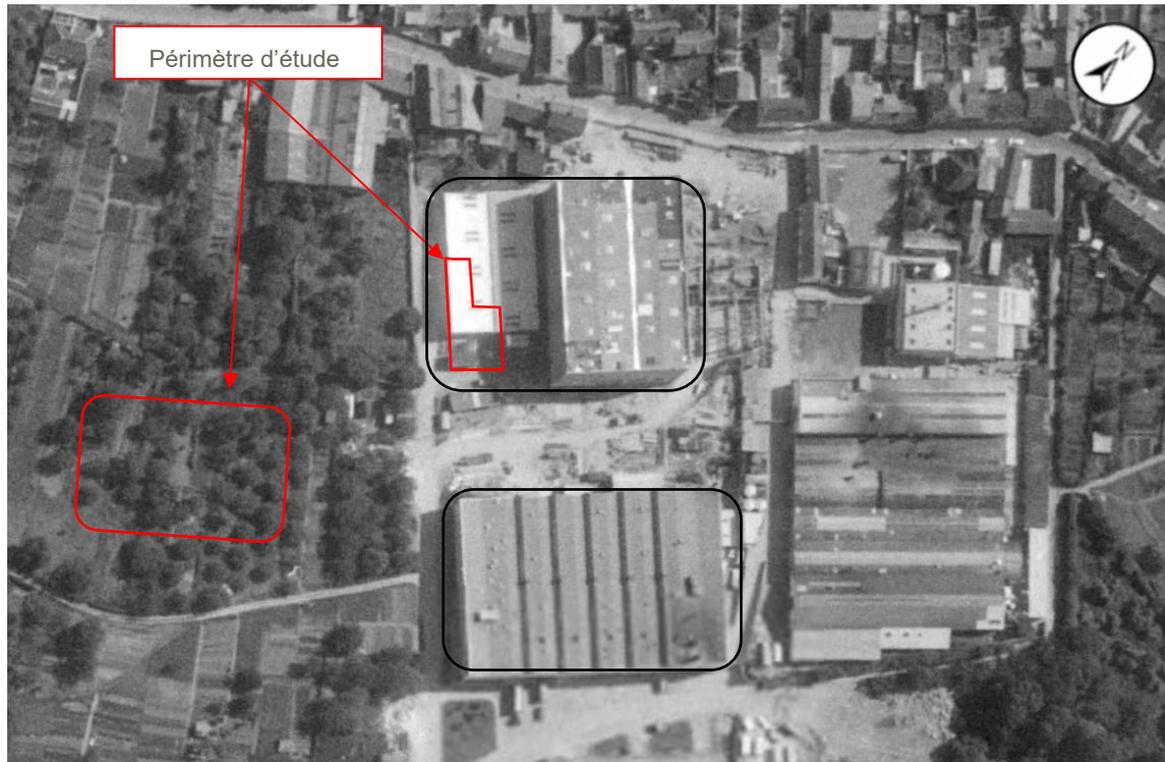
**Observation hors site :**

On distingue des bâtiments industriels (carré rose) à l'est du périmètre d'étude ainsi que des habitations au nord du périmètre d'étude (carré jaune).

Des terrains agricoles sont toujours présents au sud et à l'ouest du périmètre d'étude.

Année : 1973

Réf mission et cliché : C93PHQ5881\_1973\_CDP7934\_6769



**Observation sur site :**

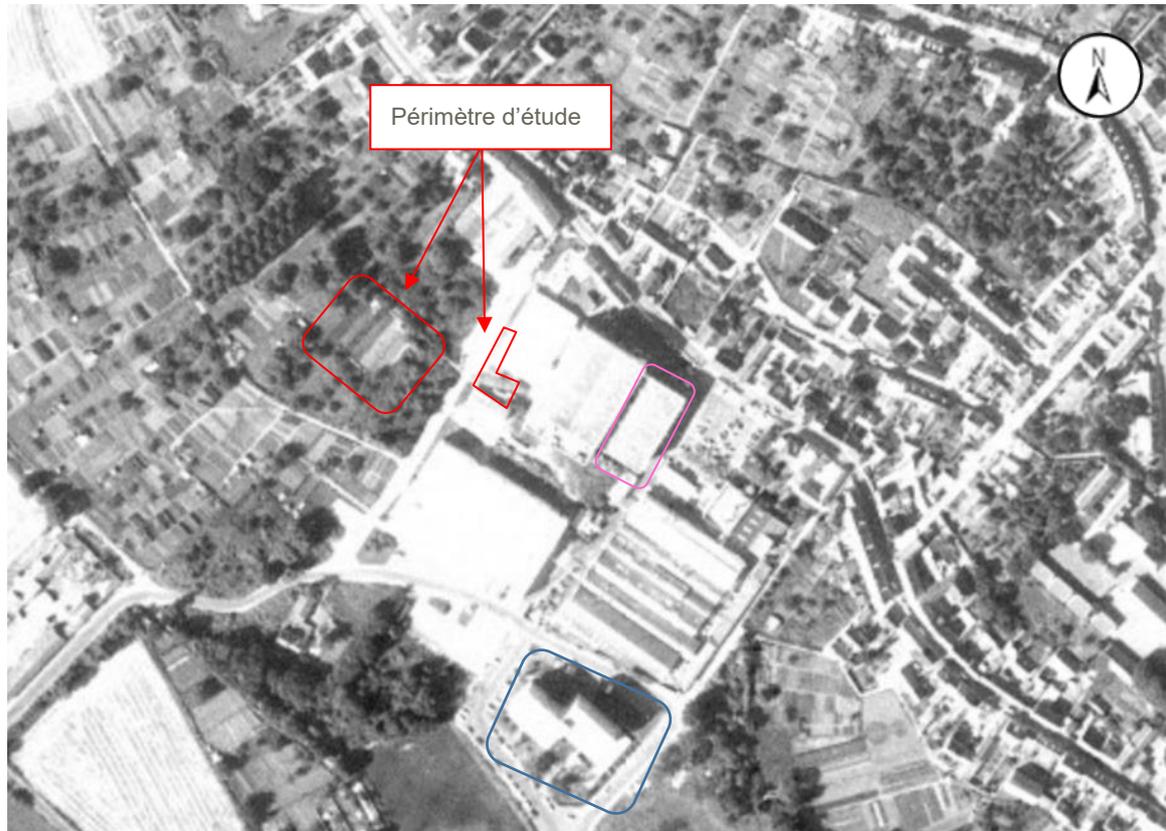
En 1973, une partie du périmètre d'étude n'est toujours pas occupé par une activité industrielle (espaces verts). Sur l'autre partie du périmètre se trouve un bâtiment à caractère industriel.

**Observation hors site :**

Présence de nouveaux bâtiments à caractère industriel à l'est et sud/sud-est du périmètre d'étude (carrés noirs). Une partie du bâtiment présent à l'est semble être en construction.

Année : 1981

Réf mission et cliché : C2311-0021\_1981\_F2311-2411\_0013



**Observation sur site :**

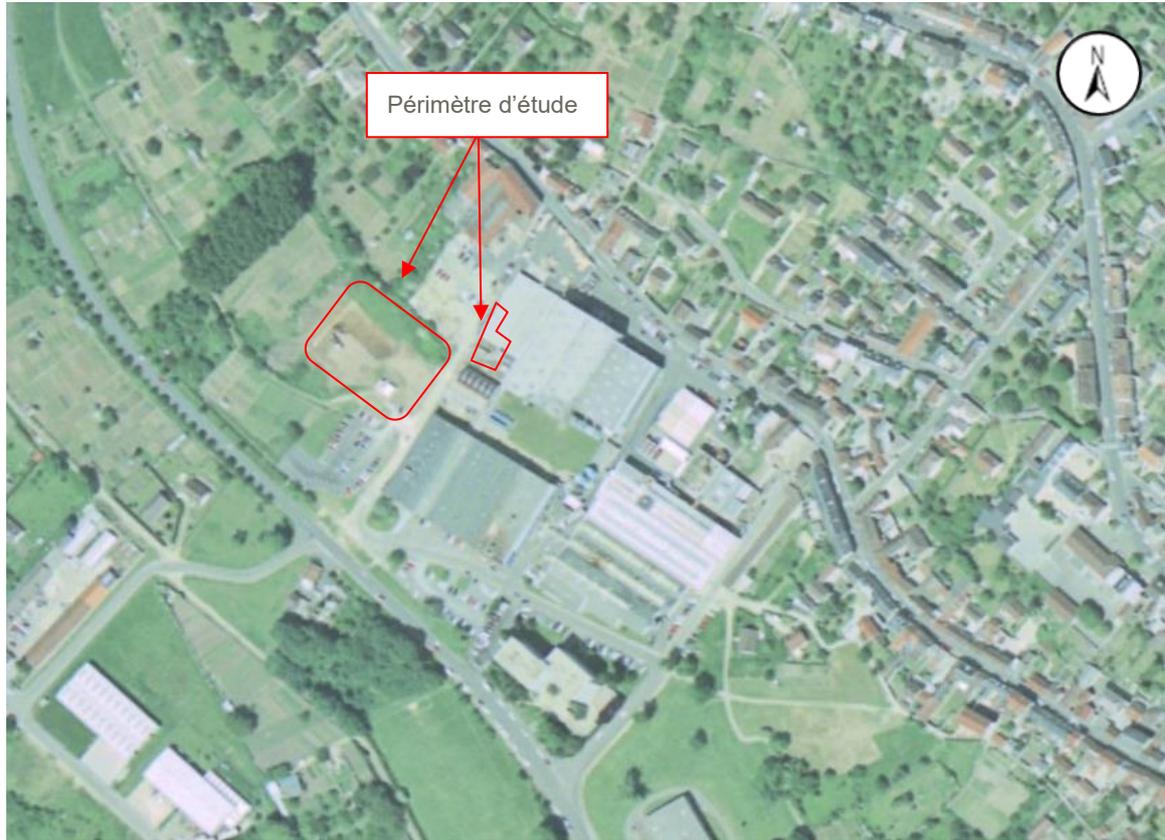
Un bâtiment semble présent sur la zone de gauche mais la qualité de la photographie ne permet pas de déterminer sa fonction.

**Observation hors site :**

Sur la photographie aérienne de 1981, on remarque que le bâtiment en construction sur la photographie de 1973 est terminée (carré rose). De nouveaux immeubles d'habitations sont présents au sud du site (carré bleu)

Année : 1997

Réf mission et cliché : CA97S01292\_1997\_FD60-80\_0440



**Observation sur site :**

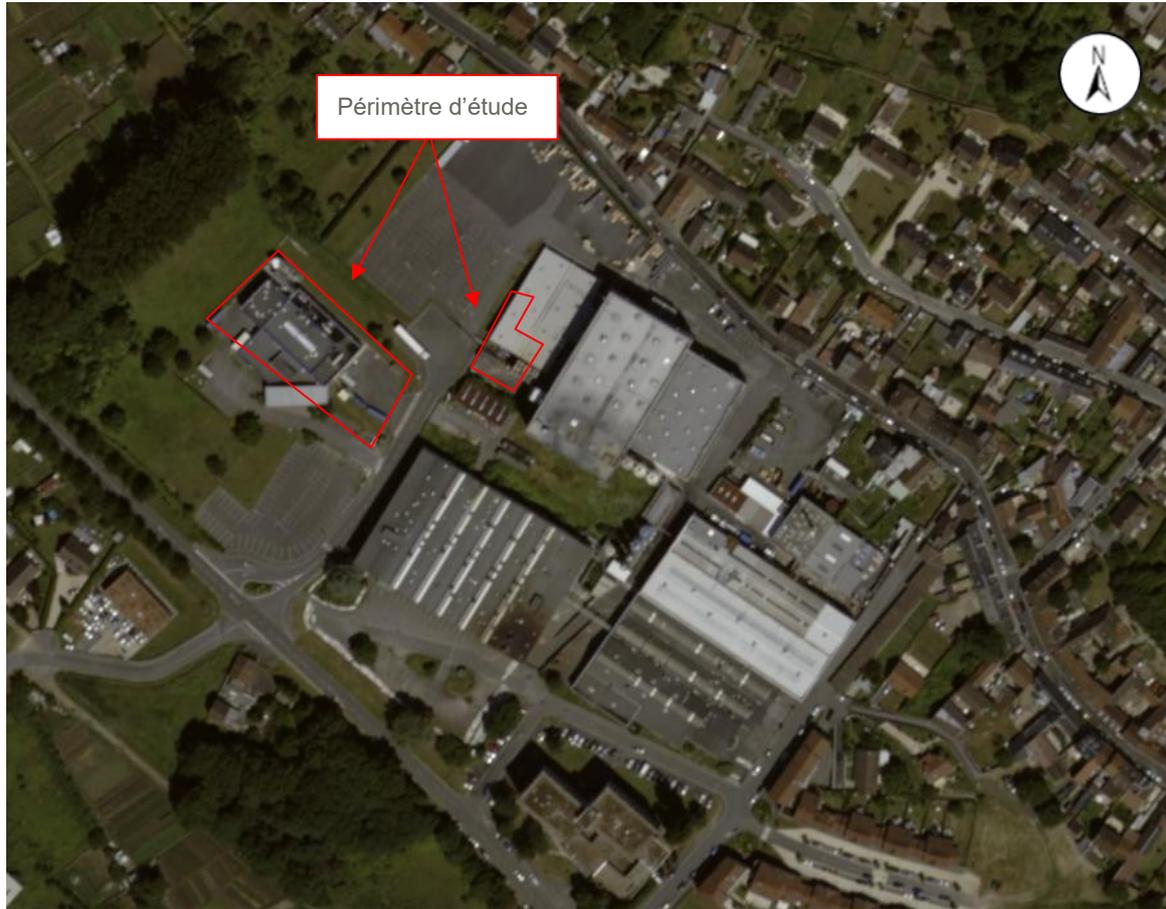
La photographie aérienne permet de confirmer la présence d'un bâtiment dans la zone de gauche mais qui n'est pas dans sa configuration actuelle. Des mouvements de terrains sont également identifiés dans cette zone.

**Observation hors site :**

Il n'y a pas d'évolution notable entre 1981 et 1997.

Année : 2010

Réf mission et cliché : CP10000322\_FD60x032\_02609



**Observation sur site :**

A partir de 2010, le bâtiment sur la parcelle de gauche est construit. Le périmètre d'étude semble être dans sa configuration actuelle.

**Observation hors site :**

Il n'y a pas d'évolution notable entre 1997 et 2010.

### 3.3.8 Evolution des activités

#### Activités historiques

Au vu des photographies historiques et des informations recueillies par le client, le périmètre d'étude était un terrain à vocation agricole et forestier avant d'être occupé par des activités industrielles dans un premier temps entre 1963 et 1973 (zone correspondant à l'activité d'imprimerie) et dans un second temps aux alentours de 1997 (zone correspondant à l'activité de vernissage).

Des remblais d'origine et de qualité inconnues ont pu être apportés pour la construction des bâtiments sur le site d'étude.

Sur le site de CGT ALKOR, l'activité de calandrage ; a succédé en 1957 à une manufacture de caoutchouc présente depuis le début du XXème siècle. Plusieurs exploitants se sont succédé :

- la société LAFIP, La Franco Italienne de Plastiques, à compter de 1957,
- la société PENNEL et Flipo, en 1978,
- la société S.E.L, société d'exploitation de Liencourt (Groupe SFEC), à partir de 1983
- en 1988, la société GRIFFINE MARECHAL (Groupe SOLVAY),

La société GRIFFINE MARECHAL est devenue ALKOR DRAKA à partir de 1997 suite à une fusion entre les deux sociétés.

La société ALKOR DRAKA est devenue la société CGT ALKOR suite à un rachat par une entreprise canadienne, la CGT (Canadian General-Tower) en 2019.

#### Périmètre d'étude – activité d'imprimerie (ROSA)

L'activité d'imprimerie est présente depuis 2015 sur le site de CGT ALKOR.

#### Périmètre d'étude – activité de vernissage (INKA)

Selon les études historiques réalisées sur cette parcelle, le périmètre d'étude concernant l'activité de vernissage était dédié à la production de gants en élastomère depuis 1997 (date de sa construction) Entre 1997 et 2000, les activités de recherche et développement du site MAPA (secteur chirurgical) y étaient menées. Dès 2000, la filiale Hutchinson Santé est créée et la production commerciale commence sur le site. Les activités sur le site ont été arrêtées en juin 2014.

La société CGT ALKOR a racheté le site en 2018 dans le cadre de la mise en place d'une activité de vernissage.

#### Activités actuelles

Le périmètre d'étude est présent sur le site CGT ALKOR comprenant une activité d'imprimerie et une activité de vernissage dans le cadre de la fabrication de films et bâches PVC.



### 3.3.9 Evolution de la situation administrative

La société GRIFFINE MARECHAL est autorisée le 8 août 1990 à exploiter les installations présentes situées au 75 rue Pasteur à LIANCOURT. Il est soumis à autorisation sous la rubrique 153 bis A et C pour l'exploitation d'une chaudière gaz d'une puissance de 3,83 MW et une chaudière de secours fioul léger d'une puissance de 6,38 MW.

DESIGNATION DE L'INSTALLATION	CARACTERISTIQUES	RUBRIQUE	REGIME
Installation de combustion	chaudière gaz : 3,83 MW chaudière de secours au FL : 6,38 MW	153 bis A et C	A
Installation de compression d'air dont la puissance absorbée est comprise entre 50 kw et 500 kw	3 compresseurs 340 kw	361-B	D
Atelier de charge d'accumulateurs ; la puissance maximum du courant continu utilisable étant supérieure à 2,5 kw	8 chargeurs totalisant 18,9 kw	3-1	D
Transformateurs et condensateurs au PCB et PCT contenant plus de 30 l de produit	5 transformateurs contenant 3756 l de PCB 33 condensateurs contenant 825 l de PCB	355-A	D
Emploi de substances radioactives sous forme de sources scellées, contenant des radioéléments du groupe II, d'une activité totale comprise entre 0,1 Cie et 10 Cie	3 sources au krypton 85 et 1 source au strontium 90 représentant une activité totale de 779 mCie	385 quater 2°-b	D
Stockage aérien de liquide inflammable de 2ème catégorie et de liquide peu inflammable	FL = 120 m3 FOD = 6,5 m3	253-C	D
Emploi de matières plastiques comportant des opérations de travail à chaud	calandrage pour faire des films de PVC	272-A2	D

Figure 8 : Classement du site au 8 août 1990 (Source : Arrêté du 31 juillet 1990 autorisant la société GRIFFINE MARECHAL à exploiter les installations situées dans son établissement de Liancourt)

La société ALKOR DRAKA devient l'exploitant du site à partir du 4 novembre 1997 suite à une fusion entre GRIFFINE MARECHAL et ALKOR DRAKA.

Le site est actuellement soumis à enregistrement sous la rubrique 2661-1 (Transformation de polymère) acté par l'arrêté complémentaire du 09 juin 2017 actant les modifications des activités exercées par la société ALKOR DRAKA à Liancourt.

Le classement actuel du site dont le périmètre d'étude dépend est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité totale (après modifications)	Régime*
2661-1	Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.) La quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b/ Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j	55 tonnes / jour	E

2450	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles etc. utilisant une forme imprimante 2. Héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est : b) Supérieure à 50 kg/j mais inférieure ou égale à 200 kg/j	Imprimante par héliogravure dont la consommation maximale d'encres est de 60 kg/j	D
2640.2	Fabrication industrielle, emploi de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels 2. Emploi La quantité de matière utilisée étant : b) Supérieure ou égale à 200 kg/j, mais inférieure à 2 t/j	Emploi de pigments : < 2 t/j	D
2661-2	Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.) La quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	Machine de découpage de PVC (machine CALEMARD) : < 1t/jour Recyclage des rebuts de PVC : 5,4 t/jour Total : 6,4 t/jour	D
2662-3	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup>	Stockage de 329 m <sup>3</sup> de PVC	D
2910-A-2	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en PCI (Pouvoir Calorifique Inférieure), susceptible d'être consommée par seconde. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : 2 - Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.	Puissance thermique maximale 10,21 MW	D
2921	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle b. La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	6 tours aéroréfrigérantes en circuit fermé Puissance thermique totale : 2197,65 kW	D

4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.	- Plastifiant : 76,5 t - Charge oxyde de zinc : 3 t - Produits de maintenance : 1,5 t  Total : 81 tonnes	D
2575	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565	Puissance installée des machines : 4 kW	NC
2663	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Stockage de 165,5 m <sup>3</sup> de polymères	NC
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	Puissance installée de charge : 21,3 kW	NC
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	Quantité présente sur site : 200 kg	NC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.	Solvant, colle, encre Total : 4 tonnes	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	Plastifiant et produits de maintenance. Total : 28,5 tonnes	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2.	Butane Quantité présente : 0,426 t	NC
4719	Acétylène (numéro CAS 74-86-2).	Poste à soudure : 8 kg	NC
4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Poste à soudure et laboratoire Quantité présente : 44 kg	NC

• E : enregistrement  
D : déclaration  
NC : non classable

Figure 9 : Classement ICPE du site CGT ALKOR (Source : Arrêté complémentaire du 9 juin 2017)

La société CGT ALKOR projette le développement de son activité de vernissage, dépassant la consommation de solvant organique d'une capacité de 150 kg/heure.

S'agissant d'une modification substantielle, une demande d'autorisation environnementale doit être déposée conformément aux articles L.181-14 et R.181-46 du Code l'Environnement.

A terme le site sera soumis à la rubrique IED principale 3670 (Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques).

## 3.4 MATRICE DES SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES

### 3.4.1 Définition

Les substances ou mélanges dangereux visés par le premier critère de soumission au rapport de base sont les substances ou mélanges définis à l'art 3 du règlement CE n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« règlement CLP »).

#### **Article 3 :**

##### **Substances et mélanges dangereux et spécification des classes de danger**

Une substance ou un mélange qui répond aux critères relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement, tels qu'ils sont énoncés à l'annexe I, parties 2 à 5, est dangereux et est classé dans une des classes de danger prévues à l'annexe I.

##### **Substances pertinentes :**

Les substances et mélanges dangereux sont considérés comme « pertinents » et à prendre en compte dans l'élaboration du rapport de base, si ils sont utilisés, produits ou rejetés actuellement par l'installation du périmètre IED, ou si la demande d'autorisation d'exploiter prévoit ces utilisations, productions ou rejets.

**Ces substances sont celles qui sont présentes dans les matières premières principales et secondaires, les produits intermédiaires, les produits finis, et les déchets associés à ces productions, d'une part et les substances utilisées dans les utilités directement en lien avec les activités d'autre part.**

Nota : Selon le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base il est indiqué dans le paragraphe 2.1.2 (Paramètre Analytique) que « seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installations techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base.

Le second critère de « pertinence » est le risque généré par une substance vis-à-vis de la contamination des sols et des eaux souterraines.

En particulier, les substances gazeuses à température ambiante, ne s'altérant pas en solide ou liquide lors de leur relargage accidentel ou chronique, ainsi que les substances solides non solubles dans l'eau et non pulvérulentes, ne sont pas considérées comme susceptibles de générer un risque de contamination du sol et des eaux souterraines. Elles ne seront pas retenues comme pertinentes dans le cadre du rapport de base.



### 3.4.2 Matrice des substances dangereuses pour la rubrique 3670 « Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques ».

La matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3670 « Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques ». – est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Matrice des substances dangereuses pertinentes

Type de produit	N°CAS	FDS ?	Utilisé (U) ? Produit (P) ? Rejeté ® ?	Mentions de dangers associées (FDS) et dangers liés aux substances	Mode de stockage	Quantité max stockée	Quantité max consommée (sur une année)	Caractère pertinent
<b>Activité d'imprimerie – ROSA</b>								
Acétate d'éthyle	141-78-6	Oui	U	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Fût métallique 200l Stock tampon dans la salle de préparation des encres sous rétention et dans armoire sous rétention	1,5T	11T	PERTINENT – produit utilisé dans le cadre de l'activité d'impression
Encres SHRINKPAC	-	Oui	U	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Bidon métallique 20l dans la salle de préparation des encres sous rétention	3,6 T	3,5 T	PERTINENT – produit utilisé dans le cadre de l'activité d'impression
Rejets atmosphériques de COV	-	-	R	-	-	-	-	NON PERTINENT Rejets atmosphériques exclus du champ d'application du règlement CLP
Fûts vides	-	-	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	-	-	-	NON PERTINENT – Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP
EPI souillés	-	-	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	-	-	-	NON PERTINENT – Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP
<b>Activité de vernissage – INKA</b>								
MEK - METHYL ETHYL CETONE (butanone)	-	Oui	U	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges	Fût métallique 200l stocké soit dans armoire sous rétention soit stocké en extérieur sans rétention	4T	Maxi = 256T Mini = 20T	PERTINENT – produit utilisé dans le cadre de l'activité de vernissage
Vernis Mat	-	Oui	U	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Fût métallique 200l stocké soit dans armoire sous rétention soit stocké en extérieur sans rétention	13T	Maxi = 919,5T Mini = 106T	PERTINENT – produit utilisé dans le cadre de l'activité de vernissage
Vernis brillant	-	Oui	U	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Fût métallique 200l stocké soit dans armoire sous rétention soit stocké en extérieur sans rétention	13T		PERTINENT – produit utilisé dans le cadre de l'activité de vernissage
Rejets atmosphériques de COV	-	-	R	-	-	-	-	NON PERTINENT Rejets atmosphériques exclus du champ d'application du règlement CLP
Fûts vides	-	-	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	-	-	-	NON PERTINENT – Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP
EPI souillés	-	-	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	-	-	-	NON PERTINENT – Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP

---

## 3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### 3.5.1 Topographie

La carte IGN présentée au chapitre 3 présente les niveaux topographiques du site et de son environnement.

A l'échelle du site, aucun dénivelé conséquent n'a été observé. L'altitude moyenne est de +55 m NGF.

### 3.5.2 Contexte météorologique

La commune de Liancourt est soumise à un climat océanique, doux et humide, avec prédominance des vents d'ouest à sud-ouest qui apportent des perturbations naissant sur l'atlantique.

Les données ont été fournies par la station météorologique de la Base Aérienne de Creil pour une période de 45 ans (1955-2000) située à moins de 10 km au Sud-est de Liancourt. L'altitude de la station est de 88 mètres NGF.

#### Température et précipitations.

La température moyenne annuelle est de 10,4°C avec une amplitude d'environ 14,7°C entre les températures moyennes des mois d'été et des mois d'hiver (3,3°C en janvier et 18°C en juillet).

Maxima absolu : + 39,3°C le 12 août 2003

Minima absolu : - 21,6°C le 17 janvier 1985

La moyenne des hauteurs des précipitations mensuelles varie de 46,4 mm en février à 66,2 mm en octobre.

#### Vents et intempéries

La rose des vents indique que les vents dominants (> à 28,8 km/h) sont de secteur sud-ouest.

Pour le département de l'Oise en général, les épisodes pluvieux intenses sont assez rares (2,9 jours par an avec un cumul quotidien dépassant 20 mm, soit 20 litres au m<sup>2</sup>).

Les brouillards (visibilité inférieure à 1 km) sont fréquents (moyenne 55 jours par an, avec un maximum en octobre de 8 jours). Les situations anticycloniques d'hiver sont favorables à la formation de ces brouillards.

### 3.5.3 Géologie

#### Contexte régional

La carte géologique n° 130 – CLERMONT développée par le BRGM permet de connaître les formations géologiques au droit du site.



Figure 10 : Extrait de la carte géologique n° 103 – CLERMONT (Source Infoterre)

#### Légende :

E	Eboulis, colluvions
FzT	Alluvions modernes associées à des tourbes
LP	Limons des plateaux
e5	Lutétien : Marnes et Caillasses et calcaire à Cérithes, Calcaire grossier s.l.
e4	Yprésien supérieur, Cuisien : Argiles de Laon, Sables de Cuise s.l.
e3	Yprésien inférieur, Sparnacien : Argiles et lignites s.l.
e2a	Thanétien : Sables de Bracheux
hydro	Hydro

D'après la carte géologique, le terrain est situé sur des formations de l'Yprésien inférieur et du Sparnacien (argiles et lignites)

## Contexte du site

Plusieurs campagnes d'investigations des eaux souterraines ont été réalisées sur site entre 2006 et 2020 et un forage est présent au droit du site selon la base de données Infoterre du BRGM (référence BSS000GZFC d'une altitude de 55,25 m NGF et d'une profondeur de 32,5 m).

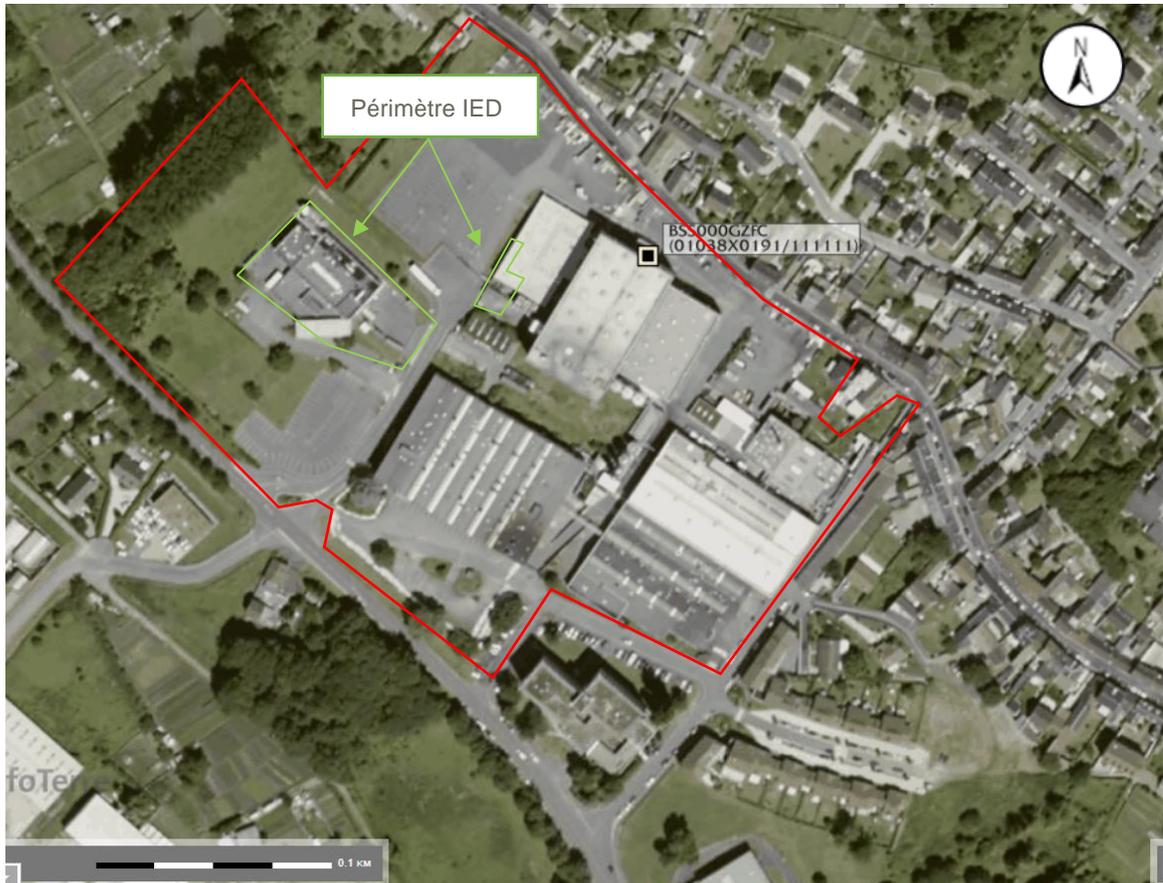


Figure 11 : Emplacement des forages présents à proximité du site d'étude (Source Infoterre)

### Légende :

- ▣ Ouvrages sans géologie mais documents disponibles

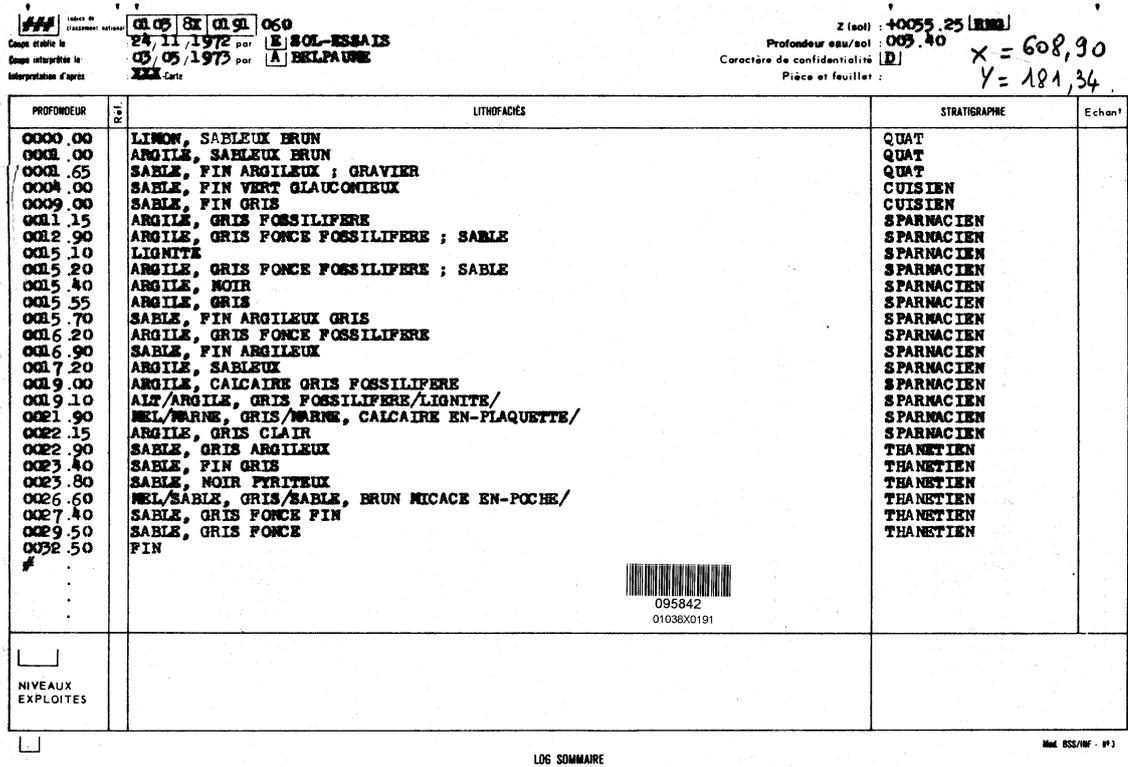


Figure 12 : Coupe lithologique du forage BSS000GZFC L (Source : Infoterre)

La succession lithologique rencontrée au droit du site est la suivante :

- 0 – 1,5 m : Remblais hétérogènes constitués de sables limoneux,
- 1,5 – 4 m : Alluvions modernes constitués de limons sableux à sables limoneux légèrement argileux
- 4 – 9 m : Sables (Cuisien) localement argileux
- 9 – 27 m : Sables de Sinceny et Argiles (Sparnacien) ;
- Au-delà de 27 m : Sables Bracheux (Thanétien).

### 3.5.4 Hydrogéologie

#### Données générales

D'après les études réalisées au droit du site concerné par le rapport de base et les notices explicatives des cartes géologiques du BRGM, la structure géologique des formations susceptibles d'être rencontrées au droit du site permet de distinguer les aquifères suivants :

- l'aquifère des alluvions et sables du Cuisien susceptible d'être rencontrée entre 1 et 4 m de profondeur. Cet aquifère est relativement vulnérable à une pollution provenant de la surface en raison de la présence de couche semi perméable en surface (remblais). L'écoulement de cette nappe est globalement dirigé du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

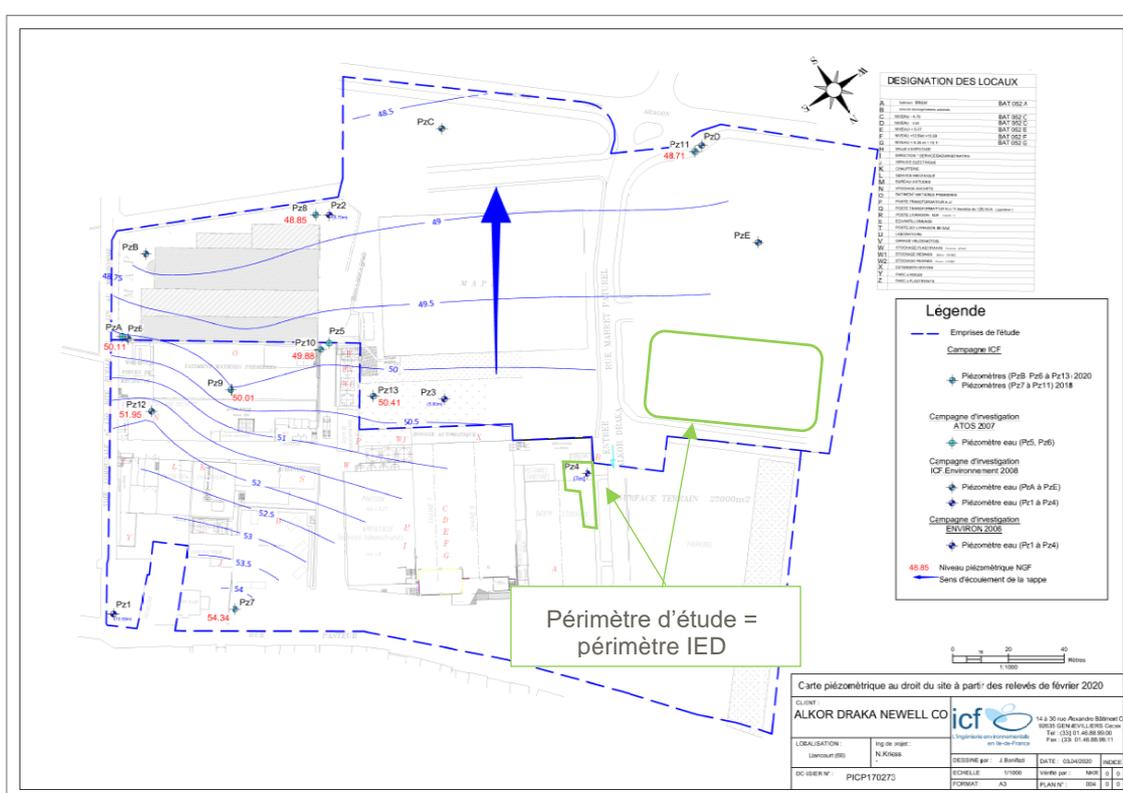


Figure 13 : Carte piézométrique de la nappe des alluvions (Source : Contrôle de la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol Rapport n°A103530/A – 14 mai 2020 – ICF )

- L'aquifère des sables Bracheux protégée par les argiles sus-jacentes (entre 9 et 27 m). La profondeur de la formation est attendue à partir de 27 m. Le sens d'écoulement de cet aquifère n'est pas connu.



## Utilisation des eaux souterraines

### Captage pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Au vu de la cartographie des enjeux environnementaux du département de l'Oise, aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur le site d'étude et celui-ci n'est pas situé dans un périmètre de protection rapproché.

Les captages les plus proches se situent sur les communes de Rantigny et de Labruyère.

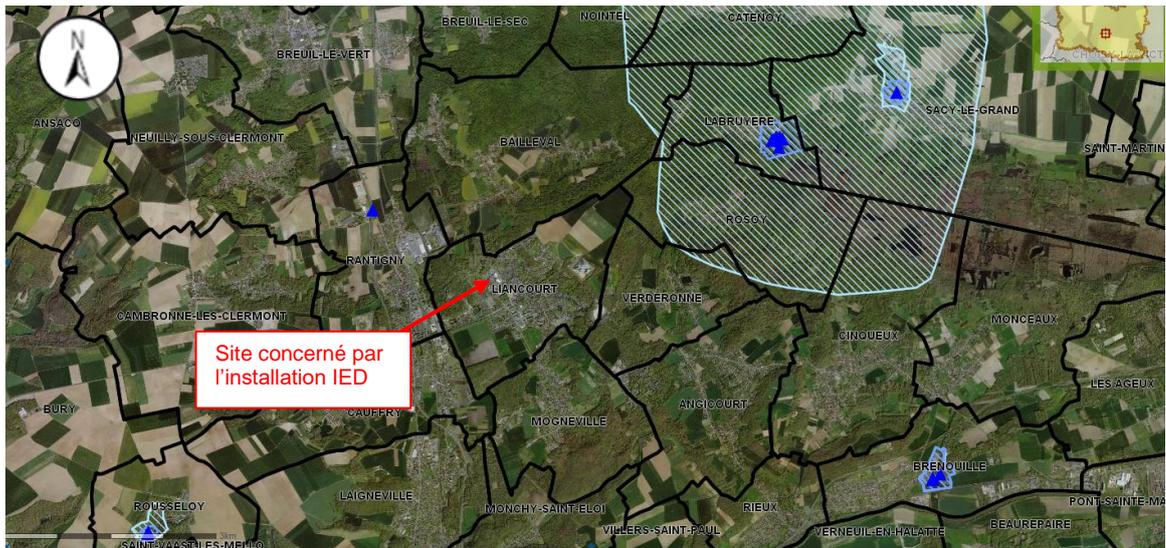


Figure 14 : Captage AEP et zone de protection rapprochée (Source <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr>)

### Légende :

	Points captage eau potable
	Alimentation Eau Potable : périmètre rapproché
	Alimentation Eau Potable : périmètre éloigné
	Limites départementales
	Limite communale

## Utilisation des eaux souterraines

On note la présence de plusieurs points d'eau recensés dans la base de données BSS eau.

Dans un rayon de 1 km autour du site, on trouve 18 points de captage d'eaux souterraines dont 8 puits, 9 forages et 1 source. Certains points de captages sont situés en aval hydrauliques (voir tableau 4) et sont donc vulnérables à une pollution potentielle pouvant provenir du périmètre d'étude.

Il se peut que des points de captage privés n'aient pas fait l'objet de déclaration et par conséquent ne figurent pas dans la banque du sous-sol.



Figure 15 : Emplacement des points d'eau présents dans un rayon de 1 km autour du site (Source : Infoterre)

**Légende :**

- ☒ Forages
- Puits
- ⊕ Source
- ⊕ Affleurement eau souterraine
- ▣ Autres
- Inconnus

**Tableau 5 : Usages des eaux souterraines dans un rayon d'1 km autour du site**

Distance/site (en m)	Direction /site	Référence BASIAS	Commune	Nature de l'ouvrage	Etat de l'ouvrage	Utilisation	Profondeur de l'ouvrage (m)	Altitude z (m NGF)	Hauteur d'eau mesurée (m)	Nappe
241	Ouest	BSS000GZJL	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE.	QUALITE-EAU, PIEZOMETRE	/	44,00	/	/
295	Ouest	BSS000GZJM	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE.	QUALITE-EAU, PIEZOMETRE	/	44,00	/	/
345	Ouest	BSS000GZJN	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE.	QUALITE-EAU, PIEZOMETRE	/	42,00	/	/
403	Sud	BSS000GZDZ	LIANCOURT	PUITS	ACCES, MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE	EAU-INDIVIDUELLE	2,63	42,50	1,27	Nappe des alluvions et des sables
454	Ouest	BSS000GZDY	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE, PAROI-BETON, NON-EXPLOITE, NON-PRELEV.	/	6,20	42,50	2,3	Nappe des alluvions et des sables
459	Ouest	BSS000GZEC	LIANCOURT	PUITS	ACCES, MESURE, PAROI-BETON, NON-EXPLOITE, NON-PRELEV.	EAU	1,61	47,00	1,43	Nappe des alluvions et des sables
459	Ouest	BSS000GZJP	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE.	QUALITE-EAU, PIEZOMETRE	/	42,00	/	/
473	Ouest	BSS000GZEA	LIANCOURT	PUITS	ACCES, MESURE, PAROI-BETON, NON-EXPLOITE, NON-PRELEV.	EAU	2,56	41,00	0,94	Nappe des alluvions et des sables
482	Ouest	BSS000GZEB	LIANCOURT	PUITS	ACCES, MESURE, PAROI-BETON, NON-EXPLOITE, NON-PRELEV.	EAU	5,08	99,00	2,34	Nappe des alluvions et des sables
502	Ouest	BSS000GZJQ	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE.	QUALITE-EAU, PIEZOMETRE	/	42,00	/	/
555	Ouest	BSS000GZAX	LIANCOURT	PUITS	Non Renseigné	EAU	1,35	41,00	/	/
620	Ouest	BSS000GZCY	LIANCOURT	FORAGE	Non Renseigné	EAU	88,40	65,00	/	/
655	Sud	BSS000GZFS	LIANCOURT	FORAGE	ACCES, MESURE, PRELEV, NON-EXPLOITE, CREPINE, TUBE-PLASTIQUE	EAU-COLLECTIVE	100,00	43,00	5,22	Nappe des alluvions et des sables
850	Ouest	BSS000GZAL	RANTIGNY	FORAGE	Non Renseigné	EAU	50,00	41,90	/	/
880	Ouest	BSS000GZEP	LIANCOURT	SOURCE	ACCES	EAU	/	105,00	/	/
885	Ouest	BSS000GZCT	LIANCOURT	PUITS	Non Renseigné	EAU	20,38	130,00	/	/
938	Ouest	BSS000GZCS	LIANCOURT	PUITS	Non Renseigné	EAU	11,00	70,00	/	/
998	Nord	BSS000GYYQ	BAILLEVAL	PUITS	Non Renseigné	EAU	3,90	65,00	/	/

## Ouvrages de surveillance des eaux souterraines

Plusieurs piézomètres sont présents au droit du site CGT ALKOR. Leur emplacement est précisé sur la figure 3 : Localisation des installations présentes sur le site CGT ALKOR (sur fond de vue aérienne Google maps).

### 3.5.5 Hydrologie

#### Données générales

Plusieurs cours d'eau sont présents aux alentours du périmètre d'étude :

- La Béronnelle ; rivière située à environ 200 m au sud-ouest du périmètre d'étude,
- La Brèche, rivière située à environ 900 m au sud-ouest du périmètre d'étude,

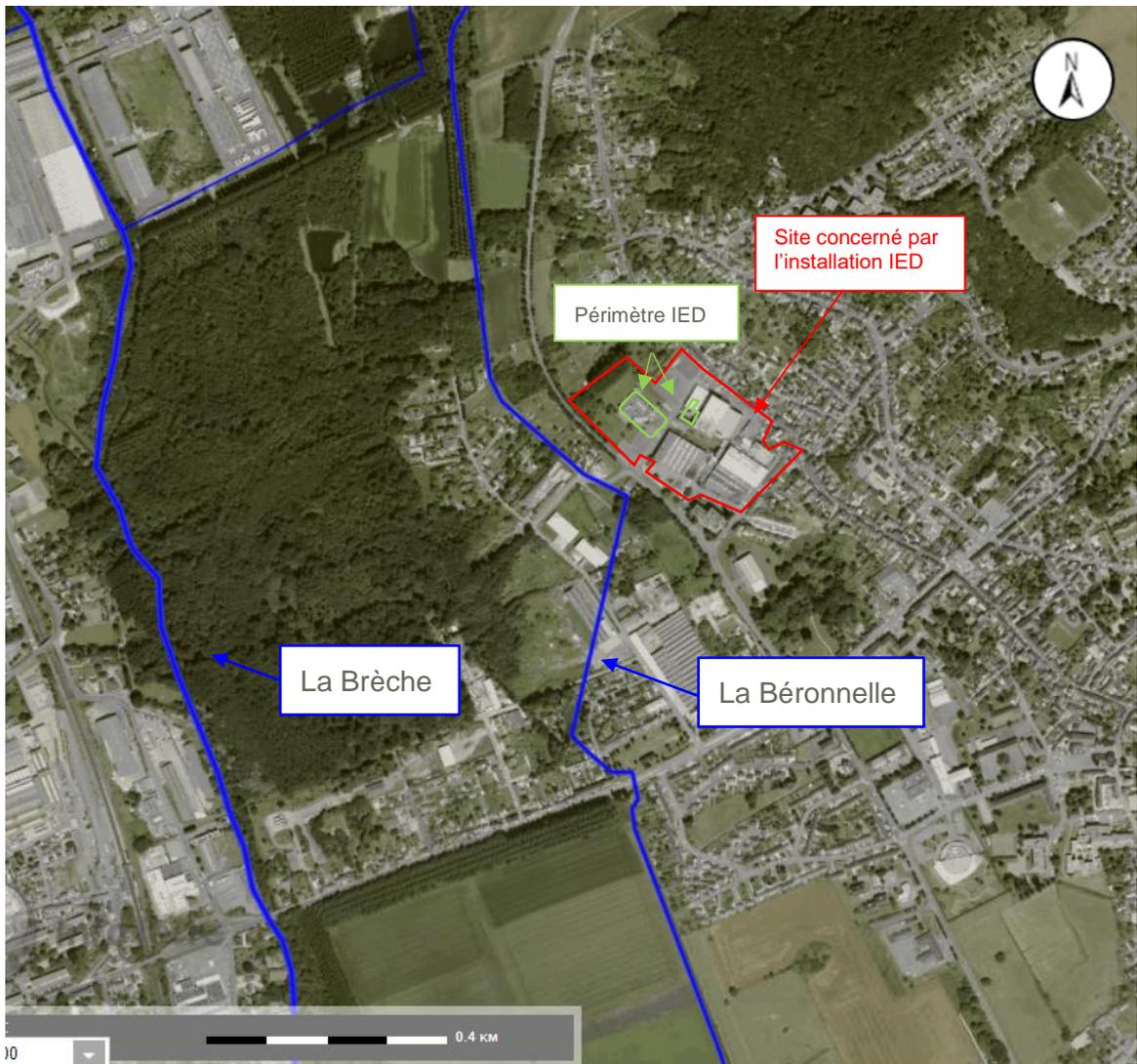


Figure 16 : Localisation des cours d'eau présents à proximité du site d'étude (Source : Infoterre)

---

## Utilisation des Eaux de Surface

La Béronnelle, est une rivière et un affluent de la Brèche. Elle prend sa source en amont du CHI de Clermont au lieudit « le Marais » dans des parcelles boisées et pâturées. Elle traverse d'abord des zones boisées puis s'écoule, en aval, dans des secteurs plus urbains, avec notamment la traversée de Liancourt.

La Brèche est une rivière affluente de l'Oise. La Brèche prend sa source à Reuil sur Brèche et conflue à Nogent sur Oise, après un parcours de 46.7 km. La Brèche et l'ensemble de ses affluents sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. De nombreux ouvrages hydrauliques sont présents sur ce cours d'eau. L'utilisation connue de ce cours d'eau

### *3.5.6 Zones naturelles remarquables*

Le site n'est pas situé sur une zone naturelle remarquable.

Le bois des côtes, montagnes de Verderonne, du moulin et de berthaut est un ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I situé à environ 350 m au nord du périmètre d'étude

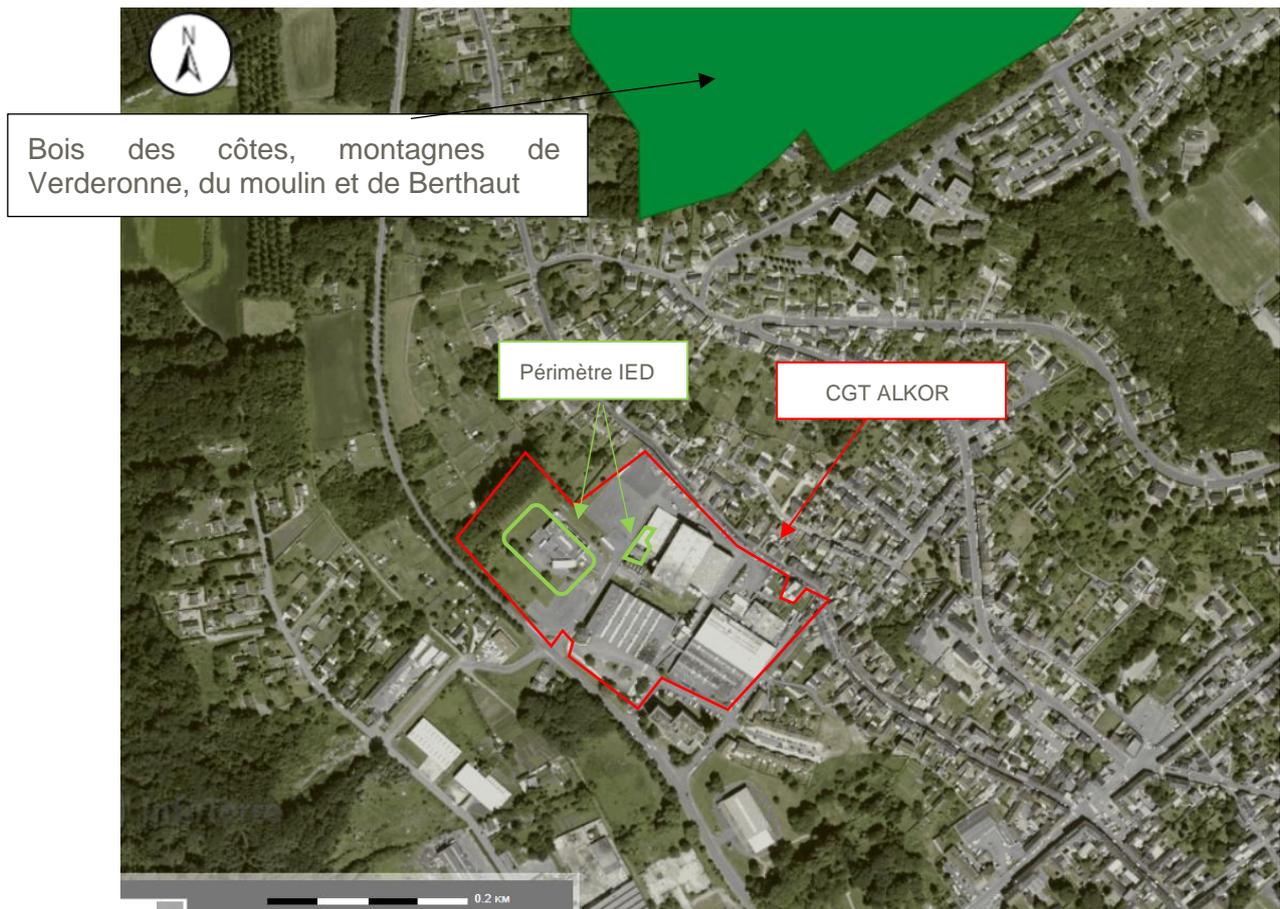


Figure 17 : Localisation du ZNIEFF de type I présent aux alentours du périmètre d'étude (Source : Infoterre)

### 3.5.7 Risques naturels

#### Risque inondation

Les données consultées ([www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)) montrent que la commune de Liancourt n'est pas située en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) et n'est pas soumise à un Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI).

#### Mouvements de terrain

Les données consultées ([www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)) montrent que la commune de Liancourt où se trouve le site d'étude n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain.

#### Retrait-gonflements des sols argileux

Les données consultées ([www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)) montrent que le site est exposé aux retrait-gonflements des sols argileux avec un Aléa fort. Cependant la commune de Liancourt n'est pas soumise à Plan de Prévention Risques Naturels Retrait-gonflements des sols argileux.



Source: BRGM

Figure 18 : Exposition du site au risque Retrait-gonflement des sols argileux (Source : Géorisques)

### Risque sismique

Les données consultées ([www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)) montrent que le site est très faiblement exposé aux risques sismiques.



Figure 19 : Exposition du site au risque Sismique (Source : Géorisques)

### 3.6 SYNTHÈSE DE LA VULNERABILITE

Au regard des informations recueillies dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité du site par rapport à son environnement peut être synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Synthèse de la vulnérabilité

USAGE IDENTIFIE	SENSIBILITE	VULNERABILITE
Usage du site	<b>Moyenne à forte :</b> présence de sources de pollution identifiées sur le périmètre d'étude	<b>Faible :</b> Présence uniquement de travailleur sur site et absence d'établissement sensible autour du site.
Sensibilité du voisinage / Environnement humain	<b>Faible à moyenne :</b> la commune de Liancourt n'est pas concerné par un Plan Local d'Urbanisme. Nous n'avons pas récupéré d'informations sur les règles d'urbanismes applicables sur le périmètre d'étude.	<b>Forte :</b> présence d'habitations au nord du périmètre d'étude
Eaux souterraines	<b>Forte :</b> la nappe des formations des alluvions peut être rencontrée à partir d'1 m de profondeur et est peu protégée	<b>Faible à Moyenne :</b> absence de points de captation AEP sur la commune de Liancourt mais absence d'information sur la présence d'éventuelle puits privés
Eaux de surface	<b>Faible :</b> absence de cours d'eau sur le périmètre d'étude. Le périmètre d'étude n'est pas concerné par le risque d'inondation	<b>Forte :</b> le cours d'eau le plus proche est présent à 200 m environ en aval hydraulique du périmètre d'étude.
Zone naturelle	<b>Faible :</b> le site n'est pas inscrit dans une zone naturelle sensible	

### 3.7 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE

Les sources de pollution potentielle ou avérée identifiées sur le site sont présentées dans le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

**Tableau 7 : Sources potentielles ou avérées de pollution du périmètre IED**

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	Risque de pollution
<b>Activités IED actuelles sur site</b>				
<b>Activité d'imprimerie</b>				
1	Zone de stockage et de préparation des encres solvantés	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, BTEX, HAP Solvants polaires (acétate d'éthyle, méthyl éthyl cétone)	Faible – Produits stockés sur rétention
2	Ligne d'impression et stockage des encres solvantés	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, BTEX, HAP Solvants polaires (acétate d'éthyle, méthyl éthyl cétone)	Faible – Produits stockés sur rétention
<b>Activité de vernissage</b>				
3	Ligne de vernissage	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, BTEX, HAP Solvants polaires (acétone et méthyl éthyl cétone)	Faible – ligne de vernissage installée sur une dalle béton en bon état
4	Stockage extérieur de fûts neufs de MEK (méthyl, éthyl, cétone) et de vernis solvantés	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, BTEX, HAP Solvants polaires (acétone et méthyl éthyl cétone)	Faible – A partir du début janvier 2021 selon le client l'ensemble des fûts seront stockés dans des armoires avec rétention intégrée
5	Stockage intérieur de fûts de MEK (méthyl, éthyl, cétone) et de vernis solvantés	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, BTEX, HAP Solvants polaires (acétone et méthyl éthyl cétone)	Faible – Produits stockés sur rétention
<b>Activités HORS PERIMETRE IED</b>				
/	Ensemble du site Potentiels remblais historiques	Remblais de mauvaise qualité	HCT HAP Métaux BTEX COHV	Site potentiellement remblayé
6	Cuve de fioul domestique	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP BTEX	Cuve stockée dans une rétention béton
7	Stockage de plastifiant	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV, HAP, BTEX	Cuves stockées dans une rétention béton

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	Risque de pollution
8	Stockage d'huiles	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP BTEX	Fûts stockés sur rétention
9	Zone de stockage de déchets (huiles usagées)	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP BTEX	Fûts stockés sur rétention
10	BASIAS réf PIC6002805 : Lafip SA (Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt ; ex. Manufacture de caoutchouc de Liancourt),	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP Métaux BTEX COHV	Activité historique
11	BASIAS réf PIC6002802 : Mapa SNC (ex. Mapa Hutchinson)	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP Métaux BTEX COHV	Activité historique

D'autres sources dans le périmètre IED (zone de stockage des déchets de l'activité d'imprimerie) sont présentes sur le site mais écartés dans le cadre du rapport de base car jugées non pertinentes.

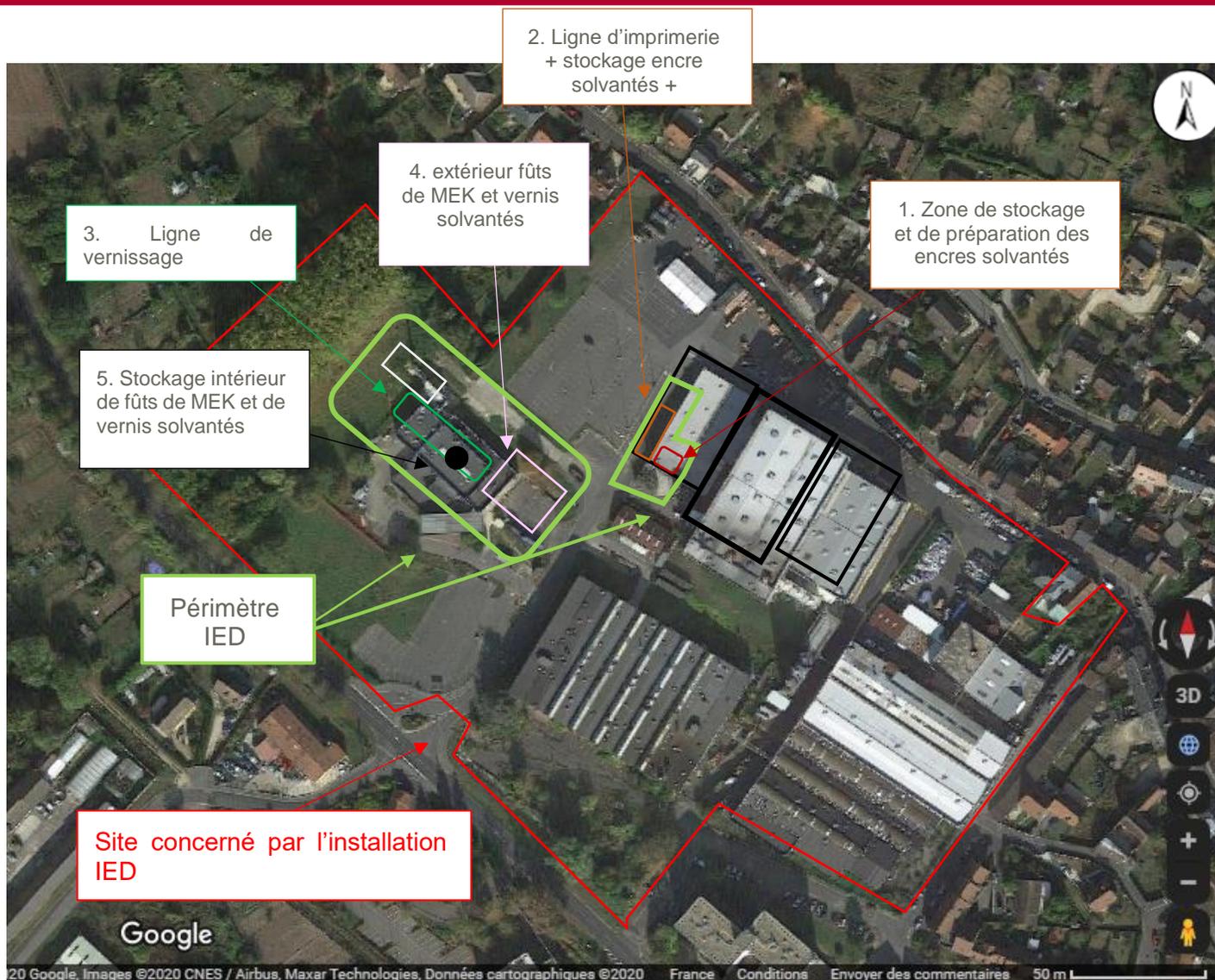


Figure 20 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (sur fond de vue aérienne Google maps)

## 3.8 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL

Les éléments présentés dans les chapitres précédents permettent de préciser les relations entre :

- ✓ Les sources de pollution identifiées ;
- ✓ Les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques ;
- ✓ Les enjeux à protéger.

### 3.8.1 Cibles retenues

Tableau 8 : Cibles retenues

CIBLES	RETENUE O/N	JUSTIFICATION
Enfant	Non	Absence d'enfants sur site
Adultes	Non	Absence d'adultes, hors travailleurs, présents sur site
Travailleurs	Oui	Présence uniquement de travailleurs

### 3.8.2 Sources identifiées

Les sources identifiées sont présentées au § 3.7. IDENTIFICATION DES SOURCES.

### 3.8.3 Exposition

Sur site :

Tableau 9 : Voies d'exposition sur site (schéma conceptuel initial)

VOIES D'EXPOSITION	RETENUE O/N	JUSTIFICATION
Inhalation d'air intérieur	Oui	Présence de polluant volatil identifié dans les sources potentielles de pollution (COHV).
Inhalation d'air extérieur	Oui	Présence de polluant volatil identifié dans les sources potentielles de pollution (COHV).
Contact cutané	Oui	Présence d'espace vert sur le périmètre d'étude
Ingestion de sol	Oui	Présence d'espace vert sur le périmètre d'étude
Ingestion de végétaux	Non	Absence de potager sur le périmètre d'étude
Ingestion d'eaux souterraines	Non	Absence de captage d'eau au droit du périmètre d'étude
Ingestion d'eaux de surface	Non	Absence de cours d'eau au droit du périmètre d'étude

Hors site :

**Tableau 10 : Voie d'exposition hors site (schéma conceptuel initial)**

<b>VOIES D'EXPOSITION</b>	<b>RETENUE O/N</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
<b>Inhalation d'air intérieur</b>	Oui	Présence de polluant volatil identifié dans les sources potentielles de pollution (COHV).
<b>Inhalation d'air extérieur</b>	Oui	Présence de polluant volatil identifié dans les sources potentielles de pollution (COHV).
<b>Contact cutané</b>	Oui	Présence de champs à proximité
<b>Ingestion de sol</b>	Oui	Présence de champs à proximité
<b>Ingestion de végétaux</b>	Oui	Présence de champs à proximité
<b>Ingestion d'eaux souterraines</b>	Oui	Présence potentielle de puits privés non déclarées
<b>Ingestion d'eaux de surface</b>	Oui	Le cours d'eau le plus proche est à 200 m du périmètre d'étude.

Ces relations sont précisées dans le Schéma Conceptuel établi par Bureau Veritas et détaillé ci-dessous.

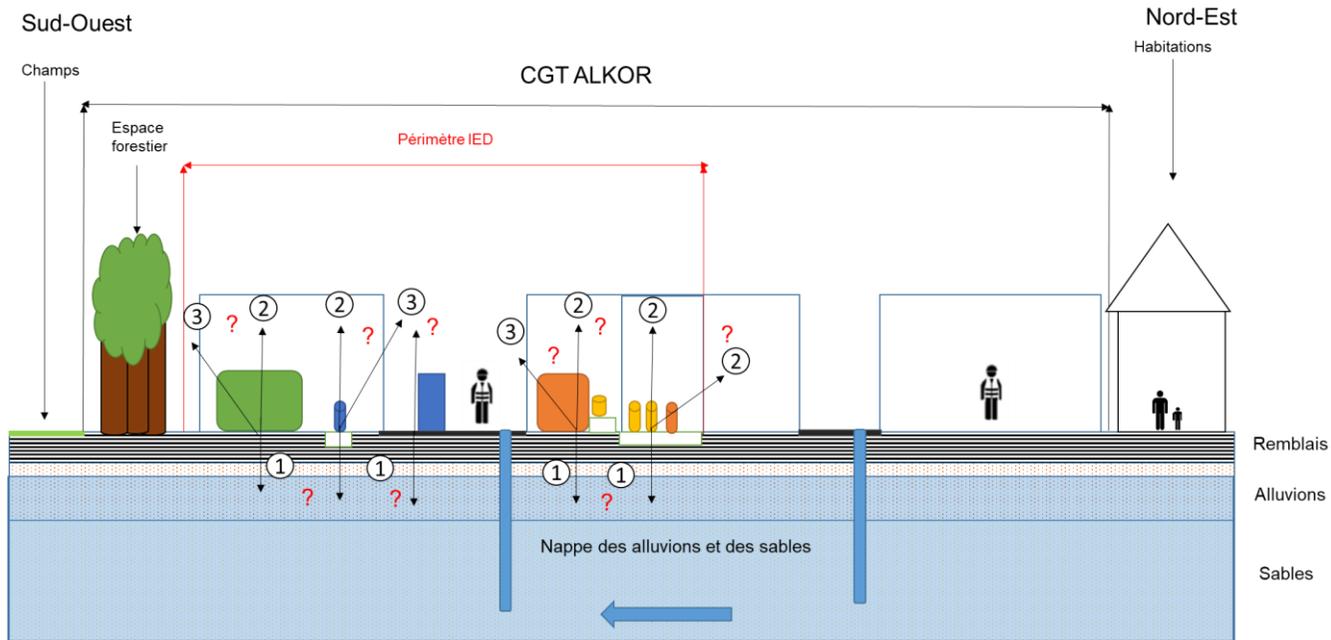
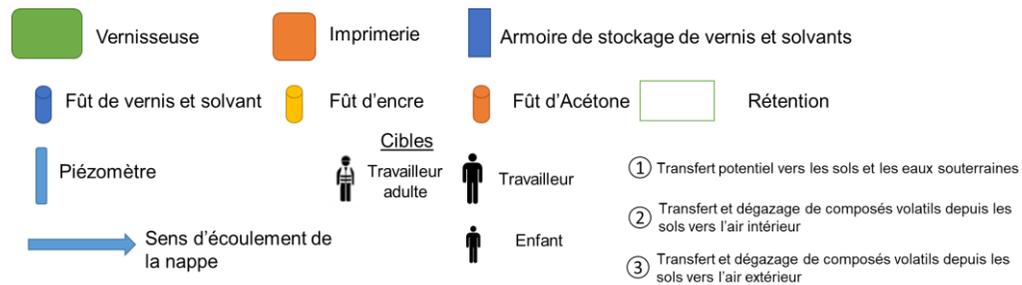


Figure 21 : Schéma conceptuel initial (échelles verticales et horizontales non respectées)

**Légende :**



## 4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES

### 4.1 DONNEES DISPONIBLES

Les données disponibles sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Données Disponibles

Référence	Titre	Auteur	Date	Nature, objectifs et méthodologie employée	Objets et milieux étudiés	Conclusions par rapport à la pertinence et à la qualité des données
	Final Report Phase II Environmental Site Assessment	ENVIRON	21/04/2006	Identification des pollutions selon les sources de pollution identifiées lors de la phase I.	Milieux sol et eau souterraine	<p>Un sondage de sol réalisé sur le périmètre d'étude au droit de l'activité d'imprimerie (S3 entre 0 et 2m)</p> <p>4 piézomètres mis en place entre 7 et 10 m de profondeur: Pz1 à Pz4 Prélèvements des 4 ouvrages</p> <p>Paramètres analysés : métaux, HAP, phénols, Trichloréthylène, -, PCB, Dibenzofurane, phtalates, pesticides, Hydrocarbures.</p> <p><b>SOL :</b> Aucun dépassement selon les référentiels appliqués en 2006 (VDSS, VCIs, VCIns)</p> <p><b>EAU :</b> PZ1 : anomalies en hydrocarbures et détection de pesticides</p>

Référence	Titre	Auteur	Date	Nature, objectifs et méthodologie employée	Objets et milieux étudiés	Conclusions par rapport à la pertinence et à la qualité des données
						PZ2 : anomalies en tétra-chloroéthylène et chlorure de vinyle PZ3 : anomalies en nickel et détection de pesticides PZ4 : anomalies en benzo(a)pyrène, hydrocarbures et détection de pesticides.  <u>Données pertinentes</u>
60613/S44 RT 02	Evaluation of the soil and groundwater contamination and associated risk levels for the site of ALKOR DRAKA liancourt (France) Definitions of actions	ATOS Environnement	13/02/2007	Investigations complémentaires suite à la campagne réalisée en 2006 par ENVIRON.	Milieux sol et eau souterraine	Absence de plans indiquant l'emplacement des piézomètres et des sondages de sols → <b>non pertinent</b>
CON/08/091/LIA NCOURT/V1	Phase II Environmental Site Assessment	ICF Environnement	29/10/2008	Investigations sur les sols et les eaux sur les parcelles occupées par la société MAPA	Milieux sol et eau souterraine	6 sondages de sols réalisés au niveau de l'activité d'impression : S19, S20, S21, S22, S23 et S24 Paramètres analysés : métaux, hydrocarbures, HAP, BTEX, COHV, bromoforme, 4 piézomètres mis en place <u>Données pertinentes</u>
Epi/SDe/SDt	Campagne de prélèvement d'air ambiant / gaz du sol	Egis	07/12/2015	Acquisition de la société HUTCHINSON, caractérisation de la qualité de l'air	Milieu air ambiant et gaz de sols	4 prélèvements d'air ambiant et 1 gaz du sol hors périmètre d'étude → <b>non pertinent</b>

Référence	Titre	Auteur	Date	Nature, objectifs et méthodologie employée	Objets et milieux étudiés	Conclusions par rapport à la pertinence et à la qualité des données
				ambiant / gaz des sols		
Epi/SDe/SDt	Suivi de la qualité des eaux souterraines Evaluation sommaire du risque associé	Egis	07/12/2015	Acquisition de la société HUTCHINSON, caractérisation qualité des eaux souterraines	Milieu eau souterraine	6 prélèvements d'eau souterraine Paramètres analysés : Hydrocarbures C5C40, HAP, BTEX, COHV, métaux lourds et phtalates  <b><u>Données pertinentes</u></b>
N°PICP170273-A-V1	Plan de gestion	ICF environnement	18/05/2018	Réalisation d'un plan de gestion dans le cadre de l'extension de l'activité de CGT Alkor selon la norme NF X 31-620	Milieu sol, eau souterraine et gaz du sol	<b><u>SOLS</u></b> : 28 sondages de sols réalisés entre 0,60 et 7,00 m de profondeur <b><u>EAU SOUTERRAINE</u></b> 5 piézomètres implantés de 7,0 à 8,0 m de profondeur Prélèvement des ouvrages PzB, Pz6 à Pz11 soit 12 ouvrages <b><u>GAZ DE SOL</u></b> : 15 piézaires implantés et prélevés de 0,60 à 1,50 m de profondeur <b><u>Paramètres analysés</u></b> : Hydrocarbures totaux volatils C5-C10, Hydrocarbures totaux C10-C40, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 8 éléments traces métalliques (ETM – As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn), Composés

Référence	Titre	Auteur	Date	Nature, objectifs et méthodologie employée	Objets et milieux étudiés	Conclusions par rapport à la pertinence et à la qualité des données
						<p>Aromatiques Volatils (BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène), Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV), Phtalates, PCB et Chlorobenzènes</p> <p><b><u>Données pertinentes</u></b></p>
PICP170273/B	Mise à jour du Plan de Gestion	ICF Environnement	10/05/2019	Mise à jour du plan de gestion du 18/05/2018 selon la norme NF X 31-620	Milieu sol, eau souterraine et gaz du sol	<p><b><u>SOL</u></b> : 12 sondages de sols à 2m</p> <p><b><u>EAU SOUTERRAINE</u></b> : 2 piézomètres entre 7 et 8m de profondeur</p> <p>Prélèvement des ouvrages PzB, Pz6 à Pz13 soit 14 ouvrages</p> <p><b><u>GAZ DE SOL</u></b> : Equipement en piézairs des sondages</p> <p>Prélèvement de 33 piézairs</p> <p><b><u>Paramètres analysés</u></b> :</p> <p>Hydrocarbures totaux volatils C5-C10, Hydrocarbures totaux C10-C40, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 8 éléments traces métalliques (ETM – As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn), Composés Aromatiques Volatils (BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène), Composés Organiques</p>

Référence	Titre	Auteur	Date	Nature, objectifs et méthodologie employée	Objets et milieux étudiés	Conclusions par rapport à la pertinence et à la qualité des données
						<p>Halogénés Volatils (COHV), Phtalates, PCB et Chlorobenzènes</p> <p><b><u>Données pertinentes</u></b></p>
PICP170273/B	Mise à jour du Plan de Gestion	ICF environnement	22/06/2020	Mise à jour du plan de gestion du 18/05/2018 selon la norme NF X 31-620	Milieu eau souterraine et gaz du sol	<p><b>EAU SOUTERRAINE :</b> Prélèvement de 9 ouvrages</p> <p><b><u>GAZ DE SOL :</u></b> Prélèvement de 37 piézaires</p> <p><b><u>Paramètres analysés :</u></b></p> <p>Hydrocarbures totaux volatils C5-C10, Hydrocarbures totaux C10-C40, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 8 éléments traces métalliques (ETM – As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn), Composés Aromatiques Volatils (BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène), Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV), Phtalates, PCB et Chlorobenzènes</p> <p><b><u>Données pertinentes</u></b></p>

---

## 4.2 RESUME DES DONNEES DISPONIBLES

Le plan de gestion réalisé en 2018 par la société ICF Environnement et mis à jour en 2019 et 2020 a résumé l'ensemble des investigations réalisées sur le site CGT Alkor (dont les anciennes parcelles occupées par la société MAPA) depuis 2006.

Les investigations suivantes sur les sols et eaux souterraines ont été réalisées au droit ou à proximité du périmètre d'étude :

- Campagne d'investigations ENVIRON 2006 :
  - Milieu sol : sondage S3,
  - Milieu eau souterraine : PZ4 (aval de l'activité d'imprimerie et amont de l'activité de vernissage)
- Campagne d'investigations ATOS 2007 :
  - Milieu eau souterraine : PZ4 (aval de l'activité d'imprimerie et amont de l'activité de vernissage)
- Campagne d'investigation ICF Environnement 2008 :
  - Milieu sol : sondages S19, S20, S21, S22, S23 et S24
  - Milieu eau souterraine : PZD et PZE (aval du périmètre IED)
- Campagne d'investigation Egis 2015 :
  - Milieu Eau : PZD (aval du périmètre IED)
- Campagne d'investigations ICF Environnement 2018, 2019, 2020
  - Milieu eau : PZ7 (amont du périmètre IED) et PZ11 (aval du périmètre IED)

D'autres campagnes d'investigations des milieux sol, eaux souterraines, gaz de sol et air ambiant (campagne de 2015) ont été réalisées aux alentours du périmètre d'étude sur le site de CGT Alkor (dont les anciennes parcelles occupées par la société MAPA) depuis 2006.

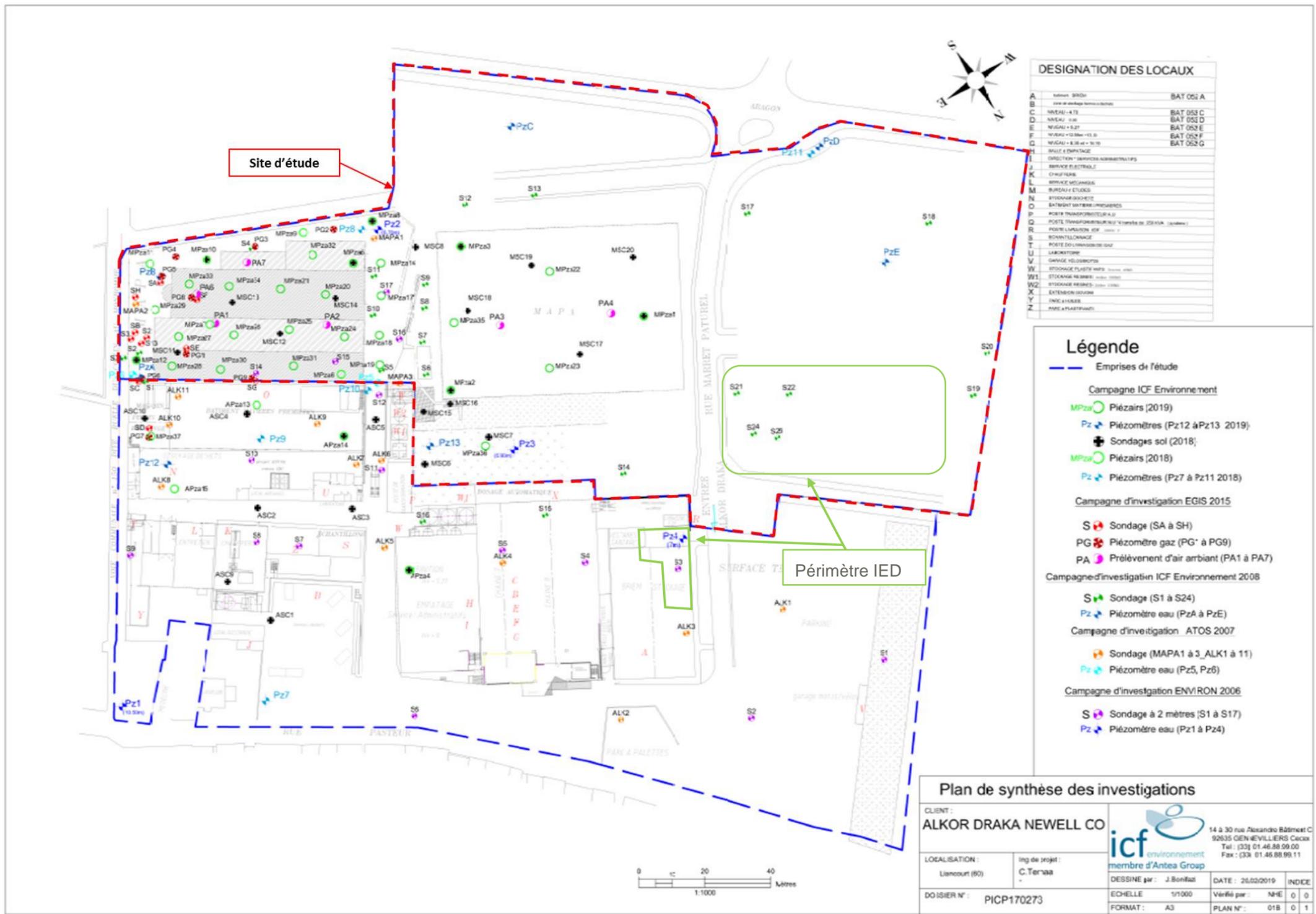


Figure 22 : Plan de synthèse des investigations réalisées entre 2006 et 2020 (Source : Plan de Gestion – MAJ 2020- ICF Environnement – Réf PICP170273/B)

---

Seul le sondage S3 a été réalisé au droit du bâtiment ROSA (activité d'imprimerie) entre 0 et 2m de profondeur lors des investigations de 2006. Les paramètres analysés étaient : métaux, HAP, phénols, Trichloréthylène, PCB, Dibenzofurane, phtalates, pesticides, Hydrocarbures. Ces investigations ont mis en évidence :

- des anomalies en métaux (cadmium, chrome, plomb et nickel), en HAP, en phénol et de la détection de pesticide (DDT/DDE/DDD) entre 1,2 et 1,5 mètre de profondeur

Les sondages S19, S20, S21, S22, S23 et S24 ont été réalisés au droit du bâtiment INKA (activité de vernissage) entre 0 et 1m de profondeur lors des investigations de 2008. Les paramètres analysés étaient métaux, hydrocarbures, HAP, BTEX, COHV et bromoforme. Ces investigations ont mis en évidence :

- Milieu sol : des anomalies en métaux (arsenic, chrome, cuivre, plomb, nickel et zinc) et en HAP.

Ces résultats sont présentés en Annexes 4 et 5.

Les prélèvements d'eaux souterraines réalisées entre 2006 et 2020 ont mis en évidence :

- PZ4 (aval de l'activité d'imprimerie et amont de l'activité de vernissage) : des anomalies en cuivre, mercure, benzo(a)pyrène, benzo(k)fluoranthène, PCB et détection de pesticides.
- PZ11 (aval du périmètre IED) : des anomalies en chrome, cuivre, plomb, nickel,
- PZD (aval du périmètre IED) : des anomalies en arsenic, cadmium,
- PZE (aval du périmètre IED) : aucune anomalie détectée sur les paramètres métaux, hydrocarbures totaux, BTEX, COHV, HAP, phtalates,

Ces résultats sont présentés en Annexe 6.

---

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les conclusions et recommandations associées à la réalisation du rapport de base sur le périmètre d'étude présent sur le site de CGT Alkor à Liancourt. Il représente le résumé technique de l'étude.

### Synthèse de l'étude historique :

Au vu des photographies historiques et des informations recueillies par le client, le périmètre d'étude était un terrain à vocation agricole et forestier avant d'être occupé par des activités industrielles dans un premier temps aux alentours de 1973 (zone correspondant à l'activité d'imprimerie) et dans un second temps aux alentours de 1997 (zone correspondant à l'activité de vernissage).

### Périmètre d'étude – activité d'imprimerie (ROSA)

L'activité d'imprimerie est présente depuis 2015 sur le site de CGT Alkor.

### Périmètre d'étude – activité de vernissage (INKA)

Le périmètre d'étude concernant l'activité de vernissage était dédié à la production de gants en élastomère depuis 1997 (date de sa construction). Entre 1997 et 2000, les activités de recherche et développement du site MAPA (secteur chirurgical) y étaient menées. Dès 2000, la filiale Hutchinson Santé est créée et la production commerciale commence sur le site. Les activités sur le site ont été arrêtées en juin 2014.

La société CGT Alkor a racheté le site en 2018 dans le cadre de la mise en place d'une activité de vernissage.

Le site CGT ALKOR est référencé dans la base de données BASIAS sous les références :

- PIC6002802 : Mapa SNC (ex. Mapa Hutchinson)
- PIC6002805 : Lafip SA (Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt ; ex. Manufacture de caoutchouc de Liancourt),

### Vulnérabilité des milieux :

La nappe des alluvions et des sables est présente à partir de 1 m de profondeur et est fortement vulnérable.

Le périmètre d'étude ne serait pas présent dans un périmètre de protection de captages d'eau potable cependant la présence de puit privé ne peut être exclu.

Deux rivières sont vulnérables et sensible car présentes en aval hydrauliques à environ 200 et 450 m du périmètre d'étude et la rivière de la Brèche est utilisée pour des activités de pêche.

L'environnement du site est sensible (présence d'habitation et d'établissement dits sensibles à proximité du site).

---

### **Substances retenues dans le cadre du rapport de base IED**

Les zones mettant en œuvre les substances pertinentes suivantes ont été retenues dans le périmètre d'étude :

- Zone de stockage et de préparation des encres solvantés (solvants polaires),
- Ligne d'impression et stockage des encres solvantés (solvants polaires),
- Ligne de vernissage,
- Stockage extérieur de fûts de MEK et de vernis solvantés (solvants polaires),
- Stockage intérieur de fûts de MEK et de vernis solvantés (solvants polaires),

L'ensemble des produits (à partir de début janvier 2021 selon le client) seront stockés sur rétention limitant leur impact sur les sols et les eaux souterraines du périmètre du site.

### **Qualité environnementale des sols et des eaux souterraines :**

Une partie des documents revus couvre le périmètre IED du site de CGT ALKOR qui accueille les activités de vernissage et d'imprimerie.

Les investigations de sols au droit du périmètre d'étude ont été réalisées entre 2006 et 2008 avant la mise en service de ces activités (2015 pour l'activité d'imprimerie et 2018 pour l'activité de vernissage).

Lors de ces études, des anomalies ont été identifiées en métaux, HAP, phénol et détection de pesticide sur le périmètre IED dans les sols.

Dans le cadre de l'extension de l'activité de CGT ALKOR (acquisition des parcelles occupées par l'ancienne société MAPA), plusieurs études ont été réalisées entre 2006 et 2020 (diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines, plan de gestion toujours en cours dont la dernière mise à jour date de juin 2020). Ces parcelles ne sont pas concernées par le périmètre IED étudié.

Des piézomètres ont été installés en amont (PZ4 uniquement pour l'activité de vernissage) et en aval du périmètre IED (PZ4 pour l'activité d'imprimerie, PZ11, PZD et PZE) et des prélèvements ont été réalisés entre 2006 et 2020. Ces prélèvements ont mis en évidence :

- Des anomalies en chrome, plomb, nickel, cuivre, mercure, benzo(a)pyrène, benzo(k)fluoranthène, PCB et détection de pesticides.

Les sources de pollutions identifiées dans le cadre du périmètre IED sont : les HAP, BTEX et COHV.

Ces sources de pollutions ont été analysées dans le cadre des différentes études réalisées dans les sols et les eaux souterraines.

Ce rapport est donc un rapport de base de la qualité des sols et des eaux souterraines sur le périmètre IED réalisé à partir des données disponibles des anciennes études.

---

Cependant les solvants polaires n'ont pas fait l'objet d'investigations lors des campagnes précédentes. Seules des investigations sur les sols et les eaux souterraines permettraient d'établir un état de la contamination potentielle par ces substances. Cependant au vu des conditions de stockage de ces produits (stockage intérieur sur rétention), stockage de fûts neufs à l'extérieur sur dalle béton, ceux-ci représentent un risque faible de contamination des sols et des eaux souterraines.

L'exploitant assurera la transmission et la conservation des résultats de la présente étude et des études ultérieures en cas de transfert de propriété ou en cas d'un réaménagement futur du site.

Notons que les conclusions et recommandations ici apportées ne sont valables qu'en fonction des investigations menées et de l'usage considéré dans cette étude.

-o0o-

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les rédacteurs et vérificateurs de ce rapport dont les coordonnées sont rappelées en tête de ce dossier.

# ANNEXE 1 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE



PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
<b>Périmètre IED</b>		
	<p>Rack de stockage de bobineaux en attente d'impression (périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Entrée de l'activité d'imprimerie (périmètre IED)</p> <p>Intérieur de l'atelier d'imprimerie et de la salle de préparation des encres non pris en photographie à la demande du client – Zone ATEX</p>	<p>Type de revêtement : carrelage</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Stockage des déchets des encres en attente d'enlèvement (périmètre IED) – sans rétention</p>	<p>Type de revêtement : enrobé</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone de stockage des fûts de vernis et solvants (périmètre IED) – produits neufs sans rétention et armoire de stockage avec rétention.</p> <p>Le quai fait office de rétention d'une capacité d'environ 160 m<sup>3</sup>.</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>
	<p>Ligne de vernissage pour les bâches destinées au secteur de la piscine (périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton avec résine étanche</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Stockage sur rétention des solvants et vernis utilisés</p>	<p>Type de revêtement : caillebotis métallique et dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :  <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent  <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>
	<p>Système de traitement des solvants RTO</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :  <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent  <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
<b>Hors périmètre IED</b>		
	<p>Zone de stockage des déchets (hors périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : enrobé</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
 <p data-bbox="750 359 1131 430">Cuve de fioul lourd inertée</p> <p data-bbox="750 542 1131 614">Cuve de fioul domestique</p>	<p data-bbox="1164 502 1635 678">Cuve inertée aérienne contenant historiquement du fioul lourd et cuve aérienne fioul domestique utilisées auparavant pour la chaufferie (hors périmètre IED) dans une rétention béton</p>	<p data-bbox="1668 422 2027 486">Type de revêtement : dalle béton</p> <p data-bbox="1668 534 1915 566">Etat du revêtement :</p> <p data-bbox="1691 566 1982 598"><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p data-bbox="1691 606 1915 638"><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p data-bbox="1668 686 1982 718">Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Silos de stockage de plastiques pulvérulents (hors périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>
	<p>Cuves de stockage de plastifiants dans une rétention béton (hors périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Local stockage des produits liquides (hors périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : carrelage</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : RAS</p>

## ANNEXE 2 : FICHE BASIAS PIC6002802



**PIC6002802****Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

**1 - Identification du site**

Unité gestionnaire : PIC  
 Date de création de la fiche : (\*) 11/04/2003  
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Mapa SNC (ex Mapa Hutchinson)	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
Balzac (rue), 2. 75008 Paris	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié  
 Visite du site : Oui, site localisé  
 Date de la visite : (\*) 06/08/2004  
 Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
314 397 720 00025	SIRET
5203	APE

**2 - Consultation à propos du site**

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	04/11/2003	Non	

**3 - Localisation du site**

Localisation : Lieu dit "Les bas murets", CD 150  
 Code INSEE : 60360  
 Commune principale : LIANCOURT (60360)  
 Zone Lambert initiale : Lambert I

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	608 881	608 889	660 645	608 692
Y (m)	181 295	2 481 571	6 914 811	2 481 474
Préc.XY				rue

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan de situation 3	1/1250	1966	Oui	
IGN n°2311 E	1/25000	1986	Oui	
Plan de masse 2	1/500	1986	Oui	

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan de masse 1	1/250	1988	Oui	
Plan de masse 3	1/200	1976	Oui	
Plan de masse 4	1/200	1966	Oui	
Plan de situation 1	1/1250	1974	Oui	
Plan de situation 2	1/500	1966	Oui	

#### 4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
Les bas murets	01/01/1988	1/2500		B	93.94

Nombre de propriétaires actuels : ?

#### 5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité  
 Date de première activité : (\*) 10/05/1967  
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration  
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	C20.17Z	10/05/1967		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275w4/5	Fabrication de gants en caoutchouc (latex)
2	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	10/05/1967		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275w4/5	DLI (fuel)
3	Production, transport et distribution d'électricité	D35.1	07/07/1988		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 210	Charges d'accumulateurs

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
4	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	D35.30Z	07/07/1988		Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 210	Installation de combustion
5	Compression, réfrigération	D35.45Z	07/07/1988		Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 210	Compresseur
6	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	V89.07Z	07/07/1988		?	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 210	DGCL (151 kgs)

## Accidents :

Date (*)	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
25/07/1996	rejet de 5m3 de résidus latex	rupture de canalisation dans la Béronelle	Eau superficielle	?	DRIRE
01/07/1987	Déversement des effluents	fluviale (la beronelle)	Eau superficielle	Végétaux	AD 60 Senlis : 1275w4/5

Commentaire(s) : AP du 30/08/1977 et du 30/12/1988 : Autorisation de poursuivre l'exploitation.

**6 - Utilisations et projets**

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique

Site en friche : Non

Site réaménagé : Non

**7 - Utilisateurs**

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
Mapa Snc	Entreprise privée ou son représentant	?

**8 - Environnement**

Milieu d'implantation : Industriel

Captage AEP : Non

Formation superficielle : Argile

Substratum : Sable/grès

Type de nappe : Libre

Nom de la nappe : Nappe de l'Eocène noyonnais-clermontois

Type d'aquifère : Fissuré

Code du système aquifère : 008c

Nom du système aquifère : PICARDIE / BASSIN DU THERAIN

### 9 - Etudes et actions

-

### 10 - Document(s) associé(s)

### 11 - Bibliographie

Source d'information : AD 60 Senlis : 1275W4, 1275W5  
AP 60 Beauvais : W11 -210  
[www.picardie.drire.gouv.fr/environnement/chronique/20020916accidents.htm](http://www.picardie.drire.gouv.fr/environnement/chronique/20020916accidents.htm)

### 12 - Synthèse historique

### 13 - Etudes et actions Basol

(\*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.  
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,  
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

## ANNEXE 3 : FICHE BASIAS PIC6002805



**PIC6002805****Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

**1 - Identification du site**

Unité gestionnaire : PIC

Date de création de la 11/04/2003

fiche : (\*)

Nom(s) usuel(s) : LAFIP SA (ex Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt, ex Manufacture de caoutchouc de Liancourt)

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
La Franco-italienne des plastiques SA (ex Sté nouvelle de caoutchouc de Liancourt, ex Manufacture de caoutchouc de Liancourt)	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
Marché St Honoré (rue du), 4. 75000 Paris	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Visite du site : Oui, site localisé

Date de la visite : (\*) 06/08/2004

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
5305	APE
612 002 071 00407	SIRET

Commentaire : ex Griffine Maréchal SA (ex Ets Sel)

**2 - Consultation à propos du site**

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	04/11/2003	Non	

**3 - Localisation du site**

Adresses :

Numéro	Bis Ter	Type voie	Nom voie
75		rue	Pasteur

Code INSEE : 60360

Commune principale : LIANCOURT (60360)

Zone Lambert initiale : Lambert I

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	608 849	608 857	660 614	608 863
Y (m)	181 413	2 481 689	6 914 929	2 481 704
Préc.XY				rue

Carte géologique :

Carte	Numéro carte	Huitième
CLERMONT	103	8

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan de masse 4	1/100	1972	Oui	
Plan de masse 5	1/250	1972	Oui	
Plan de masse 6	1/250	1986	Oui	
Plan de situation	1/2500		Oui	
Plan de masse	1/200		Oui	
Plan de masse 3	1/200	1960	Oui	
IGN n° 2311 E	1/25000	1986	Ne sais pas	
Plan de masse 7	1/20	1988	Oui	
Plan de situation 1	1/1000		Oui	

Commentaire(s) : "75 à 81"

#### 4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

#### 5 - Activités du site

Etat En activité  
d'occupation du site :

Date de première activité : (\*) 17/05/1906

Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Compression, réfrigération	D35.45Z	01/01/1111		Déclaration	3ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	3 compresseurs
2	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	C20.17Z	17/05/1906		Déclaration	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD 60 Senlis : 1275w4 AD 60 Beauvais : 5M Mp2493	?

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
3	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	10/09/1951		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275w4 AD 60 Beauvais : 5M Mp2493	Dépôt de 41.5 m3 de mazout, 45 m3 de fuel, 4 m3 de gasoil.
4	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	C24.47Z	30/07/1990		Déclaration	3ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	Détention et Utilisation de radioéléments (Krypton 85, Strontium 90)
5	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	C20.16Z	31/07/1990			1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	Fabrication de feuilles en matière plastiques
6	Production, transport et distribution d'électricité	D35.1	31/07/1990		Déclaration	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	8 charges d'accumulateurs
7	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	D35.30Z	31/07/1990			3ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	Installation de combustion
8	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	D35.44Z	31/07/1990		Déclaration	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	5 transformateurs PCB
9	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	31/07/1990		Déclaration	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 209	DLI fuel

Commentaire(s) 13/03/1964 : Adjonction d'un atelier d'entretien, d'un hall de fabrication, d'un magasin de produits finis (fabrication de feuilles de chlorure de polyvinyle plastifiée). 10/08/1972 : Extension de l'usine de fabrication de matières plastiques par construction d'un magasin de stockage et un atelier de transformation de chlorure de polyvinyle.

## 6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique

Site en friche : Non

Site réaménagé : Non

## 7 - Utilisateurs

Utilisateurs :	Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
	Alkor Draka (Groupe Solvay)	Entreprise privée ou son représentant	?

## 8 - Environnement

Milieu d'implantation : Péri-urbain  
 Captage AEP : Non  
 Formation superficielle : Argile  
 Substratum : Sable/grès  
 Type de nappe : Libre  
 Nom de la nappe : Nappe de l'Eocène noyonnais-clermontois  
 Type d'aquifère : Fissuré  
 Code du système aquifère : 008c  
 Nom du système aquifère : PICARDIE / BASSIN DU THERAIN

## 9 - Etudes et actions

.

## 10 - Document(s) associé(s)

## 11 - Bibliographie

Source d'information : AD 60 Senlis : 1275w4 AD 60 Beauvais : 5M Mp2493

## 12 - Synthèse historique

## 13 - Etudes et actions Basol

(\*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :  
 - si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.  
 - si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,  
 - si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

# ANNEXE 4 : RESULTATS DES ANALYSES SOLS – CAMPAGNE 2006 – SOCIETE ENVIRON



ANALYTICAL RESULTS TABLE 1																						
ESA Phase II ALKOR DRAKA S.A.																						
Liancourt site																						
8/9-feb-2006																						
Sampling date	VDSS	VCI s	VCI ns	unit	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	
Sampling depth (m)					0.2/0.3	0.3/0.8	1.2/1.5	0.2/0.4	1.3/1.5	0.5/1.5	0.2/1.8	0.7/1.2	0.2/0.4	0.15/0.6	0.3/0.5	0.5/0.7	0.7/1	0.6/0.8	0.6/0.8	0.3/0.5	0.4/0.6	
<b>Metals</b>																						
Antimony (Sb)	50	100	250	mg/kg	< 5	4	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	4	5	4	< 5	180	12	< 5	
Cadmium (Cd)	10	20	60	mg/kg	< 0.3	0.9	0.3	0.3	< 0.3	< 0.3	< 0.3	< 0.3	< 0.3	0.7	< 0.3	7.4	54	0.4	< 0.3	0.7	0.4	< 0.3
Chromium (Cr)	65	130	7000	mg/kg	52	180	33	29	92	14	44	12	32	39	42	21	41	34	29	33	< 3	
Copper (Cu)	95	190	950	mg/kg	11	36	21	5	5	< 3	9	< 3	13	36	14	180	120	14	26	22	< 3	
Lead (Pb)	200	400	2000	mg/kg	11	280	59	5	5	9	10	4	25	74	15	2200	92	13	66	88	< 3	
Nickel (Ni)	70	140	900	mg/kg	18	14	11	8	11	2	14	6	10	12	16	11	17	11	15	12	< 2	
<b>PolyCyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>																						
Napthalene	23	46	-	mg/kg	< 0.01	0.11	0.06	< 0.01	< 0.01	0.03	< 0.01	< 0.01	0.06	0.04	0.01	0.12	51	0.05	0.01	< 1	< 0.01	
Acenaphthene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.05	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.07	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.01	< 0.01	1.6	40	0.03	< 0.01	< 1	< 0.01	
Fluorene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.04	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.08	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.03	< 0.01	2	45	0.04	< 0.01	< 1	< 0.01	
Phenanthrene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	1.1	0.06	< 0.01	< 0.01	0.58	< 0.01	< 0.01	0.03	0.2	0.02	20	260	0.23	0.07	< 1	< 0.01	
Anthracene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.21	0.01	< 0.01	< 0.01	0.17	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.03	< 0.01	1.8	77	0.07	< 0.01	< 1	< 0.01	
Fluoranthene	3050	6100	-	mg/kg	< 0.01	2.5	0.11	0.03	< 0.01	0.8	0.01	< 0.01	0.06	0.23	0.03	19	230	0.22	0.12	0.13	< 0.01	
Pyrene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	2	0.09	0.03	< 0.01	0.67	0.01	< 0.01	0.07	0.21	0.03	11	170	0.17	0.09	< 1	< 0.01	
Benzo(a)anthracene	7	13.9	252	mg/kg	< 0.01	1.4	0.08	0.03	< 0.01	0.55	< 0.01	< 0.01	0.04	0.15	0.02	5.5	99	0.08	0.06	< 1	< 0.01	
Chrysene	5175	10350	25200	mg/kg	< 0.01	1.4	0.11	0.04	< 0.01	0.47	< 0.01	< 0.01	0.06	0.17	0.04	5.2	77	0.07	0.07	< 1	< 0.01	
Benzo(b)fluoranthene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	1.9	0.18	0.04	< 0.01	0.35	< 0.01	< 0.01	0.06	0.23	< 0.01	4.2	98	0.1	0.11	0.17	< 0.01	
Benzo(k)fluoranthene	450	900	2520	mg/kg	< 0.01	0.77	0.06	0.02	< 0.01	0.1	< 0.01	< 0.01	0.02	0.09	< 0.01	1.2	26	0.04	0.04	< 1	< 0.01	
Benzo(a)pyrene	3.5	7	25	mg/kg	< 0.01	1.3	0.08	0.02	< 0.01	0.22	< 0.01	< 0.01	0.03	0.17	< 0.01	1.8	66	0.06	0.04	0.11	< 0.01	
Dibenzo(ah)anthracene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.21	0.02	< 0.01	< 0.01	0.02	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.03	< 0.01	0.5	7.6	< 0.01	< 0.01	0.13	< 0.01	
Benzo(ghi)perylene	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.99	0.07	0.02	< 0.01	0.08	< 0.01	< 0.01	0.03	0.11	< 0.01	1.1	30	0.04	0.04	0.15	< 0.01	
Indeno(123cd)pyrene	8	16.1	252	mg/kg	< 0.01	1.2	0.07	0.02	< 0.01	0.1	< 0.01	< 0.01	0.03	0.12	< 0.01	1.4	45	0.05	0.04	< 1	< 0.01	
<b>Phenols</b>																						
Cresols (sum)	2	5	25	mg/kg	< 0.03	0.07	0.36	0.1	< 0.03	< 0.03	1.7	< 0.03	< 0.03	0.03	< 0.03	< 0.3	2.9	< 0.03	< 0.03	< 3	< 0.03	
<b>Volatil Organic Compounds (VOC)</b>																						
Trichloroethylene	0.1	0.2	3020	mg/kg	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	1.2	< 0.1	< 1	24	< 0.1	2.4	< 10	< 0.1	
Tetrachloroethylene	3	6	5300	mg/kg	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	< 0.1	0.3	< 0.1	< 1	< 0.1	< 0.1	0.3	< 10	< 0.1	
<b>Polychlorobiphenyls (PCB)</b>																						
PCB (sum 7) (1)	0.05	0.1	17	mg/kg	< 0.014	0.031	< 0.014	0.051	< 0.014	< 0.014	0.014	< 0.014	0.62	0.25	0.26	4.6	< 0.014	0.033	0.032	< 1.4	< 0.014	
<b>Other organic compounds</b>																						
Dibenzofurane	-	-	-	mg/kg	< 0.01	0.06	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.06	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.01	< 0.01	1.5	25	0.02	< 0.01	< 1	< 0.01	
<b>Phthalates</b>																						
Bisethylhexyphthalate	-	-	-	mg/kg	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	10	< 5	< 5	25000	< 5	< 5	< 5	< 500	6	
Total phthalates	30	60	300	mg/kg	< 6.8	< 6.8	< 6.8	< 6.8	< 6.8	< 6.8	12	< 6.8	11	< 6.8	160	25000	< 6.8	< 6.8	19	< 680	6.1	
<b>Pesticides</b>																						
Total DDT/DDE/DDD	2	4	20	mg/kg	< 0.006	< 0.006	0.14	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	< 0.006	
<b>Hydrocarbons</b>																						
Total Hydrocarbons	2500	5000	25000	mg/kg	< 40	270	< 40	51	< 40	< 40	450	< 40	930	2000	2200	15000	4300	< 40	< 40	240	< 40	

< 0.1 < detection treshold  
 > VDSS  
 > VCI non sensitive use  
**Bold** Elevated concentration (no VCI defined)  
 - No reference value  
 (1) Detection limit for the Arachlor 1016

**ANNEXE 5 : RESULTATS DES ANALYSES SOLS – CAMPAGNE  
2008 – ICF ENVIRONNEMENT – REF  
CON/08/091/LIANCOURT/V1**



Table 6 : Soil analytical results concerning metals, TPH, PAH, BTEX on the West part of the site

Location		Background soil quality					Soil quality close to ALKOR DRAKA facility		Current "Bagema" solvent storage tank		Current Physicochemical storage area		Current "API" solvent storage tank		Screening criteria
		S4	S12	S13	S14	S14	S15	S16	S19	S20	S21	S22	S23	S24	
Boreholes		S4	S12	S13	S14	S14	S15	S16	S19	S20	S21	S22	S23	S24	
Depth (m)		3.70 - 4.50	0.00 - 1.00	0.00 - 0.50	0.00 - 1.00	3.20 - 4.00	0.00 - 1.00	4.00 - 4.30	0.20 - 1.40	0.20 - 1.50	0.00 - 0.80	0.00 - 0.90	0.00 - 0.90	0.00 - 1.00	
Sample		S4/3,7-4,5	S12/0,0-1,0	S13/0,0-0,5	S14/0,0-1,0	S14/3,2-4,0	S15/0,0-1,0	S16/4,0-4,3	S19/0,2-1,4	S20/0,2-1,5	S21/0,0-0,8	S22/0,0-0,9	S23/0,0-0,9	S24/0,0-1,0	
dry weight	wght, %	78	82,8	85	88,7	79,4	88,6	82,2	89,6	91,3	90,4	84,6	90,2	84,4	
<b>METALS</b>															
arsenic	mg/kg <sub>DM</sub>	25,0	12,0	<4	4,20	5,60	5,70	11,0	5,80	5,60	4,40	5,50	5,80	6,30	8,25
cadmium	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,4	0,43	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	0,183
chromium	mg/kg <sub>DM</sub>	35,0	43,0	24,0	30,0	65,0	65,0	71,0	34,0	39,0	27,0	26,0	33,0	35,0	30,5
cooper	mg/kg <sub>DM</sub>	9,00	46,0	<5	9,70	<5	11,0	<5	<5	8,80	9,50	6,00	<5	<5	14,8
mercury	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,05	0,20	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,044
lead	mg/kg <sub>DM</sub>	15,0	110	<13	<13	<13	16,0	<13	<13	23,0	19,0	<13	<13	<13	28,3
nickel	mg/kg <sub>DM</sub>	19,0	15,0	3,50	7,70	9,80	11,0	12,0	9,30	14,0	9,10	14,0	12,0	12,0	19,5
zinc	mg/kg <sub>DM</sub>	56,0	300	<20	38,0	39,0	49,0	32,0	23,0	62,0	45,0	27,0	<20	26,0	57,8
<b>MINERAL OIL</b>															
fraction C <sub>10</sub> -C <sub>12</sub>	mg/kg <sub>DM</sub>	<5	<5	<5	12,0	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
fraction C <sub>12</sub> -C <sub>16</sub>	mg/kg <sub>DM</sub>	<5	<5	<5	15,0	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
fraction C <sub>16</sub> -C <sub>21</sub>	mg/kg <sub>DM</sub>	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
fraction C <sub>21</sub> -C <sub>40</sub>	mg/kg <sub>DM</sub>	<5	<5	<5	7,90	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
total oil C <sub>10</sub> -C <sub>40</sub>	mg/kg <sub>DM</sub>	<20	<20	<20	35,0	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
<b>POLYCYCLIC AROMATIC HYDROCARBONS</b>															
naphthalene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,11	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
anthracene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,19	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	0,05	0,03	<0,02	0,02	0,02
phenanthrene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	1,10	<0,02	0,06	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	0,02	0,16	0,09	<0,02	0,07	0,07
fluoranthene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	1,50	<0,02	0,04	<0,02	0,06	<0,06	<0,02	0,05	0,25	0,09	0,04	0,13	0,13
benzo(a)anthracene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,82	<0,02	0,03	<0,02	0,04	0,11	<0,02	0,03	0,11	0,04	0,03	0,07	0,07
chrysene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,84	<0,02	0,03	<0,02	0,03	<0,06	<0,02	0,03	0,10	0,03	0,03	0,07	0,07
benzo(a)pyrene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,82	<0,02	0,03	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	0,03	0,09	0,02	0,02	0,05	0,05
benzo(ghi)perylene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,57	<0,02	0,02	<0,02	0,04	<0,06	<0,02	<0,02	0,06	<0,02	<0,02	0,03	0,03
benzo(k)fluoranthene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,51	<0,02	<0,02	<0,02	0,03	<0,06	<0,02	<0,02	0,06	<0,02	<0,02	0,03	0,03
indeno(1,2,3-cd)pyrene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,62	<0,02	0,02	<0,02	0,04	<0,06	<0,02	0,02	0,07	<0,02	<0,02	0,03	0,03
acenaphthylene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,08	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
acenaphthene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,10	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
fluorene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,17	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	0,03	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
pyrene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	1,10	<0,02	0,04	<0,02	0,05	<0,06	<0,02	0,04	0,18	0,06	0,04	0,13	0,13
benzo(b)fluoranthene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	1,20	<0,02	0,04	<0,02	0,06	<0,06	<0,02	0,04	0,13	0,03	0,03	0,07	0,07
dibenzo(a,h)anthracene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,02	0,18	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
sum 10 PAH VROM	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,2	7,10	<0,2	0,25	<0,2	0,29	<1,00	<0,2	0,21	0,94	0,35	<0,2	0,50	0,50
sum 16 PAH EPA	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,32	9,90	<0,32	0,33	<0,32	0,41	<1,6	<0,32	<0,32	1,30	0,48	<0,32	0,70	0,70
<b>VOLATILE AROMATICS</b>															
benzene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
toluene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
ethylbenzene	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
xylenes	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
total BTEX	mg/kg <sub>DM</sub>	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2

Table 7 : Soil analytical results concerning halogenated VOC, phenol, PCB, phthalates on the West part of the site

Location		Background soil quality					Soil quality close to AL KOR DRAKA facility		Current "Bagema" solvent storage tank		Current Physicochemical storage area		Current "API" solvent storage tank	
		S4	S12	S13	S14	S14	S15	S16	S19	S20	S21	S22	S23	S24
Boreholes														
Depth (m)		3.70 - 4.50	0.00 - 1.00	0.00 - 0.50	0.00 - 1.00	3.20 - 4.00	0.00 - 1.00	4.00 - 4.80	0.20 - 1.40	0.20 - 1.50	0.00 - 0.80	0.00 - 0.90	0.00 - 0.90	0.00 - 1.00
Sample		S4/3,7-4,5	S12/0,0-1,0	S13/0,0-0,5	S14/0,0-1,0	S14/3,2-4,0	S15/0,0-1,0	S16/4,0-4,3	S19/0,2-1,4	S20/0,2-1,5	S21/0,0-0,8	S22/0,0-0,9	S23/0,0-0,9	S24/0,0-1,0
dry weight	wght.-%	78	82,8	85	88,7	79,4	88,6	82,2	89,6	91,3	90,4	84,6	90,2	84,4
<b>HALOGENATED HYDROCARBONS</b>														
1,2-dichloroethane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
1,1-dichloroethane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
cis-1,2-dichloroethylene	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
trans-1,2-dichloroethylene	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
dichloromethane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
1,2-dichloropropane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
1,3-dichloropropane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
tetrachloroethylene	mg/kg <sub>ow</sub>	0,03	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
tetrachloromethane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
1,1,1-trichloroethane	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
trichloroethylene	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
chloroform	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
vinylchloride	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
hexachlorobutadiene	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
<b>SEVERAL ORGANIC COMPOUNDS</b>														
bromoform	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
<b>PHENOLS</b>														
m-cresol	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,01	<0,01			0,02		14,0						
o- and p-cresol	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,02	0,06			<0,02		7,60						
total cresols	mg/kg <sub>ow</sub>	<0,03	0,068			0,038		21,0						
<b>POLYCHLORINATED BIPHENYLS</b>														
PCB 28	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 52	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 101	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 118	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 138	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 153	mg/kg <sub>ow</sub>													
PCB 180	mg/kg <sub>ow</sub>													
total PCB (7)	mg/kg <sub>ow</sub>													
<b>PHthalates</b>														
dimethylphthalate	mg/kg <sub>ow</sub>		<0,05			<0,05	<0,05	<0,05						
diethylphthalate	mg/kg <sub>ow</sub>		<0,05			<0,05	<0,05	<0,05						
di-n-butylphthalate	mg/kg <sub>ow</sub>		<0,05			<0,05	<0,05	<0,05						
butylbenzylphthalate	mg/kg <sub>ow</sub>		<0,05			<0,05	<0,05	<0,05						
bis(2-ethylhexyl)phthalate	mg/kg <sub>ow</sub>		0,87			0,08	6,10	30 000						

**ANNEXE 6 : RESULTATS DES ANALYSES EAUX  
SOUTERRAINES – CAMPAGNE 2008 A 2020 – PLAN DE  
GESTION MAJ 2020 – REF PICP170273**

